

13325



Abbé HORELLOU ::
Aumônier de la Retraite
de Quimperlé :: :: ::

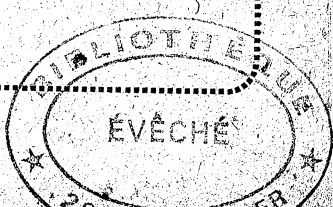
FB
n
KER

KERLAZ

SON HISTOIRE
SES LÉGENDES
SES FAMILLES NOBLES



BREST
Imprimerie de la Presse Libérale
—
1920



Nihil obstat :

Quimper, le 19 février 1920.

P. PEYRON, Censeur.

Imprimatur :

Quimper, le 14 avril 1920

A. COGNEAU,
Vic. gén.

KERLAZ



Diocèse de
Quimper & Léon
— Ekepeti Korpuri a Leon —

Document numérisé en 2016

ERRATA

Page	4. — Ligne 2, lire <i>traduction</i> au lieu de <i>tradition</i> .
— 18. —	Ligne 23, lire <i>Keradeun</i> au lieu de <i>Ker-radenn</i> .
— 21. —	Ligne 14, rétablir ainsi la seconde partie de la phrase : « la première, parce qu'elle était réservée au recteur assermenté, la seconde, parce qu'elle était trop bien défendue, etc. »
— 148. —	Ligne 5, lire <i>Voyer</i> au lieu de <i>Vayer</i> .
— 150. —	Ligne 14, lire <i>sur la fin</i> au lieu de <i>jusqu'à la fin</i> .
— 186. —	Ligne 6, <i>quant</i> au lieu de <i>quand</i> .
— 195. —	Ligne 30, <i>Plézon</i> au lieu de <i>Plézan</i> .
— 196. —	Ligne 1, <i>Voyer</i> au lieu de <i>Vayer</i> .
— 211. —	Ligne 20, rétablir ainsi le texte : « <i>c'était pour éviter leur indiscretion.</i> »
— 214. —	Ligne 9, <i>Avan</i> au lieu de <i>Avon</i> .
— 214. —	Ligne 31, <i>au-dessus</i> au lieu de <i>au-dessous</i> .
— 231. —	Ligne 22, <i>Lescus</i> au lieu de <i>Lesens</i> .

TABLE DES MATIÈRES

Préface	x1
---------------	----

PREMIÈRE PARTIE

	Pages.
I. Situation géographique de Kerlaz. — Différents noms donnés à la Trêve de Kerlaz	1
II. Eglise de Kerlaz. — Cimetière de Kerlaz	4
III. Curés de Kerlaz avant la Révolution. — Les deux Garrec	10
IV. Kerlaz sous la Révolution. — Les or- gies de Kerdiouset. — M. Garrec refuse le serment. — Le recteur de Plonévez-Porzay prête le serment. — M. Garrec organise le service paroissial. — Il échappe aux gen- darmes. — Fermeture de la cha- pelle. — M. Garrec à la Palue. — Gannad du. — Kerneï	14
V. Erection de la Trêve de Kerlaz en pa- roisse	27
VI. Réunion du Conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay	33
VII. Le plan élaboré par la commission de Kerlaz est écarté par Mgr Sergent. On propose un autre plan	35
VIII. Séance extraordinaire du Conseil de fabrique de Plonévez-Porzay, 28 octobre 1866	37

IX.	Supplique des habitants de quelques villages de Plonévez-Porzay à Mgr Sergent	40
X.	Le projet d'érection est remis à une date ultérieure	44
XI.	Nomination de M. Latreille comme chapelain de Kerlaz	46
XII.	Mgr Nouvel de la Flèche reprend le projet d'érection de la trêve en paroisse	48
XIII.	Lettre de protestation de M. Postic, recteur de Plonévez-Porzay, à Mgr l'Evêque	50
XIV.	Décret du Président de la République.	54
XV.	Rectorat de M. Latreille (1874-1895). — Œuvres de M. Latreille. — M. Troadec nommé auxiliaire de M. Latreille	55
	Rectorats de MM. Salou, Roué, Briand, Bothorel	63
XVI.	Nouvelles verrières de l'église de Kerlaz, don du T. R. P. Henri Le Floch, supérieur du Séminaire Français de Rome	66
XVII.	Bénédiction solennelle des nouvelles verrières par S. G. Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon ...	75
XVIII.	Le R. P. Henri Le Floch. — Epinal, Beauvais, Chevilly, Rome	79
XIX.	Pardon de Kerlaz. — Fontaine de Saint-Germain	98
	Prêtres originaires de Kerlaz	101
	Soldats morts ou disparus (1914-1918)	102

XX.	Plages du Ris et de Trémalaouën. — Substructions gallo-romaines qu'on trouve le long de la côte, entre le Ris et Trémalaouën. — Voie romaine de Kerstrat. — Vestiges druidiques, etc. — Empreintes des pieds du diable. Légende de la grosse cloche du Juch	104
XXI.	La forêt de Névet. — S. Ronan et S. Corentin. — Bataille de Gueth-Ronan	115

DEUXIÈME PARTIE .

	Châteaux féodaux et manoirs de Kerlaz	125
I.	Origines de la Maison de Névet. — Diverses résidences occupées par les Seigneurs de Névet avant de s'établir dans la Trêve de Kerlaz, en Plonévez-Porzay	126
II.	Procès entre les Seigneurs de Névet et les Evêques de Cornouaille.....	129
III.	Les Seigneurs de Névet détruisent leur château de Plogonnec, et construisent le château de Lézargant, dans la trêve de Kerlaz, en Plonévez-Porzay. — Souterrains de Lezargant, Promenade souterraine d'un curieux. — Les Seigneurs de Névet dépossédés de leur chapelle à la cathédrale de Quimper	131

IV.	Généalogie et notes biographiques sur les Seigneurs de Névet.....	136
V.	Rôle joué par le marquis René de Névet pendant la révolte du papier timbré	150
VI.	Mort édifiante du marquis René de Névet au château de Lézargant. Notice de M. de Tréanna	154
VII.	Malo de Névet (1699-1721). — Marriage de Malo de Névet. — Naissance de Marie-Thérèse-Josèphe de Névet. Mort de Malo. — Enlèvement de l'héritière de Névet. — Mariage de Marie-Thérèse de Névet avec le comte de Coigny.	162
VIII.	Descendance indirecte des Névet. « La Jeune captive de Saint-Lazare. » ..	176
IX.	Élégie de M. de Névet.....	179
X.	Tombe prohibitive des Seigneurs de Névet à Locronan.....	186
XI.	Officiers, intendants, personnel domestique de Malo, dernier seigneur de Névet	190
XII.	Château féodal du Vieux-Châtel.....	192
XIII.	Histoire du Vieux-Châtel. Les familles seigneuriales qui y ont passé.....	194
XIV.	Manoir de Lezarscoët. — Le P. Mau- noir et le P. Grégoire de Rostrenen visitent le manoir de Lezarscoët. — Leur opinion sur les pierres gravées du Manoir. — Origines et antiquité du Manoir de Lezarscoët. — Lé- gende du roi Marc'h. — Chapelle de Saint-Even des Bois. La Fon-	

	taine miraculeuse. — Histoire de S. Even. — Légende de Joseph-Co- rentin de Coatanezre, seigneur de Pratmaria, marié à l'héritière de Lezarscoët	204
XV.	Familles seigneuriales qui ont passé par le manoir de Lezarscoët.....	228
XVI.	Le manoir du Caouët.....	233
XVII.	Manoir de Kerbiquet.....	235
	Autres manoirs de Kerlaz : Kerland, Kergarrec, Le Ris.....	236
XVIII.	Le Vieux-Châtel moderne. La famille Halna du Fretay. — Généalogie de la maison Halna du Fretay.	237

PRÉFACE

MES CHERS COMPATRIOTES,

C'est pour vous que j'ai écrit cette « **Monographie** » : c'est pour vous faire connaître et aimer votre petite patrie, si belle et si pittoresque avec ses côtes et ses bois, et si riche en souvenirs historiques. Kerlaz occupe une place bien modeste sur la carte du Finistère, mais il possède un patrimoine historique que n'ont pas toutes les grandes paroisses qui l'environnent. Ces notes, — car ces récits ne sont que des notes glanées un peu partout — n'étaient pas, dans la pensée de leur auteur, destinées à la publicité. C'est sur les instances de mon excellent ami, le R. P. Le Floch, supérieur du Séminaire Français de Rome, que je me suis décidé à les publier. J'ai voulu avant tout faire un travail consciencieux ; j'espère avoir atteint mon but. Ne cherchez pas dans cette « **Monographie** » beaucoup de faits inédits ; je n'ai eu d'autre mérite que de grouper ce qui a paru à ce sujet dans les livres et les revues, et notamment dans le **Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie** dirigé par MM. les chanoines Peyron et Abgrall. Ils se reconnaîtront souvent dans ces pages ; car j'ai largement puisé

dans les nombreux documents qu'ils ont, dans leurs patientes recherches, exhumés de la poussière des Archives. Puisse ce petit livre vous faire connaître et aimer de plus en plus ce charmant petit coin de terre où la Providence a placé votre berceau, et contribuer à développer et à fortifier dans vos âmes la foi robuste de vos aïeux,

GERMAIN HORELLOU.



PREMIÈRE PARTIE.

I

Situation géographique de Kerlaz

La trève de Kerlaz, aujourd'hui paroisse, est bornée au Nord par Plonévez-Porzay ; au Sud par le Juch et Ploaré ; à l'Ouest par la baie de Douarnenez, et à l'Est par Plogonnec. Elle compte, d'après le dernier recensement, 733 habitants. Le bourg de Kerlaz dépendait avant la Révolution de la juridiction de Lézarscoët, mais son église appartenait au fief du Vieux-Châtel et Coatanrezre. Jacques Halna du Fretay qui devint acquéreur de ces deux baronnies, le 18 Octobre 1740, a continué à jouir, lui et ses successeurs, des mêmes droits seigneuriaux dans l'église de Kerlaz. D'après une tradition dont M. Pouchous s'est fait l'écho, la trève de Kerlaz aurait déjà été paroisse autrefois, et aurait cessé de l'être à la fin du XII^e siècle, époque à laquelle son titre aurait passé à Locronan.

Les limites de Kerlaz sont naturelles. On remarquera cependant du côté du Juch une anomalie qui n'a pas été sans frapper plusieurs. Le ruisseau qui marque la séparation de ce côté englobe trois hameaux, **Kernoalet**, **Plas-an-Tolo** et le **Moulin**. Régulière-

rement donc et par leur situation topographique, ces trois hameaux devraient appartenir à Kerlaz. Or, ils dépendent de Plogonnec. Voici comment on a expliqué le fait. On prétend qu'à une époque fort éloignée, la peste ravagea ce quartier. Du seul château de Névet on enterra jusqu'à 85 personnes dans le même mois. Le clergé de Plonévez-Porzay ayant refusé de secourir les malades et d'enterrer les morts, les habitants eurent recours au clergé de Plogonnec qui s'empressa de leur venir en aide. Lorsque l'épidémie cessa, ils furent, sur leur demande, régulièrement annexés à la paroisse de Plogonnec (1).

La matérialité de ce fait est, je crois, exacte ; mais il est permis d'émettre des doutes sur le motif qui amena cette annexion. Une octogénaire de Kéricun en Plogonnec, qu'on m'a désignée pour être très au courant des choses de l'ancien temps, m'a raconté qu'un de ses ancêtres était bedeau à l'église tréviale de Kerlaz à l'époque où ces choses se passèrent. Elle me confirma que ce fut à la suite d'une grande épidémie qui sévit particulièrement dans ce quartier marécageux, que ces trois hameaux furent attachés à la paroisse de Plogonnec. Quant à l'accusation portée contre le clergé de Plonévez-Porzay, elle n'avait jamais entendu en parler. Cette accusation lui paraissait invraisemblable, puisque de temps immémorial les habitants de ce quartier s'adressaient toujours au clergé de Plo-

(1) M. POUCHOU, *Monogr. de Plonévez-Porzay*.

gonnec. Plogonnec était à leurs portes tandis qu'ils étaient éloignés, au moins de dix kilomètres, de Plonévez-Porzay, sans autre moyen de communication qu'un méchant petit chemin sous bois, un véritable casse-cou. L'épidémie n'aurait donc été que la cause occasionnelle de l'annexion.

Différents noms donnés à la Trêve de Kerlaz

dans le cours des siècles

Kerlaz s'appelait anciennement « **Tref-fry** », la trêve du Ris. Nous avons encore un vestige de cet ancien nom dans « **Lanévry** », gros village situé entre la mer et le bourg de Kerlaz. **Lanévry** s'orthographiait anciennement « **Lan-dreff-Ri** », territoire de la trêve du Ris. On voit aussi dans les vieux registres « **Treffryot** », composé des deux mots **Treffry** et **ot**, qu'on pourrait traduire par **Treffry-sur-mer**. La particule « **ot** » a été ajoutée à **Treffry** peut-être pour éviter la confusion possible entre **Treffry-Kerlaz** et **Treffry-Quéménéven**. Je ne vois pas d'autre explication.

Il est difficile de déterminer à quelle époque notre trêve a pris le nom de Kerlaz. Si la pièce citée par M. Pouchou est authentique, elle portait déjà son nom actuel au commencement du XVI^e siècle. Dans cette pièce rédigée en latin comme la plupart des actes de l'époque, Kerlaz est désigné sous le nom sinistre d'**oppidum occisionis**, et son

église sous celui de **capella oppidi occisionis**. C'est la tradition de Kerlaz.

On croit généralement que ce nom a été motivé par un drame sanglant quelconque. Plusieurs versions circulent à ce sujet. Voici celle de M. Pouchous.

La tradition rapporte qu'à la mort du dernier seigneur, le château féodal du Vieux-Châtel fut saccagé et brûlé. Un jour de dimanche, les agents seigneuriaux venus à Kerlaz pour y lever un subside, y furent massacrés par les habitants. Le curé de l'endroit voulant faire éviter à ses paroissiens le châtement qui leur était réservé, leur livra la bannière de l'église et la croix de procession qu'ils criblèrent de coups pour faire croire à une attaque. On fit alors entendre au seigneur que pour défendre ces objets sacrés attaqués en pleine procession, les paroissiens avaient résisté, et que le malheur voulut qu'il y eut du sang versé. Comme les subsides étaient régulièrement payés, le seigneur fit grâce ; mais il exigea que dorénavant ce lieu fût appelé « **Kerlaz** », **oppidum occisionis** (1).

II

Eglise de Kerlaz

L'église de Kerlaz, sous le vocable de Saint-Germain-l'Auxerrois, a été construite à différentes reprises, à en juger d'après les

(1) M. POUCHOUS, *Monographie de Plonévez-Porzay* — *Bull. de la Soc. Arch. du Fin.*, 1894, tom XXI, p. 50.

différentes dates qu'on lit sur les murs. Elle est assez grande, mais irrégulière. Quoique d'ordre assez modeste, elle présente, dit **M. le chanoine Abgrall**, un caractère de noblesse et de distinction, surtout pour ce qui est de l'extérieur. Le portail ouest est surmonté d'un clocher à flèche élancée, portant la date de 1660, et flanquée de deux tourelles couronnées de pyramides aigües, dont l'une porte la date de 1671. Ces dates semblent en désaccord avec la physionomie gothique de tout cet ensemble, mais elles doivent cependant être vraies, car les profils de certaines moulures et des bandeaux horizontaux concordent avec le style de cette époque. La hauteur totale du clocher est de 40 mètres. La flèche est postérieure de plusieurs années à la base, sur laquelle on lit les dates de 1620 et 1630. Outre ces dates, le clocher porte diverses inscriptions. Audessus de la porte principale on lit : **M. P. BOCER : DE PLONIAFF. Y. LUCAS. F. BRELIVET. FA.** Les ouvriers de M. Gassis ont rendu plusieurs de ces inscriptions illisibles en voulant les rajeunir. Le clocher possédait jusqu'au rectorat de M. Salou une ancienne cloche portant l'inscription suivante : « 1644 : **S. GERMAIN P. P. N. : LORS ETAIT RECTEUR GUILLAUME VERGOZ ET HENRI KERSALE, CURE. J. CARADEC. F.** » Cette cloche était fêlée depuis longtemps et sa voix n'était guère harmonieuse ; malgré cela, la population était restée très attachée à cette relique de l'ancien temps, et lorsqu'il fut question de la remplacer, M. Salou, alors recteur de la paroisse, rencontra une

opposition très sérieuse ; mais on se consola bien vite lorsqu'on entendit le nouveau carillon jeter aux quatre coins de la paroisse ses notes argentines et harmonieuses.

Sur la façade midi, fait saillie un porche qui est absolument dans la note gothique de la première moitié du XVI^e siècle. A l'intérieur du porche, de chaque côté de la porte d'entrée de l'église, on voit des écussons portant les armoiries des Quélen-Vieux-Châtel. Sur le mur Ouest, à gauche quand on entre sous le porche, on lit le nom de PHILIBERT CARADEC. F. 1572.

Entre ce porche et l'angle de la façade ouest, était autrefois un petit ossuaire ajouré de deux baies moulurées, à cintres surbaissés. M. Latreille a transformé cet ossuaire en une élégante petite chapelle où se trouvent aujourd'hui les fonts baptismaux.

A l'intérieur de l'église, sur le mur nord, on lit : SEB. CAUNAN 1606. JEAN BRELI-VET. F. 1603 et plus loin la date de 1588.

L'église est pourvue d'un mobilier neuf, datant du temps de M. Latreille. Le maître-autel, les deux autels latéraux, la balustrade, la chaire à prêcher et le nouveau confessionnal sont en châtaignier sculpté et verni.

Les statues vénérées dans l'église sont saint Germain l'Auxerrois, patron de la paroisse, et Notre-Dame de Tréguron, qui est invoquée surtout par les mères et les nourrices qui ont besoin de lait pour leurs nourrissons. Outre ces deux grandes statues, on voit encore sur la façade Est, du côté de

l'Épître, les statues de Jeanne d'Arc, de la Sainte-Famille, groupe bizarre et de mauvais goût, de saint Even et de saint Sébastien, que quelques-uns ont pris pour un **Ecce Homo**. Cette dernière porte sur son socle un écusson avec les armoiries des Quélen-Vieux-Châtel.

Sur la même façade, du côté de l'Evangile, on voit les statues du Sacré-Cœur, de saint Jean-Baptiste, de saint Michel terrassant un dragon, cette dernière provenant de la chapelle de Saint-Michel en Plonévez-Porzay. Plus loin, sur le mur nord, se trouve une autre statue très ancienne, ne portant pas de nom. On dit qu'elle est venue de la chapelle de Saint-Even.

On voyait aussi autrefois, adossé au pilier midi, un groupe en pierre, très curieux et très primitif, représentant saint Hervé, le chanteur aveugle, guidé par son petit compagnon Guic'haran, qui conduit un loup en le menaçant d'un fouet armé de gros nœuds. Ce groupe provenait de la chapelle de Saint-Mailhouarn, à Lesvren (Plonévez-Porzay). M. le chanoine Abgrall déplore à juste titre sa disparition de l'église de Kerlaz. Sous prétexte que c'était une œuvre de style un peu barbare, on a cédé, pour une destination profane, cette statue qui avait été vénérée pendant quatre siècles par les paroissiens de Kerlaz. En attendant sa rétrocession et sa réinstallation à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter, le R. P. L^e Floch a eu la bonne et pieuse pensée de la reproduire aussi fidèlement que possible dans un des nouveaux vitraux.

La fenêtre absidale contenait autrefois une maîtresse-vitre qui a disparu. Elle était composée des sujets suivants : 1°) **Couronnement d'épines** ; 2°) **Notre Seigneur en croix entre deux larrons** ; 3°) **Descente de croix** ; 4°) **saint Jean-Baptiste présentant un chanoine donateur**, avec un écusson portant « d'azur à trois poissons d'argent. » Au bas se trouvait cette inscription : « L'AN. M. D XLI. FUST. FAICT. CE PANNEAU. » Le nouveau vitrail reproduit toutes ces scènes, à l'exception de la dernière.

Au milieu de la nef, en face de la chaire à prêcher, se trouvent deux pierres tombales qui pourraient faire croire au visiteur non averti qu'il y a là deux sépultures. La première porte l'inscription : « **Jean Le Bot, curé de Kerlaz** » ; la seconde : « **Corentin Billova**, etc. » Le reste est illisible. D'après les renseignements fournis par M. l'abbé Briand, recteur de Plomeur, ce Corentin Billova est né à « **Maner ar Goff** », en Plomeur. Il fut pendant quelques années recteur de sa paroisse natale, d'où il fut transféré à Plonévez-Porzay, le 2 février 1666, et où il mourut le 11 juin 1700. La présence de cette pierre tombale à Kerlaz a fait croire à plusieurs que M. Billova y a été enterré. C'est une erreur. Cette pierre provient du cimetière de Plonévez-Porzay. Lors du dallage de l'église, du temps de M. Latreille, on dut transporter du cimetière de Plonévez-Porzay un grand nombre de vieilles pierres tombales qu'on utilisa comme dalles à Kerlaz. La pierre tombale de M. Billova, qui méritait assurément un meilleur sort, se

trouva du nombre. C'est ce qui explique sa présence à Kerlaz ; mais il ne faut pas en conclure autre chose, et croire, par exemple, que M. Billova a été enterré à Kerlaz. L'autre pierre tombale vient du cimetière de Kerlaz, du tombeau de M. Le Bot, ancien curé de la trêve.

Cimetière de Kerlaz

Le cimetière de Kerlaz n'offre rien de particulier à signaler. C'est le vieux cimetière de campagne assis à l'ombre de l'église paroissiale. Kerlaz, quoique trêve de Plonévez-Porzay, possédait de temps immémorial le privilège d'enterrer tous ceux qui mouraient dans la trêve. Un petit arc de triomphe de tournure Renaissance, portant la date de 1558, donne entrée dans le cimetière. Deux niches renfermant deux anciennes statues en bois encadrent la porte d'entrée appelée « **An or varo** ». A l'angle sud se trouve un calvaire décapité. Au milieu du cimetière s'élève un autre calvaire d'une tournure plus artistique portant la date de 1645, avec cette inscription : « **HIERONYME CARO: F.** » Autrefois, dit M. Pouchous, on exposait les Reliques à toutes les foires de Pouldavid, sur la pierre qui est au-dessus de cette inscription, et qui était appelée pour cette raison : « **Aoter ar Relegou** », l'autel des Reliques. Au-dessous des pieds du Christ, il y a un écusson rongé par le temps, avec les armes de Lezarscoët. Le grand vitrail du transept

sud représente le P. Maunoir, debout sur les marches du Calvaire, prêchant aux paroissiens de Kerlaz la grande mission de 1658.

III

Curés de Kerlaz avant la Révolution

La paroisse de Plonévez-Porzay était anciennement divisée en plusieurs sections ou trèves, comme toutes les grandes paroisses de l'époque. **Ogée** (1) en signale quatre : le **Gorré**, **Troc'hano**, **Troc'hoat**, et **Kerleol**. A la tête de chacune de ces sections qu'on désignait sous le nom breton de « **Karturen-nou** », il y avait un prêtre appelé tantôt **curé** et tantôt **vicair**e, chargé d'administrer la section ou la trève sous la haute direction du recteur qui avait sa résidence au bourg. Outre les curés, il y avait dans les trèves des chapelains ou des prêtres habitués, chargés de desservir les fondations. Ils avaient presque tous un bénéfice simple. A côté de ces chapelains affectés au service paroissial, il y avait enfin les chapelains des châteaux et des manoirs, qui ne desservaient la paroisse qu'extraordinairement.

Kerlaz était dans le même cas que les autres trèves ; elle avait aussi son curé, qui était chargé du spirituel de la trève sous la haute direction du recteur de Plonévez-Porzay. Celui-ci conservait le droit, quand bon lui semblait, d'y exercer lui-même toutes

(1) Tome II, p. 346.

les fonctions pastorales. Aussi voyons-nous le recteur de Plonévez-Porzay se transporter de temps en temps à Kerlaz pour les grandes circonstances. Quand fut baptisée Marie-Thérèse-Josèphe de Névet, fille de Malo, marquis de Névet et de dame Corentine de Gouzillon, ce fut M. Le Gonidec, recteur de Plonévez-Porzay, qui lui administra le sacrement. M. Le Bot, qui était alors curé de Kerlaz, ne fit qu'assister à la cérémonie.

Outre le curé, Kerlaz avait aussi ses chapelains. Il y en avait un au Ris-Huella et un autre au Coty. La tradition nous a conservé le nom du dernier chapelain du Coty : il s'appelait Bizien.

Voici la liste des curés de Kerlaz avant la Révolution, d'après **M. le chanoine Peyron** :

- 1° **Guennolé Hémon** (1518).
- 2° **Henri Kersalé** (1644), contemporain de M. Vergoz, recteur de Plonévez-Porzay.
- 3° **Jean Kersalé** (1654), frère ou neveu du précédent.
- 4° **Louis Provost**.
- 5° **N... Le Jeune**, nom francisé de Yaouank (1666).
- 6° **Jean Le Bot** (1717-1731), contemporain de M. Le Gonidec, recteur de Plonévez-Porzay ; mort et enterré à Kerlaz. Sa tombe se trouvait, dit-on, au pied du Calvaire, à l'endroit où l'on enterra les ossements après la désaffectation de l'ancien ossuaire.
- 7° **Yves Philippe** (1732), n'a fait que passer.
- 8° **François Jézéquel** ou **Yéquel**, on dit les deux.

9°) **N... Gloaguen** (1747).

10°) **Guillaume Garrec** (1748-1753). Il signe aux registres de l'état-civil de Kerlaz, de 1748 à 1753 : curé de Kerlaz. De 1753 à 1767, il signe aux registres de Plonévez-Porzay : curé (vicaire) de Plonévez. En 1767 il est prêtre chapelain de Locronan (1).

11°) **Sébastien Balcon** (1753).

12°) **Jean Croissant** (1758).

13°) **Yves Stank** (1765).

14°) **Jean-Baptiste Chevalier** (1766).

15°) **Jean-Guillaume Garrec** (1775).

16°) **Jean-Guillaume Garrec** (1789).

Les deux Garrec, derniers curés de Kerlaz avant la Révolution

Les deux derniers curés de Kerlaz avant la Révolution portaient les mêmes nom et prénoms. Ils devaient être parents, probablement cousins. Quelques-uns ont même prétendu qu'ils étaient frères ; mais la chose me semble invraisemblable pour cette raison que dans nos familles bretonnes on ne voit jamais deux frères porter exactement le même prénom. On trouve la signature des deux Garrec sur les registres de Plonévez-Porzay en 1762, 1764, 1765, 1772 et 1775. Ce qui prouve qu'ils ont aussi fait du ministère à Plonévez-Porzay. L'aîné signe : **Jean-Guillaume Garrec**, et l'autre **Jean-Guillaume Garrec**, jeune ; mais tandis que

(1. Note de M. l'abbé MÉVEL, recteur de Plonévez-Porzay.

le premier signe de ses nom et prénoms en toutes lettres, le second ne met jamais que les initiales de ses prénoms : **J g m**. C'est cette abréviation qui a induit plusieurs en erreur sur le véritable prénom de M. Garrec, jeune.

Jean-Guillaume Garrec, jeune, a joué un rôle très important à Kerlaz et dans les environs pendant la révolution. C'était un saint prêtre, un homme de Dieu, ne connaissant que son devoir. Il fait le plus grand honneur à la paroisse de Kerlaz, où la tradition locale le fait naître. Nous racontons longuement plus loin ses courses mouvementées en Kerlaz et en Plonévez-Porzay, et son refus énergique de passer sous les fourches caudines de la Constitution civile du clergé. Ce digne prêtre appartient à la famille du R. P. Le Floch. Une des nouvelles verrières de l'église le représente célébrant une dernière messe dans une grange au Caouët. Bon sang ne peut mentir. Aussi le Caouët a-t-il été depuis béni de Dieu. Plusieurs vocations sacerdotales et religieuses y ont éclos et germé : M. Joncour, mort vicaire à Melgven ; la sœur Saint-François, née Marie-Anne Le Floch, de la Congrégation du Saint-Esprit, qui, il y a quelques années, fut décorée par le ministre de la Guerre de la Médaille d'honneur des épidémies, et qui reçut à cette occasion une lettre autographe de Sa Sainteté Benoît XV ; et le R. P. Henri Le Floch, l'éminent supérieur du Séminaire français de Rome, dont nous parlons plus bas dans un chapitre à part.

IV

Kerlaz sous la Révolution

Les orgies de Kerdiouset

C'était au fort de la Terreur. Des patrouilles de gendarmes et de soldats sillonnaient le pays, surveillant et enquêtant au sujet des prêtres réfractaires. C'était sous ce nom qu'on désignait les prêtres fidèles qui refusaient de prêter serment à la Constitution civile du Clergé. J'ai entendu, dans mon jeune âge, les vieillards raconter qu'à la tombée de la nuit, les patrouilles de gendarmes et de soldats se dispersaient à la campagne, rôdant autour des maisons, à l'heure de la prière, écoutant aux portes et aux fenêtres pour surprendre la conversation et pour savoir si l'on priait. Prier, à cette triste époque, était un délit. Terrorisés par ces inquisitions nocturnes, les habitants n'osaient plus dire la prière en commun, du moins à haute voix, dans la crainte d'être dénoncés et traduits devant les tribunaux révolutionnaires, comme suspects d'incivisme. Sous prétexte de chasser les prêtres réfractaires, les soldats se livraient parfois aux pires excès.

Voici ce qui se passa un jour au village de Kerdiouset. Ce village avait le malheur de se trouver sur le passage de ces bandes, puisque, à cette époque, la route départementale de Quimper à Douarnenez le traversait. C'était vers l'heure de midi. Une pa-

trouille de soldats se dirigeant sur Douarnenez, fit halte dans le village. Ils fouillèrent la maison, la grange et le cellier, faisant main-basse sur tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance. Des fûts de cidre qui se trouvaient dans le cellier furent mis en perce ou défoncés à coups de crosse, et l'on but copieusement à la santé de la Convention. Pendant ce temps un soldat, sabre au clair, tenait en respect deux pauvres vieilles femmes malades qui n'avaient pas eu le temps de se sauver. Après une ripaille en règle, arrosée de bon cidre, les soldats continuèrent leur chemin, non sans tituber, dans la direction de Douarnenez. Un d'eux manquait à l'appel, on le trouva étendu ivre-mort, dans un coin du cellier, à côté d'une barrique. Le malheureux paya pour les autres. Désarmé et mis dans l'impossibilité de nuire, on lui administra une de ces bonnes râclées, qui le dégrisa du coup. Il laissa entre les mains de ses agresseurs une bonne partie de ses vêtements et dut se sauver dans un costume plus que sommaire. Son sabre a été conservé pendant très longtemps à Kerdiouset, où il servait à couper le pain noir. Le R. P. Le Floch se rappelle l'avoir vu dans sa jeunesse.

*M. Garrec, curé de Kerlaz, refuse de prêter serment
à la Constitution civile du Clergé*

Parmi les prêtres qui firent le plus d'honneur au clergé breton pendant la Révolution,

M. Garrec, curé de Kerlaz, tient sans contredit une des premières places. Cet excellent prêtre était originaire de Kerlaz même. Deux villages se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour : **Kerolier** et le **Caouët**. Me baïsant sur le témoignage d'un vénérable patriarche de la localité, qui passait pour bien connaître les choses de l'ancien temps, j'ai cru pendant longtemps avec beaucoup d'autres, que M. Garrec était né à Kerolier ; mais le R. P. Le Floch, qui est mieux que personne en situation de connaître le lieu de sa naissance, puisque ce saint prêtre appartient à sa famille, m'a affirmé qu'il était né au Caouët. Devenu prêtre, il entra au service de la paroisse de Briec, à titre de chapelain de Saint-Vérec. A la Révolution il était curé de Kerlaz. D'après M. le chanoine Peyron, il fut nommé recteur de Ploéven au Concordat.

M. Garrec refusa énergiquement de prêter serment à la Constitution civile du clergé et continua, pendant la Révolution, mais en cachette seulement, à exercer le saint ministère, au milieu des plus grands dangers. Signalé au district, poursuivi et traqué par la maréchaussée de Locronan, il réussissait toujours à échapper grâce à la complicité de ses compatriotes, qui l'avaient en grande vénération et qui tenaient absolument à le conserver au milieu d'eux. Un jour, m'a raconté un vieillard, il resta pendant près de deux heures caché dans une cheminée dont on avait eu soin de boucher le haut pour empêcher la lumière d'y pénétrer. Un autre jour, poursuivi jusque

dans la forêt de Névet, il dut passer la nuit dans une touffe de roseaux, au milieu du marais sauvage de **Guern-Névet**, qui était à peu près inabordable à l'époque. Cette chasse à l'homme n'empêcha pas M. Garrec de se dépenser et de se multiplier. Il avait plusieurs cachettes : au **Caouët**, chez sa belle-sœur, la veuve Garrec ; à **Lézarscoët**, où l'on montre encore aujourd'hui une vieille cloison avec une petite ouverture, qu'on dit être le guichet du confessionnal de M. Garrec ; à **Kergreiz** et jusque dans la forêt de Névet : il s'y retirait dans les moments où il ne se sentait pas en sûreté dans ses cachettes ordinaires. Il n'était pas sans savoir ce qui l'attendait si par malheur il tombait entre les mains des gendarmes ; mais jamais aucune considération de ce genre n'eut prise sur cet homme apostolique. Son zèle ne se bornait pas à Kerlaz ; il rayonnait dans les paroisses environnantes, à Locronan, Plogonnec, Guengat, et même Briec. La pièce suivante, publiée par le **Bulletin** de la Commission diocésaine, en fait foi : « On demandait à un personnage du canton de Briec combien de prêtres réfractaires circulaient dans le canton, et la réponse en signalait trois : Louboutin, **Garrec**, vicaire de Kerlaz, et Bescond, prêtre de Kerfeunteun. » Ils vont à Bonnescat, chez Rénier, à Kerivoal, chez la veuve Marie Philippe, à Kerourédan, chez la veuve Renée Le Berre, à Kerervan, chez la veuve Renée L'Hénaff, à Kerjacob en Locronan, chez Yves Le Grand, au Merdy en Guengat, chez Louboutin. Ils font des courses en Briec.

On ignore s'ils disent la messe, mais ils confessent et baptisent (1).

Le Recteur de Plonévez-Porzay prête serment à la Constitution civile du Clergé. — M. Garrec racole quelques prêtres fidèles et, avec leur concours, organise le service paroissial. — Comment il échappe aux gendarmes à Kergreiz.

Sur ces entrefaites, le Recteur de Plonévez-Porzay prêta serment à la Constitution civile du clergé. Cette nouvelle attrista profondément sa paroisse si chrétienne.

Elle cessa, dès ce moment, toute relation avec son recteur assermenté, pour se tourner du côté de M. Garrec et des prêtres demeurés fidèles. M. Garrec s'empressa de répondre à cet appel. Il réunit autour de lui quelques bons prêtres, et organisa avec leur concours le service paroissial de Kerlaz et de Plonévez-Porzay. Les compagnons de M. Garrec étaient au nombre de trois. Le plus célèbre d'entre eux est le Père Maximin L'Helgoualc'h, capucin. Quelques-uns le font naître à **Keradenn** en Plonévez-Porzay. D'autres disent qu'il est né à **Kerdiouszet** en Kerlaz. Quoiqu'il en soit, on le trouve fréquemment à Kerdiouszet pendant la Révolution. Ce religieux jouissait dans le pays d'une grande réputation de sainteté. On raconte que, prêchant le Carême à Plonévez-

Porzay en 1786, il annonça d'avance tous les événements de la Révolution, et surtout un fait qui étonna tout le monde : l'extinction de la famille de Moëllien et le déboisement de sa propriété, choses qui se sont réalisées à la lettre.

Le P. Maximin L'Helgoualc'h avait une sœur à Kerdiouszet, mariée à Henri Le Joncour. Cet Henri Le Joncour était bisaïeul maternel du Supérieur du Séminaire Français.

Le second des compagnons de M. Garrec se nommait M. Le Gac, prêtre originaire de Lesvren, en Plonévez-Porzay, et réfugié à Kervel. Au Concordat, il devint chanoine de la cathédrale de Quimper. Il fit don à la chapelle de Sainte-Anne d'un reliquaire en bois doré, renfermant une relique de saint François de Sales et une autre de sainte Jeanne Frémiot de Chantal, avec quelques autres reliques de saints dont on ignore les noms. Il est auteur d'un livre de spiritualité, très estimé, qui a été traduit en allemand.

Le troisième compagnon de M. Garrec s'appelait Alain Le Floch, réfugié à Trévigodou en Plonévez-Porzay. Le carnet de Mgr de Saint-Luc consacrait à ce digne prêtre la note suivante : « **A de la piété, annonce les plus heureuses espérances, santé chancelante, sujet admirable.** »

C'est avec ces trois vaillants prêtres que M. Garrec évangélisa le pays pendant la Révolution. Il était le chef et le cerveau de la bande. On le savait au district et c'est ce qui explique la haine à laquelle il était en

(1) *Bull. de la Comm. diocés.*, 4^e année, juillet août 1904, n° 4, p. 243.

butte de la part de la maréchaussée de Locronan. Ayant appris que M. Garrec visitait souvent le village de Kergreiz, les gendarmes résolurent de faire bonne garde autour de ce village. Un jour qu'il y faisait un baptême, on vint en toute hâte lui dire que les gendarmes se dirigeaient vers le village. M. Garrec eut tout juste le temps de se débarrasser de son surplis et de son étole, et de sortir, sa faucille au bras. Vêtu d'un habit de toile et du **bragou-braz** selon la mode de l'époque, il se dirige, à pas lents, vers le puits et se met en devoir d'affûter sa faucille. Il avait à peine commencé sa besogne, que quatre gendarmes, à cheval, débouchent de la grande avenue qui conduit au village. D'un air menaçant, ils l'abordent et l'interrogent ; mais aux questions qu'on lui posait en français, M. Garrec, faisant semblant de ne pas comprendre, répondait, invariablement en breton. Croyant qu'ils avaient affaire à un homme sans instructions, à un simple garçon de ferme, les gendarmes passèrent outre et entrèrent dans la maison, où ils sommèrent le propriétaire de leur livrer M. Garrec ou de leur dire où il était. Ce brave leur répondit fièrement qu'il n'était pas payé pour surveiller M. Garrec. Après avoir fouillé la maison, les granges, voire même les armoires, sans aucun résultat, les gendarmes tournèrent bride du côté de la Clarté, non sans avoir menacé de faire fusiller tous ceux de la maison, s'il était prouvé qu'on y donnait l'hospitalité **au satané curé** qui leur donnait tant de fil à retordre. Pendant ce temps M. Garrec se di-

rigeait par un autre chemin vers sa cachette de la forêt de Nêvet, où il se retirait dans les moments particulièrement critiques.

Fermeture de la Chapelle tréviale de Kerlaz. —

M. Garrec et ses compagnons se retirent dans les environs de La Palue.

Sur ces entrefaites, les autorités républicaines du district ordonnèrent la fermeture de la chapelle tréviale de Kerlaz. Les autres chapelles de Plonévez-Porzay eurent le même sort. Seules l'église paroissiale et la chapelle de Sainte-Anne de la Palue furent épargnées, la première parce qu'elle était trop bien défendue par la population et qu'on craignait des représailles. M. Garrec et ses compagnons se retirèrent alors dans les environs de la Palue. Le jour, dit M. l'abbé L'Helgoualc'h, ils demeuraient cachés tantôt dans une ferme et tantôt dans une autre, et le soir, à la tombée de la nuit, ils sortaient de leur retraite. A cette heure aussi, de tous les coins du pays, arrivaient les dévots pèlerins. Les prêtres entendaient les confessions, baptisaient les enfants et célébraient la messe vers minuit. Puis on se séparait heureux d'avoir prié ensemble, et au point du jour, la Palue reprenait son aspect ordinaire.

Cela dura près de deux ans. C'était trop beau ! les zélés gendarmes reçurent l'ordre d'aller de nuit à la chapelle, pour disperser

les réunions et essayer de s'emparer de M. Garrec. A leur première visite, ils ne trouvèrent personne. Avertis de leur projet, plusieurs heures avant, les pèlerins s'étaient retirés. Furieux, les policiers se mirent à parcourir les fermes des environs et, vers midi, le lendemain, ils arrivèrent au manoir de Keryar. M. Garrec y était depuis la veille avec deux de ses compagnons. Ils n'eurent que le temps de se sauver par une fenêtre de derrière et de gagner une meule de foin creusée exprès pour leur servir de refuge en cas d'alerte. Les gendarmes ayant trouvé dans la maison l'autel sur lequel ces dignes prêtres avaient célébré la messe, ce jour même, déclarèrent qu'ils mettraient le feu au village si on ne leur livrait pas ceux qu'ils cherchaient. Une femme se trouvait seule à la maison et préparait la bouillie des moissonneurs. Elle répondit crânement aux gendarmes : « Vous pouvez mettre votre menace à exécution si cela vous agréé, c'est le meilleur moyen d'appeler du secours. » Cette réponse si simple et si héroïque fit réfléchir les pourchasseurs de prêtres. Ils se mirent à fouiller de nouveau la maison, et n'y trouvant personne, ils s'en furent sonder les meules de foin avec leurs piques, et dans ce cruel amusement blessèrent même les trois prêtres ; mais le foin essuyait le sang des piques quand on les retirait, et le silence gardé par les victimes ne permit pas aux gendarmes de constater leur présence. Après avoir ainsi échappé miraculeusement à la mort, ces vrais confesseurs de la foi continuèrent leur ministère dans les envi-

rons ; mais ce n'était pas sans danger. D'un autre côté, se voyant menacés, les habitants du pays et les pèlerins arrivaient de nuit à Sainte-Anne, et bien armés.

Un grand défenseur de M. Garrec et de ses compagnons : Gannad, dit le Noir, ancien veneur des seigneurs de Moëllien. — Le tambour Kerneï.

Nous empruntons presque tout ce qui va suivre à M. l'abbé L'Helgoualc'h. Dans sa brochure intitulée « Le pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue », M. L'Helgoualc'h nous parle assez longuement des prouesses d'un certain « **Gannad** », dit le noir, « **ar Gannad du** », ancien veneur des seigneurs de Moëllien, et habitant la maison qui leur servait de rendez-vous de chasse dans la Palue. Doué d'un grand esprit de décision, « **Gannad du** » organisa un plan de défense habilement conçu. Quand, la nuit venue, les gendarmes se présentaient, au coup de sifflet donné par **Gannad**, on voyait les touffes de landes s'agiter. A côté de chacune se dressait un homme qu'on entendait armer son fusil dans le silence de la nuit. Cela suffisait pour faire tourner bride aux agresseurs ; mais ceux-ci ne pouvant plus pénétrer dans la Palue, se portèrent le long du chemin pour attendre les pèlerins ; quand ils rencontraient un homme seul, ils le rouaient de coups. Ils s'attaquaient même aux femmes, qu'ils frappaient et outrageaient ; mais

dès qu'ils voyaient des hommes par bandes de trois ou quatre, ils avaient soin de se défilier prudemment. Devant ce nouveau genre d'agression, **Gannad** organisa un autre plan de défense. Il laissait les gendarmes pénétrer librement dans la Palue, où, à un signal donné, ils étaient cernés par une bande d'hommes armés de fusils. On les gardait ainsi à vue jusqu'au matin, et quand les pèlerins étaient déjà loin, on les laissait partir, après leur avoir fait jurer qu'ils n'attaqueraient séparément aucun de ceux qui les avaient tenus prisonniers, sous peine d'être eux-même fusillés sans miséricorde à la première récidive. On raconte à ce sujet le trait suivant. La première fois que les gendarmes se trouvèrent cernés de la sorte par la bande de **Gannad**, celui-ci, avant de les relâcher, voulut leur donner une preuve de son adresse, en abattant successivement quinze oiseaux au vol. Il manqua le seizième, et se tournant alors vers les gendarmes, il leur dit : « J'ai manqué celui-là, mais si, au lieu d'un oiseau, j'avais eu devant moi un gendarme, jamais je n'aurais manqué mon coup. » — Mécontents d'avoir été ainsi pris au piège, les gendarmes ne voulurent pas rentrer chez eux sans avoir au moins essayé de s'emparer de M. Garrec et de ses compagnons. En passant par le village de **Bélar**, ils apprirent qu'un homme suspect avait passé par là. Ayant trouvé un petit pâtre gardant ses troupeaux dans une garenne, ils l'interrogèrent et lui demandèrent s'il n'avait vu personne les devancer. Le petit, qui ne se

rendait pas compte des conséquences que pouvaient avoir ses paroles, leur répondit que « **Monsieur le vicaire qui n'était pas citoyen** », on désignait ainsi M. Garrec, venait de passer, se dirigeant du côté du bois de Kerangal. Ils partirent immédiatement à sa recherche, et l'eussent probablement saisi, car la rosée abondante du matin permettait de suivre sur l'herbe la trace de ses pas. Ils arrivèrent ainsi jusqu'au milieu du bois ; mais là ils rencontrèrent une bande de bûcherons et de sabotiers. Dès qu'ils virent les gendarmes, ces braves gens qui avaient partagé, un instant auparavant, leur morceau de pain noir avec le prêtre, sautèrent sur leurs haches, cernèrent les gendarmes et leur firent comprendre qu'il était dangereux de chasser les prêtres sur ce terrain. Puis, après les avoir désarmés, ils leur attachèrent des pilons de hêtre, et les hissèrent sur leurs chevaux, qu'ils laissèrent en liberté (1).

Dans les derniers temps, la situation de M. Garrec et de ses compagnons devint particulièrement difficile. La chapelle de Sainte-Anne restait toujours ouverte, mais l'accès en était interdit. Des patrouilles de soldats et de gendarmes y séjournaient en permanence. Pour traverser ce cordon de troupes, il fallait être muni d'un billet de civisme. Les campagnes environnantes n'offraient guère plus de sécurité; elles étaient infestées de soldats. N'ayant plus la liberté de leurs mouvements dans les environs de

(1) Abbé L'HELGOUALC'H, Pèler. de Ste-Anne de la Palue.

Sainte-Anne, M. Garrec et ses compagnons allèrent chercher un refuge dans les grottes de Lanévry. C'est là qu'ils disaient la messe, baptisaient et entendaient les confessions. Souvent même ils en étaient réduits à dire la messe en bateau sur la baie de Douarnenez. Les promeneurs et les touristes qui visitaient, en si grand nombre, les grottes du Ris et de Lanévry, ne se doutent pas que ce sont autant de sanctuaires, où le Dieu chassé de son tabernacle venait chercher asile pendant les jours sombres de la Révolution.

La grande difficulté pour les fidèles était d'aborder ces grottes sans éveiller l'attention des patrouilles de gendarmes et de soldats qui sillonnaient la région. Un nommé **Kerneï**, émule de **Gannad du**, inventa un ingénieux stratagème qui réussit à dépister pendant longtemps les pourchasseurs de prêtres. Il prenait son tambour et parcourait le pays comme un inspiré, criant à qui voulait l'entendre, que les Anglais allaient, la nuit suivante, opérer une descente à tel ou tel point de la côte. Les gendarmes et les soldats le prenaient pour un fou et s'amusaient à ses dépens, mais les habitants du pays connaissaient le mot d'ordre et de ralliement. Le soir, ils arrivaient bien armés à l'endroit désigné, comme pour s'opposer à un débarquement. Un fanal s'allumait sur la mer et faisait un signal convenu. Un autre fanal répondait de la côte, et à cet appel, les prêtres fidèles venaient accoster, au péril de leur vie, pour voir les malades, baptiser les enfants, entendre les confessions et bénir les mariages.

Cette ruse finit par être découverte comme les autres. Le P. Maximin L'Helgoualc'h tomba entre les mains des gendarmes, au moment où il venait de voir un malade. M. Garrec et les deux autres compagnons qui lui restaient, ne tardèrent pas non plus à être capturés. Tous les quatre furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, et condamnés à l'exil, suivi de la déportation. Pour perpétuer le souvenir de ces quatre braves et dignes prêtres qui font tant d'honneur à Kerlaz et à Plonévez-Porzay, le R. P. Le Flochen a fait le sujet des deux verrières qui se trouvent dans la chapelle des fonts baptismaux.

V

Erection de la Trêve de Kerlaz en Paroisse

Au Concordat, la trêve de Kerlaz était restée sans Curé et fut desservie par le clergé de Plonévez-Porzay, jusqu'à mars 1865. Depuis plusieurs années déjà, le projet d'érection de la trêve en paroisse était à l'étude. Cette nécessité se faisait sentir de plus en plus. Le clergé de Plonévez-Porzay, malgré sa meilleure volonté, ne pouvait pas s'occuper de ce quartier isolé et excentrique comme du reste de la paroisse. Kerlaz était négligé au point de vue religieux;

les catéchismes s'y faisaient irrégulièrement, et les malades eux-mêmes ne recevaient la visite du prêtre qu'à de rares intervalles. Cette situation anormale ne pouvait durer et l'autorité ecclésiastique elle-même commençait à s'en émouvoir. Ajoutons à la décharge du clergé de Plonévez-Porzay, qu'il y avait des villages éloignés de huit ou neuf kilomètres et que plusieurs de ces villages étaient inabordables en voiture. Entre temps, les pétitions allaient leur train et devenaient de jour en jour plus pressantes. Les plaintes affluaient à Quimper, et les tendances séparatistes s'accroissaient de plus en plus. Les habitants de la trêve réclamaient un prêtre qui fût au milieu d'eux, pour visiter leurs malades et catéchiser leurs enfants. Ils ne pouvaient admettre que, paroissiens de Plonévez-Porzay au même titre que les autres, ils fussent traités moins favorablement. Ces démarches commencèrent sous le rectorat de M. Pouchous. Sous son successeur M. Postic, une **Commission** se forma à Kerlaz, chargée de centraliser les plaintes et d'activer le projet d'érection. M. Pouchous et M. Postic s'y opposèrent tout d'abord énergiquement; mais se voyant placés devant la nécessité, ils se bornèrent à combattre les prétentions exagérées de la **Commission** qui voulait assigner comme limites à la nouvelle paroisse, d'abord le ruisseau de **Tréfuntec** et ensuite l'**Allée verte**.

À la tête de la **Commission de Kerlaz** se trouvait le baron Maurice Halna du Fretay du Vieux-Châtel. Son premier acte officiel

fut une lettre adressée à Mgr Sergent, le 29 août 1865. Voici cette lettre :

« Plonévez-Porzay, 29 août 1865.

» Monseigneur,

» Nous venons vous faire une demande dont l'accomplissement est depuis longtemps le vœu le plus ardent de tous les habitants de la section de Kerlaz, qui fait partie de la commune de Plonévez-Porzay. Notre désir à tous serait de la voir érigée en paroisse, et nous espérons que Votre Grandeur verra dans la démarche que nous tenons notre ferme volonté de soutenir les intérêts de la religion et de la morale. Le bourg de Kerlaz est situé à six kilomètres de Plonévez-Porzay, et une grande partie des villages de cette section en est éloignée de plus de huit kilomètres. C'est une distance beaucoup trop considérable, surtout en hiver, avec des chemins très mauvais, lorsqu'il s'agit d'aller aux offices, ou d'envoyer les enfants, soit à l'école, soit au catéchisme. Leur éducation religieuse est négligée, particulièrement dans les familles peu aisées, les parents ne pouvant se passer de leurs enfants des journées entières. Les vieillards et les malades attendent longtemps ou peuvent rester privés des secours de la religion. La plus grande partie des habitants de la section n'entendent presque jamais la messe à la paroisse; on va à Ploaré ou à Douarnenez; il y a quatre ou six kilomètres à faire; mais c'est encore plus, près que d'aller à Plonévez. Par suite de cette affluence sur ces deux derniers points, on ne trouve pas

de place à l'église, et on entend la messe sur la rue, en causant, ou dans les auberges. Cet état de choses qui est à peu près équivalent à un abandon complet, ne peut que vicier en quelques années les sentiments religieux.

» L'érection en paroisse est le seul remède, et nous proposerions une limite naturelle qui est le ruisseau allant du **Moulin-blanc** de Moëllien à Tréfontec ; le plan joint à notre demande marque cette délimitation. Comme étendue et comme population cette nouvelle paroisse serait inférieure à ce qui resterait attaché à Plonévez-Porzay, la paroisse de Kerlaz comprendrait ainsi d'après le dernier dénombrement de la population 1159 habitants, et il en resterait 1453 à Plonévez-Porzay. Deux prêtres restant à Plonévez, nous prions votre Grandeur de nous en accorder le même nombre à Kerlaz, car lorsqu'il n'y a qu'un prêtre dans une paroisse, les cultivateurs ont beaucoup de peine à se remplacer pour aller aux offices. Outre la chapelle de Kerlaz, la chapelle de la Clarté se trouverait dans la nouvelle paroisse, et il resterait à Plonévez la chapelle de Sainte-Anne-La-Palue ainsi que l'église paroissiale. Il serait facile à un des prêtres de Kerlaz de dire chaque dimanche une messe à la Clarté. En résumé, nous vous demandons cette limite, Monseigneur, parce qu'elle est naturelle et qu'avec les chemins existants actuellement et ce nouvel état de choses, les habitants de la commune, n'importe sur quel point, pourraient se rendre facilement aux offices. Nos ressources sont du reste suffi-

santes pour faire face aux dépenses nécessaires, et si quelques villages plus éloignés de Kerlaz ou de la Clarté et situés près de la ligne que nous avons tracée sur le plan, étaient indifférents ou hostiles à ce projet, nous pouvons répondre que les plus intéressés ont réuni entre eux la somme nécessaire pour l'érection du presbytère, compléter les objets nécessaires au culte et autres dépenses, et qu'elle a été remise à cet effet en mains sûres ou prouvée par actes notariés. Un demi-hectare de terrain a été en outre offert pour l'érection de ce presbytère. L'église de Kerlaz n'a pas besoin en ce moment de réparation, elle est assez spacieuse pour le service du culte et elle est entourée d'un cimetière. La Fabrique possède une maison dans le bourg, et nous joignons à notre demande un état des objets qu'elle renferme et qui servent à l'exercice du culte.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de notre profond respect ».

Signé : **Maurice Halna du Fretay.**

Suivent les signatures des membres de la **Commission**: Germain Guidal, Corentin Cornic, Alain Billon, C. Billon, Daniel Daniélou, Hervé Lautrou, Mathurin Floch, Guidal, Toussaint Horellou, Yves Horellou, Guéguen, Alain Mao, G. Guillou, Mao, Floch Yves, Floch, Kervoilen, Floch, Alain Marc, A. Billon, Pierre Porz, Yves Tymen, Guillaume Joncour, Le Joncour, Jean Le Berre, Garrec, Nédélec.

(1) Archives de l'Evêché.

A cette lettre était annexé le plan suivant :

VILLAGES	HAB.	VILLAGES	HAB.
Meil-Ven.....	4	Névet (manoir)....	8
Rest.....	12	— (moulin).....	19
Kersaliou.....	8	Kermark.....	8
Kermenguy.....	23	Rohou.....	13
Kerdarinet-vraz..	7	Gloanec.....	15
— vihan.....	8	Mescalet.....	14
Kervelinger.....	10	Lost-Névet.....	5
Kerrannou.....	11	Kerolier.....	12
Kervriel-izella.....	9	Kerlard.....	10
— kreiz.....	9	Kerzerien.....	4
— huella.....	13	Kerdouzet.....	13
La Clarté.....	6	Ris-izella.....	23
Péfilit.....	7	— huella.....	13
Kerskao (manoir)...	9	Kerguilligui.....	18
— (moulin).....	6	Lanëvry.....	58
Keradeun.....	19	Kergarrec.....	20
Lesvren-izella.....	16	Kernelbet.....	11
— huella.....	9	Kerlaz (bourg)....	80
Kergonec-huella....	11	Caouët.....	8
— izella.....	7	Merdy.....	13
Quillien.....	18	Coty.....	9
Trémalaouën.....	38	Koz-Kastel.....	13
Kervel-izella.....	12	Vieux-Châtel.....	8
— kreiz.....	13	Penavur.....	13
— huella.....	15	Toulfeunteun.....	7
Kergosguen.....	11	Lezarscoët.....	14
Tréfuntec (moulin)...	9	Koz-Maner.....	7
— (village).....	127	Goarem.....	8
Reün.....	13	Kergreiz.....	7
Lestraon.....	8	Kerroué.....	9
Briec.....	6	Kerscampen.....	6
Cosquer.....	10	Kerloré-izella....	9
Didreux.....	6	— huella.....	12
Talac'hoat.....	24	Kerléol.....	20
Kerguével.....	7	Kerstrat.....	65
Mez.....	61		
Ty-Lozac'h.....	5	TOTAL.....	1.159

Ce tableau comprend 72 villages et une population de 1159 habitants. C'était trop demander.

VI

Réunion du Conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay

La lettre que nous venons de lire, et le plan annexé à cette lettre, montrent que la **Commission** de Kerlaz n'y allait pas de main morte. Elle se taillait une grosse tranche dans la paroisse de Plonévez-Porzay, sans même se préoccuper de savoir si les habitants des villages qu'elle s'adjugeait, étaient contents d'être annexés à Kerlaz. Des prétentions aussi exorbitantes étaient vouées à un insuccès certain, car elles faisaient de Kerlaz une paroisse presque aussi importante que la paroisse-mère. Mis au courant de ce qui se tramait, M. Postic, recteur de Plonévez-Porzay, se hâta de réunir son conseil de Fabrique, en séance extraordinaire, le 18 septembre 1865, tandis que le conseil municipal protestait à son tour contre le projet de démembrement de la paroisse.

Voici en résumé ce qui se passa dans cette réunion. Le conseil commença par protester contre les accusations portées contre le clergé de Plonévez-Porzay par le baron Maurice Halna du Fretay, au nom de la **Commission** de Kerlaz. Ce sont de pures calomnies.

Ensuite on combattit énergiquement le projet d'érection de la trêve en paroisse. Si

plusieurs habitants de la trêve désiraient et préconisaient cette solution, en revanche d'autres, en plus grand nombre, n'en voyaient pas l'utilité. Les habitants de Kerlaz étaient des boudeurs qui n'avaient jamais sympathisé avec Plonévez-Porzay ; c'était l'unique raison pour laquelle ils voulaient se détacher de la paroisse-mère.

Puis abordant le côté religieux de la question et les graves accusations formulées dans la lettre de la **Commission**, le conseil essaie de justifier la conduite du clergé paroissial dans ses rapports avec les habitants de la trêve. Le quartier de Kerlaz, dit-il, n'a jamais été moins soigné au point de vue religieux, que le reste de la paroisse. Les catéchismes s'y font régulièrement, les malades y reçoivent la visite du prêtre. Que ce soit le jour, que ce soit la nuit, jamais nos prêtres n'ont refusé de marcher. Quant à la question de la messe, le conseil faisait remarquer qu'on facilitait à la population les moyens d'y assister, puisque tous les quinze jours, un des prêtres de la paroisse allait dire la messe à la chapelle de la Clarté, à proximité de Kerlaz. Bref, tout allait pour le mieux comme dans le meilleur des mondes.

VII

Le plan élaboré par la Commission de Kerlaz est écarté par Mgr Sergent. On propose un autre plan.

Comme il fallait s'y attendre, le premier projet de la **Commission** de Kerlaz échoua lamentablement. Plusieurs villages, compris dans le tableau, protestèrent et firent entendre au baron Halna du Fretay qu'ils voulaient rester attachés à Plonévez. De ce nombre furent **Lesvren, Keradeun, Lestraon, Kergonnes, Kervel, Kergosguen, Tréfuntec**.

Le baron du Fretay, au nom de la **Commission**, élaborait alors un nouveau plan, en laissant en dehors tous les villages opposants. Ce nouveau plan fut soumis aux notables de la **Commission** qui l'approuvèrent. Puis, revêtu de nombreuses signatures, il fut expédié à l'Evêché, avec la note suivante :

« Kerlaz, le 25 avril 1866.

» Monseigneur,

» La demande d'érection de Kerlaz en paroisse, que j'avais eu l'honneur de vous adresser au mois de septembre de l'année dernière, a soulevé quelques réclamations de la part des habitants des villages les plus rapprochés de la ligne de démarcation que j'avais tracée sur le plan de la commune de Plonévez ; je viens de tracer une nouvelle ligne à l'encre rouge sur le plan. J'ai laissé en dehors tous les opposants, et vous envoie en même temps, Monseigneur, copie d'un nouveau recensement que je viens de

faire faire. La section comprendrait ainsi encore 947 habitants, qui vous supplient, Monseigneur, de réaliser le vœu qu'ils forment depuis si longtemps, en érigeant Kerlaz en paroisse avec deux prêtres. Nous sommes persuadés que plusieurs des opposants d'aujourd'hui demanderont plus tard à être rattachés à la nouvelle paroisse.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma reconnaissance et l'assurance de mon profond respect. »

Signé: **Maurice Halna du Fretay.**

Voici le second plan que le baron du Fretay annexa à cette lettre :

VILLAGES	HAB.	VILLAGES	HAB.
Kervenguy.....	32	Kerzerien.....	4
Kerdarinet.....	15	Kerdiouzet.....	13
Kerrannou.....	11	Le Ris.....	36
Kervriel.....	31	Kerguilligui.....	18
La Clarté.....	8	Lanévry.....	58
Péfilit.....	8	Kergarrec.....	20
Kerskao.....	15	Kernelbet.....	11
Quillien.....	19	Kerlaz.....	80
Trémalaouën.....	44	Caouët.....	8
Briec.....	6	Merdy.....	13
Cosquer.....	10	Coty.....	11
Didreux.....	6	Vieux-Châtel.....	37
Talac'hoat.....	24	Penavur.....	15
Kerguével.....	6	Toulfeunteun.....	7
Mez.....	76	Lezarscoët.....	14
Ty-Lozac'h.....	5	Koz-Maner.....	7
Névet.....	15	Goarem.....	10
Kermark.....	10	Kergreiz.....	10
Roc'hou.....	14	Kerroué.....	9
Gloanez.....	17	Kerscampen.....	11
Mescalet.....	15	Kerriore.....	22
Lost-Névet.....	10	Kerléol.....	37
Kerolier.....	23	Kerstrat.....	65
Kerlard.....	11	TOTAL.....	947

(1) Archives de l'Evêché.

VIII

Séance extraordinaire du Conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay, 28 Octobre 1866.

La seconde ligne de démarcation proposée par la **Commission** de Kerlaz, était, comme l'on voit, plus modeste que la première. On tint compte des réclamations des villages opposants que nous avons cités plus haut, et on les laissa en dehors des limites proposées. Des notables de Kerlaz qui ont été mêlés à cette affaire, m'ont affirmé que ce deuxième projet fut sur le point d'être pris en considération. Il échoua finalement à la suite de quelques intrigues qui ne font pas beaucoup d'honneur à leurs auteurs. Nous en parlerons plus bas.

Pendant ce temps, le conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay se réunissait pour la seconde fois en séance extraordinaire. Voici in-extenso le procès-verbal de cette réunion :

« Le conseil de Fabrique de l'église de Plonévez-Porzay, convoqué extraordinairement en vertu d'une autorisation épiscopale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le dimanche, 28 octobre 1866.

» Etaient présents : MM. Le Gac, Cornic, Le Doaré, Guidal, Postic, membres du conseil.

» La séance étant ouverte, M. le Président prend la parole pour faire au conseil la communication suivante : Messieurs, le 18

septembre 1865, le conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay se réunissait extraordinairement en séance, en vertu d'une lettre épiscopale, pour répondre à la pièce adressée à Sa Grandeur par M. Maurice Halna du Fretay. Le conseil faisait observer à cette époque :

» 1°) Qu'il n'était pas exact de dire que tous les habitants de l'ancienne trêve de Kerlaz désiraient l'érection de leur chapelle en église paroissiale.

» 2°) Qu'il repoussait l'accusation qui disait que l'instruction religieuse était négligée ; il constatait que les malades de Kerlaz étaient fidèlement visités ; qu'on facilitait à la population les moyens d'entendre la messe dans la chapelle de la Clarté à proximité de Kerlaz, et très commode pour une portion notable de la paroisse.

» Nonobstant ces observations du Conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay, la question de l'érection de la trêve en paroisse, **paraît être résolue en principe**, et la **Commission** formée à Kerlaz persiste à demander des limites exagérées et qui lui donneraient un territoire plus étendu que celui qui resterait à la paroisse-mère. Cet exposé ayant été fait par M. le Président, le Conseil déclare de nouveau :

» 1°) Que les limites indiquées par la **Commission** de Kerlaz ne sont pas celles de l'ancienne trêve.

» 2°) Qu'elles ne sont pas les **limites naturelles et rationnelles**, englobant une portion notable du terrain et un grand nombre de villages ayant toujours fait partie de la

paroisse de Plonévez-Porzay. Elles réduisent cette paroisse à des proportions si exiguës qu'elle ne pourrait plus faire face aux charges qui lui incombent en présence d'une dette de 8.000 francs et d'une église en ruines qu'il faut rebâtir.

» 3°) Que la limite naturelle serait comme l'indique la carte ci-jointe par la Fabrique, **un cours d'eau qui, prenant sa source au bois de Névet, coule à l'ouest du Mez, traverse les plateaux de Toularc'hoat (sic) et la route de Locronan à Douarnenez**. Jusquelà, il s'appelle « **Dourig ar Briand** ». Poursuivant son cours vers la mer, il laisse à l'Est la chapelle de la Clarté, chapelle de Plonévez, passe par Péflit, laissant ce village en Plonévez, traverse l'ancienne route de Douarnenez, tombe au moulin de Kerskao, longe le vallon et se jette à la mer entre Kerléol en Kerlaz et Trémalaouen en Plonévez-Porzay. C'est ce ruisseau et ce ruisseau seul qui formerait les limites naturelles de la nouvelle paroisse.

» 4°) Que l'adoption du ruisseau précité, pour limites de la nouvelle paroisse, aurait l'avantage de renfermer la portion de la population qui se verrait avec plaisir annexée à Kerlaz et peu de mécontents.

» 5°) Que l'adoption de cette limite donnerait à Kerlaz une population de 750 à 800 ? habitants, et outre le bourg, 48 villages comme le constate le tableau ci-joint.

» 6°) Que si on abandonnait cette limite pour adopter celle que propose la **Commission** de Kerlaz, on engloberait un grand nombre de villages qui se verraient avec

peine annexés à Kerlaz. Cette affirmation du conseil est tellement certaine que les dits villages ayant su qu'on voulait les attacher à la nouvelle paroisse, se sont empressés d'envoyer à Monseigneur une supplique pour demander à rester toujours paroissiens de Plonévez. Ils ont constaté que leurs parents, de temps immémorial, ont été enterrés dans le cimetière de Plonévez et non dans celui de Kerlaz.

» En conséquence de cet exposé du Président et des considérations faites par les membres présents et consignées ci-dessus, le Conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay supplie Monseigneur d'appuyer sa demande, à savoir que le cours d'eau de « **Dourig ar Briand** » ou « **Dourig ar Sklerded** » soit la limite assignée à la nouvelle paroisse de Kerlaz.

» Fait et délibéré en séance à Plonévez-Porzay, le jour et l'an ci-dessus, étant signé au registre : Le Gac, Cornic, Le Doaré, Le Marc'hadour, Postic. »

Seul, Germain Guidal, de Kêrroué, en Kerlaz, n'a pas signé le procès-verbal (1).

IX

Supplique des habitants de quelques villages de Plonévez-Porzay à Mgr Sergent.

Malgré les protestations du conseil de Fabrique et du conseil municipal de Plonévez-

Porzay, l'érection de la trêve de Kerlaz en paroisse était chose décidée en principe. Une enquête, faite sur les lieux, montra que la lettre du baron Maurice Halna du Fretay n'avait pas exagéré la situation. Mgr Sergent fit entendre à M. Postic qu'il était inutile de résister davantage et que la création de la nouvelle paroisse était chose décidée. M. Postic se résigna et accepta la décision de Monseigneur. On était donc d'accord de part et d'autre sur la question du principe. Là où le désaccord régnait, c'était sur la question des nouvelles limites à assigner à Kerlaz. Nous avons vu que le premier plan proposé par la **Commission** avait été écarté parce qu'il empiétait trop sur la paroisse-mère. Après l'échec de ce projet, on en présenta un second, sur lequel l'autorité diocésaine ne s'était pas encore prononcée. L'anxiété était grande dans l'entourage de M. Postic, parce qu'on croyait que Monseigneur Sergent l'approuvait, et effectivement peu s'en fallut que ce second plan ne fût pris en considération.

Sur ces entrefaites, des bruits étranges coururent dans les villages qu'il était question d'annexer à la nouvelle paroisse. Des notables de Plonévez furent chargés de visiter les villages intéressés et de répéter des propos comme ceux-ci : « Si vous optez pour Kerlaz, vous aurez beaucoup plus d'impôts et de contributions à payer ; réfléchissez bien avant de donner votre signature. » Les bruits malveillants, colportés de ferme en ferme et exagérés encore par la rumeur publique, produisirent un revire-

(1) Registres par. de Plonévez-Porzay.

ment magique et furent le signal d'une pétition générale. Quand la feuille de pétition fut couverte de signatures, on l'envoya à Quimper. Elle y arriva lorsque le sort des villages en question était déjà réglé ; car dans le projet que Mgr Sergent soumit, en dernier lieu, à M. Postic, il n'était plus question de ces villages.

Voici la supplique que les habitants de ce quartier adressèrent à Quimper avec les noms des signataires de la pétition :

« Monseigneur,

» Nos villages ne sont pas compris dans les limites désignées par Sa Grandeur à notre Recteur pour la nouvelle paroisse de Kerlaz. On prétend cependant nous y annexer. Nous venons donc supplier Monseigneur de prendre en considération que nous n'avons jamais fait partie de l'ancienne trêve ; que nos ancêtres, de temps immémorial ont été enterrés dans le cimetière de Plonévez-Porzay, et que nous désirons pendant notre vie avoir occasion de prier sur leurs tombes en sortant de la messe, et après notre mort, reposer auprès de ceux que nous avons aimés. C'est pour cela, Monseigneur, que les chefs de maison des villages sous dénommés ont signé cette supplique :

« 1°) Tréfuntec, village et moulin : **Le Coz, Guédès, Le Bot, Jaïn Yves, Jaïn Corentin, Jaïn Jean, Chevalier fils, Horellou, Marie-Anne Jaïn. Déniel et Chevalier père**, ne sachant signer, ont fait une croix.

» 2°) Kergoasguen. — **Corentin Fertil, M.**

Brun. Anne Fertil, Marie-Louise Guédal, ne sachant signer, ont fait une croix.

» 3°) **Kervel.** — **Marie-Jeanne Cornic, Heussaff, Youinou, Bescond.** Caro ne sachant signer a fait une croix.

» 4°) **Trémalaouën.** — **Pérennès, Celton, Celton, Marie Guidal, Marie-Jeanne Guillou, Piriou et Boussard**, ne sachant signer, ont fait une croix.

» 5°) **Kerskao, ferme et moulin.** — **Paul et Boulic**, ne sachant signer, ont fait une croix.

» 6°) **Quillien.** — **Bradol, Marc'hadour, Marc'hadour.**

» 7°) **Péflit.** — **Guéguen, Guéguen.**

» 8°) **La Clarté.** — **Youinou Joseph et sa femme. Marie Le Gac**, ne sachant signer, a fait une croix.

» 9°) **Kervriel.** — **Hervé Nédélec et sa femme, Laou Dagorn, Gouérou Mathurin** ne sachant signer, **Thomas Blouët** s'est porté fort pour eux, **Blouët.**

» 10°) **Kerrannou.** — **Bodiu et sa femme.** Celle-ci, ne sachant signer, a fait une croix.

» 11°) **Kerdarinet.** —

» 12°) **Kervenguy.** — Les habitants, ne sachant signer, ont fait une croix.

» 13°) **Kerléon.** — Propriétaire absent.

» 14°) **Kerislav.** — Pour tout le village, **Chapalain.**

» 15°) **Croaz-ar-Mez.** — **Le Roux et la veuve Piriou** ne sachant signer, ont fait des croix.

» 16°) **Rosoguen.** — Les habitants ne sachant signer, ont fait des croix.

» 17°) **Kerléon-Vihan.** — **Louboutin René.**

» 18°) **Kerorgant.** — Le propriétaire ne sachant signer, a fait une croix » (1).

On s'étonnera à bon droit de voir figurer sur cette liste, plusieurs villages qui, au commencement des pourparlers, demandaient à cor et à cri leur annexion à Kerlaz, comme **Trémalaouën, Péfilit, Kervriel** et quelques autres. Cette brusque conversion ne s'explique que par les manœuvres et les intrigues dont nous avons parlé. Les habitants de ces villages avaient tout intérêt à être attachés à Kerlaz. Deux kilomètres à peine les séparaient de Kerlaz, tandis qu'ils étaient à plus de quatre kilomètres de Plonévez-Porzay. Voilà la raison pour laquelle ils s'étaient montrés, dans le commencement, si enthousiastes de l'idée de création d'une paroisse à Kerlaz ; mais on exploita leur crédulité et la plupart revinrent sur leurs signatures.

X

Le projet d'érection est remis à une date ultérieure

Au moment où l'on croyait que l'affaire allait aboutir, Mgr Sergent écrivait à M. Postic une lettre qui ne laissait aucun espoir prochain. En examinant les pièces du double dossier du Conseil de Fabrique de Plonévez-Porzay et de la **Commission de**

Kerlaz, on s'aperçut à Quimper qu'elles ne concordait pas. A la Préfecture du Finistère on fit la même remarque. Le Conseil de Fabrique de Plonévez donnait à la trêve de Kerlaz, restreinte à ses limites naturelles, une population de 750 habitants, et même quelquefois de 800, comme si la population d'une paroisse pouvait changer du jour au lendemain, tandis que le recensement fait par le baron Halna du Fretay et les notables de la **Commission** de Kerlaz, n'en comptait que 633. Qui croire ? De plus, plusieurs villages qui avaient demandé leur annexion à Kerlaz, demandaient en même temps à rester attachés à leur ancienne paroisse de Plonévez-Porzay. Ajoutons que la trêve de Kerlaz ne pouvait se résigner à rentrer dans ses limites naturelles, tandis que Plonévez-Porzay se montrait irréductible sur ce point. Toutes ces choses, et bien d'autres encore, au lieu de simplifier la question, ne firent que l'embrouiller et la compliquer de plus en plus. C'est alors que Mgr Sergent résolut de remettre l'affaire, à une date ultérieure, pour donner le temps aux deux parties de faire accorder leurs pièces. Voici la lettre que reçut M. Postic à ce sujet :

« Mon cher Recteur,

» Je ne sais comment vous témoigner toute ma reconnaissance ainsi qu'à votre maire et à vos excellents paroissiens. J'ai refusé de me mêler aux affaires de Kerlaz parce que ces braves gens ne s'entendaient pas entre eux et qu'ils avaient des prétentions inadmissibles. Quand ils voudront se

(1) Archivée de l'Evêché.

contenter de la trêve de Kerlaz, je ne demande pas mieux que d'introduire leur demande et de la pousser ; mais je ne peux ni ne veux réduire à rien la paroisse de Plonévez-Porzay qui mérite un autre sort. Dites aux habitants de Kerlaz que quand ils voudront exiger leur trêve seulement, je serai à leur disposition. »

Votre tout dévoué et affectionné.

» † René, Ev. de Quimper et de Léon. »

Sur la couverture du dossier qui se trouve aux **Archives de l'Evêché** de Quimper, on lit ces mots : **Ecrit à M. Postic. — Retourné le plan. — Les délibérations pour faire concorder toutes les pièces.** — Et plus bas, sur la même couverture, on lit encore ces mots : **Affaire arrêtée. — Affaire à reprendre le 5 juin 1867.**

Ceci se passait le 23 février 1867. Pour des raisons que nous ignorons, l'affaire ne fut pas reprise à la date fixée par l'Evêché. Les choses en restèrent là pendant cinq ans.

XI

Nomination de M. Latreille comme chapelain de Kerlaz

Deux ans après, en 1869, M. Latreille était nommé chapelain de Kerlaz. Quelques difficultés surgirent entre M. Postic et lui

sur la question du casuel et d'autres choses encore. En mars 1869, M. Postic écrivit à M. Téphany, secrétaire général de l'Evêché, pour lui demander de vouloir bien prier Monseigneur de lui tracer une ligne de conduite qui pût le guider dans ses rapports avec le chapelain de Kerlaz. Voici le mot qu'il adressa à ce sujet au secrétariat de l'Evêché :

« Prière à M. Téphany de demander pour moi quelques notes écrites qui me seront très précieuses pour mes rapports avec le chapelain de Kerlaz :

» 1°) Déclarer que je demeure, jusqu'à nouvel ordre, recteur de Plonévez-Porzay dans toute son intégrité.

» 2°) Fixation des limites d'après les indications déjà données par Monseigneur, au ruisseau coulant sous la chapelle de la Clarté et nommé : « **Dourig-ar-Briand** » ou « **Dourig-ar-Friançou** ».

» 3°) Autorisation de faire les baptêmes et les mariages dans la chapelle de Kerlaz.

» 4°) Examiner s'il y a lieu d'y donner la communion pascale ou s'il faut maintenir ce dernier lien avec Plonévez.

» 5°) Si le casuel de Kerlaz doit aller tout entier au chapelain ?

Quelques jours après, le 10 mars, M. Postic recevait la réponse suivante de Mgr Sergent :

« La section de Kerlaz aura pour limites le cours d'eau de la Clarté, appelé : « **Dourig-ar-Briand** » ou « **Dourig-ar-Friançou** ».

« Le ministère dans la section de Kerlaz s'exercera sous la direction du recteur de

Plonévez-Porzay, qui demeure jusqu'à nouvel ordre recteur de toute la paroisse.

« Les baptêmes pourront se faire dans la chapelle de Kerlaz, les mariages s'y célébrer. La communion pascalle devra se faire jusqu'à nouvel ordre dans l'église paroissiale de Plonévez-Porzay.

« La part de casuel noir et blanc attribué par le tarif de Plonévez-Porzay au clergé paroissial sera acquise en totalité au chapelain. »

Signé : † **René**, Ev. de Quimper.

XII

Mgr Nouvel de la Flèche reprend le projet d'érection de la trêve en paroisse

Un des premiers actes de Mgr Nouvel de la Flèche, nommé à l'Evêché de Quimper, fut de reprendre le projet d'érection et de le pousser vigoureusement. Voici la lettre qu'il fit écrire à M. Postic par M. Evrard, vicaire général :

« Quimper, 2 février 1872.

« Mon cher Monsieur Postic,

« Monseigneur l'Evêque se décide à reprendre le projet d'érection de Kerlaz en paroisse. Je vous retourne le plan, la liste

(1) Archives de l'Evêché.

des villages et les délibérations de la Fabrique et du Conseil municipal. Vous êtes autorisé à réunir extraordinairement le Conseil de Fabrique. Faites en sorte que toutes les pièces concordent ; la conclusion de l'affaire sera plus facile,

» Tout à vous en N.-S.

» **Evrard**, vic. gén. »

En même temps, Mgr Nouvel expédiait à M. Postic le tableau des villages que devait comprendre la nouvelle paroisse. Ce tableau était une sorte de transaction dans laquelle Plonévez et Kerlaz devaient mutuellement sacrifier quelques-unes de leurs revendications. Toute la bande de terrain comprise entre la chapelle de la Clarté et la mer restait définitivement en Plonévez-Porzay. Six villages du côté de Locronan revenaient à Kerlaz. Ces quelques villages qu'on attribuait à la nouvelle paroisse, lui donnaient 119 habitants de plus, sans appauvrir Plonévez-Porzay, car ils étaient presque exclusivement habités par des vanniers et des carriers, population peu aisée ; mais à Plonévez on ne voulait pas démordre des limites naturelles. C'était une sorte de ligne sacrée sur laquelle Kerlaz avait défense d'empiéter.

Voici le tableau des villages proposé par Mgr Nouvel :

(Voir le tableau page 50).

VILLAGES	HAB.	VILLAGES	HAB.
Kerskao (moulin)...	..	Coty.....	9
Kervriell-huella....	16	Koz-Kastel.....	11
— izella.....	8	Vieux-Châtel.....	12
Didreux.....	6	Penavur.....	14
Gorreker.....	3	Toulfeunteun.....	10
Croaz-ar-Mez.....	11	Lezarscoët.....	9
Mez.....	64	Koz-Maner.....	7
Rosoguen-bihan....	6	Kerguével.....	21
Ty-Lozac'h.....	4	Cosquer.....	11
Maner-Névet.....	8	Kerscampen.....	9
Meil-Névet.....	5	Kerléol.....	36
Kermark.....	9	Kerriore-huella....	10
Le Roc'hou.....	14	— izella.....	9
Gloanec.....	17	Lanévry.....	17
Mescaët.....	16	Caouët.....	16
Lost-Névet.....	11	Kerlaz (bourg)....	88
Kerolier.....	12	Kerzerien.....	5
Kerlard.....	9	Kerdiouzet.....	19
Briec.....	8	Ris izella.....	21
Kergreiz.....	10	— huella.....	15
Kerstrat.....	51	Kerguilligui.....	10
Kerroué.....	8	Kernelbet.....	4
Goarem.....	19	Kergarrec.....	9
Merdy.....	11	Talac'hoat.....	12

XIII

Lettre de protestation de M. Postic, recteur de Plonévez-Porzay, à Mgr l'Evêque. (1)

Mgr Nouvel croyait avoir trouvé un terrain d'entente. Grande fut sa surprise lorsqu'il apprit que Plonévez-Porzay ne voulait rien concéder. Dès le lendemain, M. Postic, accompagné de son premier vicaire, prit le

(1) Archives de l'Evêché.

chemin de Quimper. Il insista de nouveau auprès de Monseigneur sur la nécessité de revenir aux limites naturelles. Monseigneur le pria de vouloir bien exposer ses observations par écrit. C'est ce qui motiva la lettre suivante :

« Monseigneur,

» Jeudi dernier, je suis allé exposer à Sa Grandeur quelques difficultés à résoudre dans la paroisse de Plonévez-Porzay. Vous m'avez recommandé, Monseigneur, de vous les exposer par écrit. Je m'empresse de me conformer à vos instructions :

» 1° Les habitants de Kerlaz n'ont jamais pu s'entendre avec le reste de la population de Plonévez. Depuis de longues années ils demandaient à être séparés. L'arrivée de M. Latreille chez son beau-frère, maire de Plonévez, me parut une circonstance favorable pour apaiser les esprits surexcités, et donner, dans une certaine mesure, satisfaction à ce peuple véritablement trop éloigné de l'église paroissiale. J'ai sollicité et obtenu de Mgr Sergent la nomination de M. Latreille comme chapelain de Kerlaz. Les limites assignées par Monseigneur à l'ancienne trêve rétablie ont été par ses ordres tracées sur une carte générale de la paroisse déposée au Secrétariat de l'Evêché. Aujourd'hui, Monseigneur, j'ai réussi à acquérir un terrain pour bâtir, d'après un plan que j'ai tracé, un presbytère convenable. Le Conseil de Fabrique reconnaît et constate l'antipathie qui a toujours existé entre la population de Kerlaz et celle de Plonévez.

» 2°) Puis certains villages sont tellement éloignés de l'église paroissiale, onze kilomètres, qu'il est moralement impossible aux habitants de se rendre à la messe de la paroisse.

» Ces deux faits établis, le Conseil fait insérer au cahier des délibérations les observations suivantes :

» 1°) Nous avons un pèlerinage célèbre qu'il importe de favoriser. Pour cela deux vicaires sont nécessaires à Plonévez. Même avec deux vicaires, les messes de Sainte-Anne ne pourront être desservies en totalité.

» 2°) Pour conserver nos deux vicaires, une population suffisante est indispensable. Or, Kerlaz avec les limites assignées par Mgr Sergent, réduit à 2.000 âmes la population de Plonévez, comme le constate le **Bref** et le dernier tableau de recensement, puisque la section de Kerlaz renferme 633 habitants. Réduite à ces proportions, la paroisse de Plonévez n'offre plus à ses vicaires qu'un casuel restreint, une quête exiguë. Cependant grâce aux ressources de Sainte-Anne, les sorts des deux vicaires peuvent être assurés.

» 3°) Les limites de la paroisse en projet sont désignées, et par la nature, un cours d'eau, et par **un fait capital**, la souscription pour la reconstruction de l'église. Tous les villages situés sur la rive droite du ruisseau « **Dourig-ar-Briand** » et « **Dourig-ar-Friangou** », ont donné des sommes importantes, l'un de 2.000 fr., un autre de 1.500 fr., exécuté des charrois prodigieux, trente journées quelques-uns. La rive gauche, sauf

deux ou trois exceptions, n'a rien donné, n'a rien fait. La chapelle de la Clarté bâtie primitivement par un seigneur de Moëllien en ex-voto, a été reconstruite par les recteurs de Plonévez. Que si quelques villages situés du côté du ruisseau opposé à Kerlaz ont fait partie de la trêve, c'est que le recteur de Plonévez, recteur unique de toute l'étendue de la commune actuelle, en a chargé pour un temps le vicaire de Kerlaz qui était sous ses ordres, Kerlaz n'ayant jamais été paroisse, mais trêve de Plonévez. Ces observations et ces réserves étant faites pour éviter tout malentendu, le Conseil de Fabrique déclare voter l'érection de Kerlaz en paroisse dans les limites désignées par Mgr Sergent : « **Dourig-ar-Briand** » et « **Dourig-ar-Friangou**. »

» Recevez, Monseigneur, etc.

» **Postic**, recteur de Plonévez-Porzay. »

On comprit, à Quimper, qu'il fallait en finir avec cette affaire qui menaçait de s'éterniser. Les arguments mis en avant par M. Postic, auxquels venait s'ajouter le fait nouveau de la souscription pour la construction de l'église paroissiale, amenèrent la radiation des six ou sept fermes que Mgr Nouvel avait cru pouvoir octroyer à Kerlaz, par esprit de conciliation. Tout ce que M. Postic dit à propos de cette souscription n'est pas exact. Kerlaz a contribué aux charrois comme le reste de la paroisse. Si la population de la trêve n'a pas donné en argent autant que les autres, c'est qu'elle prévoyait que d'autres charges allaient bien-

tôt peser sur elle, du fait de l'érection de Kerlaz en paroisse. M. Postic obtenait donc satisfaction sur toute la ligne. C'est sur cette base que les négociations furent entamées avec le gouvernement français.

XIV

Décret du Président de la République

Les négociations durèrent encore près de deux ans, pendant lesquels il se produisit plusieurs échanges de lettres de part et d'autre ; mais l'affaire avait franchi un pas décisif. La **Commission** de Kerlaz, après quelques derniers soubresauts, dut accepter le projet primitif, aux termes duquel la nouvelle paroisse devait avoir pour limites le ruisseau qui prend sa source au plateau du **Mez**, traversant la route de Locronan à Douarnenez sous le nom de « **Dourig-ar-Briand** », le chemin vicinal de Plonévez-Porzay à Kerlaz, sous le nom de « **Dourig-ar-Sklarded** » ou « **Dourig-ar-Friançou** », passant par **Péfilit** et le moulin de **Kerskao** pour se jeter dans la mer entre **Trémalaouën** et **Kerléol**.

Le Décret du Président de la République parut le 20 juillet de l'année 1874. Voici les termes de cet acte :

« DÉCRET :

» Le Président de la République française,

» Vu les articles 61 et 72 de la loi du 18 Germinal, an X,

» Vu les propositions de l'Evêque de Quimper et du Préfet du Finistère, décrète :

» **Article 1^{er}**. — Est érigée en succursale l'église dénommée ci-après :

» **Kerlaz**, section de la commune de Plonévez-Porzay, diocèse de Quimper, département du Finistère, canton de Châteaulin, circonscription conforme au plan annexé au présent Décret.

» **Article II**. — Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent Décret, qui sera inséré au **Bulletin des lois**.

» Fait à Versailles, le 20 juillet 1874.

» Signé: Maréchal **de Mac-Mahon**.

» Par le Président de la République, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

» Signé : **A. de Cumont**.

» Pour amplification :

» Le chef de la 2^e Division de l'Administration des Cultes.

» Signé : **C. de la Mothe** » (1).

XV

Rectorat de M. Latreille (1874-1895)

M. Latreille qui faisait, depuis l'année 1869, le service de Kerlaz à titre de chape-

(1) Archives de l'Evêché.

lain, fut nommé par Mgr Nouvel recteur de la nouvelle paroisse. Il était originaire d'Argol. A l'âge de quinze ans, il apprenait à lire : puis se sentant attiré à la vocation ecclésiastique, il entra peu de temps après au Petit-Séminaire de Pont-Croix, où il fit des études rapides et sommaires, puisqu'il était prêtre à l'âge de 25 ans. Au sortir du Grand-Séminaire, il fut nommé vicaire-instituteur au Drennec, où il donna les premières leçons de latin à M. le chanoine Corrigou, ancien vicaire général. Du Drennec il passa comme vicaire à Poullan, où il se distingua par son zèle pour la prédication. Tombé malade, M. Latreille dut abandonner momentanément le ministère. Quelques années de repos complet le remirent sur pied. C'est alors qu'il vint chez son beau-frère, M. Le Gac, qui était à l'époque maire de Plonévez-Porzay. Comme la trêve de Kerlaz réclamait depuis longtemps un prêtre, M. Postic, recteur de Plonévez-Porzay, crut l'occasion bonne pour lui donner satisfaction. Il profita de la présence de M. Latreille à Lesvren, et le chargea du service de la trêve, dans des conditions assez difficiles, puisqu'il n'y avait pas encore de presbytère à Kerlaz. Quand la trêve fut érigée en paroisse, l'Evêché n'eut pas à hésiter pour le choix du recteur : le 20 juillet 1874, M. Latreille recevait sa nomination. Il gouverna la paroisse de 1874 à 1896, c'est-à-dire pendant 22 ans, aimé et estimé de tous. C'était un Homme de Dieu, pieux, zélé, ferme sur les principes qu'il interprétait toujours dans leur rigueur inflexible, ne connaissant

d'autre diplomatie que la voix de sa conscience. Il eut le mérite de fonder la paroisse, de bâtir le presbytère, de restaurer l'église qui était dans un état de délabrement complet, d'organiser les catéchismes, de donner une nouvelle impulsion à l'instruction religieuse des grandes personnes, et de relever la nouvelle paroisse, bien négligée depuis longtemps à tous les points de vue, au niveau des paroisses environnantes. Aujourd'hui Kerlaz est le modèle des paroisses chrétiennes.

Voici le procès-verbal de la première réunion du Conseil de Fabrique :

« Vu le décret de M. le Président de la République en date du 20 juillet 1874 et érigeant la chapelle de Kerlaz en église paroissiale ;

» Vu le décret de Mgr Nouvel en date du 18 août et portant nomination de trois conseillers de Fabrique, MM. Cornic Corentin, Guidal Germain et Jain Jean ;

» Vu le décret de M. le Préfet du Finistère en date du 20 août 1874 et portant nomination de deux conseillers de Fabrique, savoir : MM. Le Floch Guillaume et Tymen Jacques ;

» Les cinq sus-nommés ont été installés au presbytère de Kerlaz en présence des cinq conseillers ci-dessus désignés, de M. Latreille, recteur nommé de Kerlaz, et de M. le maire de Plonévez-Porzay.

» Le Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Germain de Kerlaz, composé des sept membres ci-dessus désignés, tous présents, a procédé à la nomination de son secré-

taire et de son président suivant la prescription de l'article 9 du décret du 30 décembre 1809.

» Ont été nommés : Président, M. Guillaume Le Floch ; secrétaire, M. Latreille, recteur.

» Le président a aussitôt pris la direction des délibérations du Conseil, a invité le Conseil à procéder à la nomination de trois membres qui devront constituer le bureau des marguilliers. Ont été nommés à l'unanimité membres du bureau : MM. Cornic Corentin, Guidal Germain et Jaïn Jean.

» Ces Messieurs et M. Latreille, recteur nommé, ont, conformément à l'article 19 du décret du 30 décembre 1809, nommé entre eux un président, un secrétaire et un trésorier.

» Ont été nommés : Président du bureau, M. Jaïn Jean ; Secrétaire, M. Guidal Germain ; Trésorier, M. Cornic Corentin.

» Ces préliminaires terminés, les marguilliers de l'église de Kerlaz, commune de Plonévez-Porzay, canton et arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, ayant reconnu que la nomination de M. Latreille au rectorat de Kerlaz est revêtue de toutes les formalités requises, lui ont délivré deux expéditions du présent procès-verbal de prise de possession, pour être transmises, l'une à Mgr l'Evêque de Quimper, et l'autre à M. le Préfet du Finistère. »

Ont signé : Le Floch, Cornic, Guidal, Jaïn, Latreille (1)

(1) Registres paroissiaux de Kerlaz,

Œuvres de M. Latreille

1°) **Construction du presbytère.** — L'œuvre la plus urgente pour le nouveau recteur, était la construction du presbytère. M. Postic s'était assuré un terrain ; mais les ressources manquaient et rien n'était encore commencé à l'arrivée de M. Latreille. Le nouveau recteur fit appel à la bonne volonté de ses paroissiens, lança une souscription et se mit à l'œuvre. En moins d'un an le presbytère était debout. Les murs de clôture furent construits ensuite, peu à peu, à mesure que les ressources le permirent. M. Latreille contribua, dit-on, largement de ses deniers à la construction du nouveau presbytère ; mais nous ne voulons pas laisser s'accréditer une légende d'après laquelle il aurait tout fait. Il faut rendre justice à la population, qui s'est montrée en toute occasion à la hauteur des circonstances. Je pourrais citer des familles qui ont donné, comme premier versement, rien que pour la construction du presbytère, des sommes de 400 fr., 600 fr. et même de 1.000 fr. De plus, tous les charrois ont été à la charge de la population.

2°) **Restauration de la voûte de l'église.** — La voûte de l'église fut une des premières préoccupations du nouveau recteur. Elle réclamait des soins urgents. On remarquait çà et là des brèches et des planches disjointes et vermoulues, fort menaçantes pour la sécurité des assistants. M. Latreille fit

faire les réparations nécessaires et en mena l'exécution avec célérité.

3°) **Erection du Chemin de la Croix.** —

Les réparations du lambris achevées, M. Latreille dota l'église paroissiale des belles stations de Chemin de Croix qu'on y voit. Elles furent érigées par M. Pouliquen, curé-doyen de Douarnenez, le 10 octobre 1875, jour de l'ouverture des exercices du Jubilé dans la paroisse.

4°) **Ameublement de l'église.** — Le mobilier de l'église était dans un piteux état. La chaire à prêcher, la balustrade, les autels, les confessionnaux étaient vermoulus ; il était temps de les remplacer. M. Latreille s'entendit avec un ébéniste de Landerneau, et bientôt l'église paroissiale eut un beau maître-autel, deux petits autels latéraux, un nouveau confessionnal, et une nouvelle chaire à prêcher cadrant très bien avec le style de l'édifice.

5°) **Dallage de l'église.** — Le dallage de l'église était en rapport avec le reste. La moitié de l'édifice seulement était pavée, mais très grossièrement ; M. Latreille passa un marché avec un maître-carrier de Locronan et fit refaire tout le dallage, ainsi que le carrelage du Sanctuaire.

6°) **Transformation de l'ancien ossuaire en chapelle.** — Les Fonts baptismaux étaient jusque alors relégués dans un coin où la lumière du jour ne pénétrait jamais. Il fallait à tout prix modifier cet état de choses. M. Latreille eut l'heureuse inspira-

tion de convertir l'ancien ossuaire en chapelle, et y transporta les Fonts baptismaux. Comme l'ossuaire était isolé de l'église par un mur, il le fit démolir et remplacer par une arcade : ainsi la chapelle communique désormais avec l'église.

7°) **Reconstruction des murs du cimetière.** — Depuis plusieurs années les murs de clôture du cimetière étaient en ruine. Les animaux pouvaient y pénétrer librement. M. Latreille y remédia et fit faire un nouveau mur.

8°) **Mission de Kerlaz.** — Après avoir orné et embelli la maison de Dieu, M. Latreille convoqua ses paroissiens à une grande mission. Tous répondirent à l'appel à l'exception de deux. Mais il n'y eut preuve de mauvaise volonté que de la part d'un seul, car le second fut empêché par le premier. La mission dura quinze jours. Les exercices de la première semaine s'ouvrirent le 6 juin 1885, et furent présidés par M. Le Duc, curé-doyen de Douarnenez, ayant comme collaborateurs M. Le Bot, recteur de Tréméven, M. Quémeneur, recteur de Pouldavid, et M. Billant, recteur de Ploaré. La seconde semaine fut encore présidée par M. Le Duc, entouré des mêmes collaborateurs, auxquels vinrent s'adjoindre M. Le Bras, recteur de Plogonnec, et M. Le Roux, vicaire de Douarnenez, qui remplaça M. Le Bot dans l'explication des tableaux (1).

(1) Registres paroissiaux de Kerlaz.

M. Troadec nommé auxiliaire de M. Latreille

M. Latreille était doué d'une constitution robuste ; mais les forces humaines ont des limites. La vieillesse arriva avec son cortège d'infirmités. Le bon pasteur ne pouvant plus faire son service, écrivit à Mgr l'Evêque pour lui demander un auxiliaire. On lui envoya M. Troadec qui était en disponibilité dans le moment. M. Troadec, aujourd'hui curé-doyen de Daoulas, ne fit que passer par Kerlaz ; mais il y resta assez de temps pour se faire aimer et estimer de tous. Il entreprit plusieurs réformes tout à fait utiles et opportunes, rendant ainsi le plus grand service à son successeur. On sentait en lui l'homme de décision et l'administrateur habile.

Rectorat de M. Salou (1896-1903)

M. Latreille ne survécut que peu de temps à l'arrivée de M. Troadec. L'état de sa santé ne faisait qu'empirer tous les jours, et à la fin de 1895, il succombait, terrassé par le mal qui le minait. Il fut remplacé par M. Salou, vicaire à Plougastel-Daoulas, et originaire de Ploudaniel. M. Salou reçut sa nomination le 1^{er} janvier 1896. Le procès-verbal de son installation est signé : MM. Iliou, curé de Plougastel-Daoulas, Yves Grall, vicaire, Bohec, recteur de Loperhet, Troadec, prêtre auxiliaire, Le Floch, Le Berre, P. Latreille.

Si la mémoire d'un pasteur tel que M. Latreille pouvait être oubliée, M. Salou aurait été homme à la faire oublier. Il continua dignement M. Latreille et acheva son œuvre. C'était un conférencier émérite qui savait instruire en intéressant. Il ne resta que sept ans à la tête de la paroisse de Kerlaz, depuis le 1^{er} janvier 1896 jusqu'en novembre 1903 ; mais ces années furent bien fécondes.

Son premier soin fut de reconstruire le clocheton sud de l'église, qui menaçait ruine. Les crevasses produites dans la maçonnerie alarmaient bien des personnes et faisaient redouter l'imminence d'une catastrophe. M. Salou confia le travail, délicat entre tous, à M. Gassis, architecte à Châteaulin.

M. Salou fit bâtir ensuite la nouvelle sacristie. On en avait grand besoin, car la seule dépendance à cet usage était étroite, humide et inconmode. Les frais de ces constructions furent couverts par des quêtes faites à domicile.

C'est encore à M. Salou que la paroisse de Kerlaz doit le nouveau Calvaire de Kernelbet, qui sert aujourd'hui de but de procession, et la belle sonnerie dont la population est si justement fière.

Rectorat de M. Roué (1903-1912)

De Kerlaz M. Salou fut nommé recteur de Serignac. M. Roué, vicaire à Bannalec, originaire de Plouédern, lui succéda. Il prit possession de son nouveau poste le 12 novembre 1903.

Le procès-verbal de son installation est signé : Le Floch, Cornic, Guidal, Le Berre, P. Latreille, L. Fitament, J.-M. Jézégou, Y.-M. Pennec, vicaire à Bannalec, François Mével, J. Roué, recteur nommé.

M. Roué passa neuf ans à Kerlaz. Durant tout ce temps, il ne jouit jamais d'une bonne santé. Démissionnaire pour cette raison, le 4 juin 1912, il demanda à se retirer chez les Dames Augustines de Pont-l'Abbé, où il mourut au bout de quatre jours.

Rectorat de M. Briand (1912-1915)

M. Briand, vicaire de Gouézec et originaire de Saint-Sulla, en Plomodiern, succéda à M. Roué. Voici le procès-verbal de son installation : « Le 28 mai 1912, s'est présenté devant le Conseil paroissial de Kerlaz M. Jean-Joseph Briand, précédemment vicaire à Gouézec, qui lui a présenté sa lettre de nomination au rectorat de Kerlaz, signée par Mgr Adolphe Duparc, évêque de Quimper et de Léon. Le Conseil l'a installé en la dite qualité et a signé le procès-verbal avec les prêtres présents : Yves Le Coz, chanoine honoraire, curé de Pleyben, Fr. Le Jollec, Sergent, recteur de Lothey, Corentin Briand, Marc J.-B., L. Kernéis, recteur de Locronan, Le Berre, Billon, Latreille, Cornic Corentin, Roué, ancien recteur, Briand, recteur nommé. »

M. Briand avait sur ses prédécesseurs l'avantage d'être du pays et d'en connaître à fond les usages et les habitants. Ces deux

faits, joints aux qualités naturelles dont il était doué et à ses manières allantes, lui permirent d'acquérir rapidement une très grande influence à Kerlaz, où il était destiné à faire le plus grand bien. Malheureusement on ne lui en laissa pas le temps. Au bout de trois ans, il reçut sa nomination à l'importante paroisse de Plomeur. Il quitta Kerlaz sincèrement regretté de toute la paroisse.

M. le Recteur du Juch chargé par Mgr Duparc du service de Kerlaz pendant la guerre (1915-1919)

Par suite de la guerre et de la mobilisation du jeune clergé, Mgr l'Evêque se vit dans la triste nécessité de priver momentanément plusieurs petites paroisses de leurs recteurs. Kerlaz fut du nombre. Après le départ de M. Briand pour Plomeur, Monseigneur n'ayant aucun prêtre pour le remplacer, chargea M. Le Roux, recteur du Juch, du service de la paroisse, en attendant que des temps meilleurs lui permissent de lui donner un recteur. Cette situation dura depuis le 15 novembre 1915, jusqu'au 19 février 1919. M. Le Roux mena de front le service paroissial du Juch et celui de Kerlaz avec un zèle au-dessus de tout éloge et à la satisfaction de tous.

Rectorat de M. Bothorel (1919-....)

M. Bothorel, originaire de Cast, vicaire à Moëlan, fut nommé recteur de Kerlaz, le

17 février 1919, et prit possession de son poste, le 19 du même mois. Quelques mois avant sa nomination, Mgr l'Evêque écrivant au supérieur du Séminaire français, lui disait qu'il allait sous peu nommer un recteur à Kerlaz et qu'il avait en vue un prêtre modèle. Monseigneur a tenu parole. Il ne pouvait mieux choisir pour Kerlaz. D'une bonté exquise, mais d'une bonté qui n'exclut pas la fermeté, accueillant pour tous, zélé et pieux, M. Bothorel a tout ce qu'il faut pour faire le bonheur de ses paroissiens.

Dès son arrivée à Kerlaz, M. Bothorel s'est vivement préoccupé de la question des réparations de la toiture de l'église paroissiale. Nous espérons que cette question recevra bientôt une solution et que les Beaux-Arts y apporteront leur concours, puisque l'église de Kerlaz vient d'être classée parmi les monuments historiques.

XVI

Nouvelles verrières de l'église de Kerlaz. — Don du T. R. P. Henri Le Floch, supérieur du Séminaire français de Rome.

Grâce au zèle inlassable déployé par M. La-treille et ses dignes successeurs, l'église de Kerlaz était devenue un véritable bijou. Autels, chaire à prêcher, table de communion,

chemin de croix, rien ne laissait à désirer. Son ameublement était de bon goût, presque artistique et vraiment digne de la maison de Dieu. Une chose cependant lui manquait : des vitraux. Le T. R. P. Le Floch, l'éminent Supérieur du Séminaire pontifical français de Rome, qui, au milieu de ses graves et multiples occupations, n'oublie pas sa Bretagne et en particulier sa chère paroisse natale, avait constaté cette lacune et voulut y remédier. L'exécution d'un pareil travail en temps de guerre, quand les matières premières ont non-seulement doublé, mais triplé et quadruplé de prix, devait entraîner des dépenses considérables : le T. R. P. Le Floch n'a pas reculé devant l'effort nécessaire. Il a voulu une œuvre artistique ; il a réussi.

Les verrières de Kerlaz sortent des ateliers de la maison Léglise, Paris-Auteuil, 16 bis, Hameau-Boileau. Fondée à Auch par M. Antonin Léglise en 1865, cette maison est aujourd'hui dirigée par son fils, M. Gabriel Léglise. Les cartons des vitraux sont dus au crayon d'un peintre de grand talent, M. Evaldre, lauréat du prix de Rome et collaborateur de M. Léglise, d'après les croquis de Mlle Hersart de la Villemarqué et de Mlle Krebs, de Quimperlé.

Au point de vue technique, la caractéristique de ces vitraux dans leur ensemble, consiste dans le procédé d'exécution. Ce procédé comporte, en premier lieu, l'enlèvement au burin, à la molette, à l'émeri ou à l'acide fluorhydrique, de la face colorée du verre et, en second lieu, l'application sur les parties blanches ainsi obtenues de couleurs

d'émail vitrifiable qui s'incrustent dans le verre et qui, passées au four à une température de 600 degrés environ, viennent donner ce brillant, cet éclat, cette note d'**exaltation** que présentent toutes ces verrières dignes de figurer dans une cathédrale.



1° *Grand vitrail du chœur*

Ce vitrail reconstitue les principales scènes du grand vitrail qui l'a précédé, quatre épisodes de la Passion : **le couronnement d'épines, la rencontre de Jésus et de sa mère, le crucifiement et la descente de la croix.** Ces tableaux sont exécutés sur verres antiques, se détachant sur un fond de pay- sage et encadrés d'une architecture XV^e siècle, avec soubassement de même style.

Cette magnifique verrière est surmontée de six tympanaux aux verres gravés et dégradés, travail très délicat et supposant une habileté professionnelle toute spéciale.

Au centre une Bretagne allégorique, tenant dans la main droite une épée et enlaçant la croix de la main gauche. Au bas, les armes et la devise de la Bretagne.

Dans le tympan de droite sur le même plan, les chevaliers bretons à cheval partant pour la Croisade. On sait que plusieurs seigneurs de la trêve ont participé aux Croisades. Parlant de la famille de Quélen du Vieux-Châtel, le Nécrologe des Cordeliers de Quimper lui consacre cette phrase élogieuse : « **Omnes fuerunt milites in Terra-**

Sancta. Tous combattirent en Terre-Sainte. » En 1248, quatre frères de Quélen, Eon, François, Christophe et Jean, partirent pour la septième Croisade. Trois d'entre eux furent tués à la bataille de la **Massoure**. Eon seul échappa. Vingt ans après, Eon partait de nouveau pour la 8^e Croisade avec ses quatre fils, dont trois moururent de la peste devant Tunis.

Dans le tympan de gauche, même plan, saint Louis portant la couronne d'épines et passant processionnellement dans les rues de Paris, pieds nus. Il est représenté au moment de son passage devant la Sainte-Chapelle.

Dans les tympanaux supérieurs, à gauche, une Sœur de charité soignant et consolant sur le champ de bataille un blessé de la grande guerre, avec à l'arrière-plan une église en flammes. A droite, un missionnaire évangélisant une peuplade de sauvages.

Dans le tympan du sommet de l'ogive, le Christianisme supplantant le paganisme en Bretagne, figuré par une croix plantée sur un dolmen.

2° *Vitrail du Père Julien Maunoir*

Ce vitrail se trouve dans le transept de droite. On y voit le R. P. Maunoir, debout au pied du Calvaire, prêchant la grande mission de 1658. C'est pendant cette mission que le saint religieux tomba dangereusement malade et qu'il fut guéri par les prières de trois pieuses femmes. Voici com-

ment le P. Séjourné rend compte du fait : « Le P. Maunoir y avait à peine ouvert les exercices de la mission, qu'il tomba malade et dut être transporté à Douarnenez. Mais sa maladie ne fut pas de longue durée. Il désirait ardemment guérir et rejoindre au plus tôt ses missionnaires. Aussi avait-il prié Marguerite Poullaouec, la sainte veuve qui le logeait, de demander à Dieu sa guérison. Celle-ci en fit part à Catherine Daniélou et à Thomase Rolland, deux autres veuves également dévouées au P. Maunoir. Toutes les trois s'unirent dans une même prière et demandèrent à Dieu de faire retomber sur ellès, à parts égales, la maladie dont le Vénérable était menacé. Soudain la fièvre les saisit, et le soir même du premier accès (elles en eurent plusieurs), le P. Maunoir était si parfaitement guéri, que dès le lendemain, il retournait à Kerlaz et se remettait au travail. Ainsi l'assure-t-il lui-même dans le journal de ses missions » (1).

Cette belle verrière offre une magnifique variété de costumes bretons. Parmi les personnages on reconnaît plusieurs membres de la famille du généreux donateur : son grand-père, son père et sa mère. Tout à côté du P. Maunoir on remarque un châtelain et une châtelaine. C'est le pieux marquis René de Névet dont nous parlerons longuement, et la marquise René de Névet, née Anne Guyon de Matignon. L'exécution sur verre de ces costumes, et en particulier des costumes bretons, dont le détail est si com-

pliqué, a dû présenter pour les artistes une difficulté très grande. La gravure sur verre et les émaux ont joué un rôle capital. La vérité dans le costume, et la légèreté qu'il fallait donner aux divers motifs d'ornement, n'auraient pas pu être obtenus par d'autres procédés.

Au-dessus de cette scène se trouvent trois médaillons dont voici les sujets. Au sommet on voit la Foi « **Credo** », sous la forme d'un ange. Immédiatement au-dessous, à gauche, le roi Grallon et saint Guennolé, à cheval, allant voir saint Corentin dans sa solitude de Plomodiern. A droite, sur le même plan, le marquis de Névet passant une revue dans la plaine de Kerlaz.

3° Vitrail de saint Even

Ce beau vitrail se trouve dans le transept gauche, côté nord. Il comprend six médaillons, sur fond de mosaïque rouge, style XV^e siècle, avec six tableaux de la vie de saint Even d'après la légende locale. Dans le premier médaillon, à gauche, on voit saint Even quittant Quimper, chassé de la maison paternelle par ses parents dénaturés. Dans le second médaillon, au-dessous du premier, saint Even traversant la forêt de Névet et allant demander l'hospitalité au manoir de Lezarscoët où il est reçu par le seigneur. Dans le troisième, au-dessous du second, saint Even devenu père du seigneur, garde les moutons dans le parc de Lezarscoët. Dans le premier médaillon, à droite, saint Even fiancé à l'héritière de Lezarscoët se

(1) P. SÉJOURNÉ, *Vie du P. Maunoir*, tome I, p. 376.

rend à l'église pour la cérémonie nuptiale. On représente les époux sous l'arc de triomphe au moment où ils franchissent le seuil du cimetière. Dans le cinquième, au-dessous du précédent, on voit saint Even précipité dans la mer, du haut des falaises de Lanévry, par l'oncle de sa femme qui était devenu jaloux de lui. Enfin dans le sixième, saint Corentin, apparaissant à saint Even dans le monastère de l'île Tristan, où il avait été recueilli par les moines, lui annonce que son persécuteur est mort et qu'il peut retourner à Lezarscoët (1).

Ces six médaillons sont surmontés de trois tympans. Celui du sommet représente la chapelle de **Saint-Even-des-Bois**, la procession du pardon et la fontaine miraculeuse dont nous parlons à l'article Lezarscoët.

Cette verrière rappelle et consacre une tradition locale très ancienne et très respectable, que le P. Maunoir attribue au seigneur de Pratmaria (2).

Au point de vue artistique, il y a lieu de considérer dans cette verrière le travail de mosaïque XV^e siècle, qui forme le fond des médaillons. Aucune des parties de cette mosaïque n'est semblable aux autres : ce détail a permis, tout en respectant l'harmonie qui convient, de donner à l'ensemble la variété que nécessite une œuvre d'art.



(1-2) Cette question est traitée plus longuement dans la deuxième partie.

Vitraux secondaires

1°) **Petit vitrail du chœur, côté nord.** — Education de la Sainte Vierge. Dans le tympan du sommet, chapelle de Sainte-Anne La Palue et un groupe de pèlerins.

2°) **Vitrail de Nével, côté nord.** — Le marquis René de Nével, lieutenant du roi et colonel de l'arrière-ban en Basse-Bretagne, à la place du marquis de la Coste, meurt plein de mérites et de vertus en son château de Nével ou Lezargant, le 13 avril 1676, entouré de ses parents et de ses vassaux en larmes.

Ce vitrail est encadré de quatre écussons. Le premier, à droite, porte les armoiries de Nével, « **Le léopard d'or morné de gueules,** » avec la devise familiale : « **Perak ?** », **Pour-quoi ?**

Le second, à droite, porte les armoiries des Quélén du Vieux-Châtel « **burelé d'or de dix pièces d'argent** », avec leur devise : « **Kelen ato** » ou « **e pep amzer kelen** » ins-
truire toujours.

Le premier médaillon, à gauche, porte les armoiries des **Koz-Kastel** ou **Vieux-Châtel** : « **d'azur au château d'or, sommé de trois tourillons de même** », avec la devise de Claude de Lannion qui épousa, en 1590, la dernière héritière des Quélén du Vieux-Châtel : « **Trementem pungo** », je tue celui qui tremble, je tue le lâche. Quelques armoiriaux portent « **prementem pungo** » ; je tue l'oppresseur. D'après Ulson de la Colombière (1), Claude de Lannion du Vieux-Châ-

(1) *La Science héroïque*, ch. 31, p. 347.

tel était grand amateur d'antiquités et gé-néalogiste émérite. Nous en reparlerons plus loin.

Le quatrième écusson, à gauche, porte les armes de M. Garrec : « **d'azur au cerf d'or** », avec la devise : « **Difennour ar feiz** ». Ces armes sont de la composition du R. P. Le Floch. Le sujet est très heureusement choisi. Le cerf est le symbole de la rapidité, ce qui caractérise très bien le zèle apostolique de M. Garrec.

3°) **Vitrail de la ville d'Is**, même côté. — Saint Guennolé, abbé de Landévennec, sauvant le roi Grallon lors de la submersion de la ville d'Is. Très beau dessin, d'une très curieuse originalité. Grallon porte sa fille en croupe. « Grallon, lui crie Guennolé, tu portes le démon. » A ces mots, Grallon lâche sa fille qui est engloutie dans les flots. Aussitôt la mer s'arrête. Grallon et saint Guennolé peuvent se sauver.

4°) **Vitrail de saint Hervé, côté sud**. — Ce vitrail représente saint Hervé et son compagnon Guic'haran, et entre les deux, le loup traditionnel. C'est la reproduction sur verre, aussi exacte que possible, du groupe en granit qui a disparu de l'église, il y a une vingtaine d'années.

5°) **Vitraux des Fonts baptismaux**. — Dans le premier vitrail, M. Garrec, curé de Kerlaz pendant la Révolution, célèbre une dernière messe dans une grange au Caouët, son village natal, en 1793.

Dans le second, M. Garrec réfugié au Caouët, le P. Maximin L'Helgoualc'h, capu-

cin, réfugié à Kerdiouszet, M. Le Gac de Lesvren, réfugié à Kervel, M. Alain Floch, prêtre de Plonévez-Porzay, réfugié à Trévigodou, ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, suspects d'incivisme, sont mis en état d'arrestation, en 1793.

Dans le troisième, le Tribunal révolutionnaire de Quimper condamne ces confesseurs de la foi à la détention, suivie de l'exil et de la déportation.

XVII

Bénédiction solennelle des nouvelles verrières par Sa Grandeur Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon.

Le 13 août 1918, Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, répondant à l'aimable invitation du R. P. Le Floch, qui était en ce moment de passage au Caouët, a voulu lui-même se transporter jusqu'à Kerlaz, accompagné de M. le chanoine Abgrall, doyen du Chapitre, et de M. le chanoine Pilven, secrétaire général de l'Evêché, pour bénir solennellement les belles verrières dont nous venons de donner la description. Le R. P. Le Floch, entouré de quelques amis et de plusieurs recteurs voisins, reçut Mgr l'Evêque à la porte principale de l'église. Deux en-

fants présentèrent à Monseigneur deux magnifiques gerbes de fleurs.

Ce fut une journée inoubliable et digne de figurer dans les fastes de la petite paroisse de Kerlaz. C'était la première fois, croyons-nous, qu'elle recevait la visite de Mgr l'Evêque. Dès que les cloches annoncèrent la prochaine arrivée de Monseigneur, la population quitta ses gerbes, javelles et meules de blé et se pressa dans sa vieille église gothique. Une foule sympathique de personnes pieuses et de jeunes parisiens en villégiature à Trémalaouen, se joignit à elle pour saluer et acclamer le premier Pasteur du diocèse.

Après s'être entretenu un instant avec le R. P. Le Floch, Monseigneur traversa la grande nef en bénissant les assistants qui courbaient respectueusement la tête sur son passage. Arrivé au sanctuaire, le R. P. Le Floch, revêtu de la chape, monta à l'autel, au coin de l'Epître, et tourné vers Sa Grandeur, lui souhaila la bienvenue en ces termes :

« Monseigneur,

» Avant que de commencer le saint sacrifice de la messe, permettez au consul-
 » teur des SS. Congrégations romaines et
 » du Suprême Dicastère du Saint-Office, au
 » Supérieur du Séminaire pontifical fran-
 » çais, à votre chanoine d'honneur, de vous
 » souhaiter la bienvenue, au milieu de cette
 » chrétienne population de Kerlaz. Malgré
 » les tristesses des temps, cette vieille
 » église est aujourd'hui en liesse, à la vue

» du premier Pasteur de ce diocèse. Ces
 » murs et ces piliers antiques, baignés au-
 » jourd'hui dans une lumière nouvelle, se-
 » couent la poussière des siècles et fré-
 » missent de joie : **lapides clamabunt**. Tout
 » est à l'allégresse : les saints patrons sur
 » leur base de pierre, les anges agenouillés
 » au pied de cet autel, les morts qui dorment
 » dans la terre voisine, tous clament l'ac-
 » tion de grâces et unissent leur prière à
 » la prière des vivants.

» C'est dans cette ambiance bénie, c'est
 » dans cette atmosphère sanctifiée, que je
 » suis heureux, mes Frères, de rendre hom-
 » mage à l'Evêque très aimé de Benoît XV,
 » comme il était de Pie X, à l'Evêque que,
 » pour ma part, je vénère et j'aime, non-
 » seulement pour la gracieuse amitié dont
 » il m'honore, mais pour les éminentes qua-
 » lités épiscopales, très connues, je le sais,
 » à Rome et en France, qualités auxquelles
 » s'ajoute le don si rare d'une merveilleuse
 » éloquence, qualités qui, toutes réunies,
 » font de l'Evêque de Quimper et de Léon,
 » de votre Evêque, l'honneur de la Bre-
 » tagne, l'honneur de l'épiscopat français.

» Je remets donc, Monseigneur, entre vos
 » mains l'œuvre harmonieuse de ces ver-
 » rières, déployées comme un grand livre
 » ouvert au regard des fidèles. Elles ont
 » pour objet l'histoire religieuse locale,
 » elles ont pour but le rappel à la foi des
 » ancêtres. Je me flatte de penser que cet
 » objet et ce but ne sont pas pour déplaire
 » à l'Evêque qui, mieux que personne, sait
 » ce qu'il y a de fécond et d'opportun dans
 » le réveil du régionalisme breton.

» Que votre bénédiction, tombant sur ces
» visions de beauté artistique, en fasse une
» exhortation permanente à la fidélité, à la
» foi, à la piété, à la vertu, à la sainteté. »

Il est 11 heures. Le R. P. Le Floch se rend à l'autel et dit la messe. Puis Monseigneur monte en chaire et prend la parole. Il félicite chaleureusement la population d'être accourue si nombreuse malgré les travaux qui la réclamaient impérieusement ; remercie en termes délicats dont il a le secret, le R. P. Le Floch du « **don princier** » qu'il fait au sanctuaire de Kerlaz ; s'applique à développer les leçons fécondes et opportunes des scènes représentées, surtout celles qui se rattachent au réveil du régionalisme breton : « Aimez votre terre ; elle est riche et saine, n'émigrez pas à la ville. Conservez votre costume, celui de vos ancêtres. Soyez fidèles, comme vos aïeux, à la prière en commun et à la lecture de la Vie des Saints. » Telles sont les principales idées développées par Monseigneur.

Puis, Sa Grandeur bénit solennellement les verrières en passant de l'une à l'autre.

De l'église, Monseigneur se rend avec sa suite au Caouët où fut servi le déjeuner. Au nombre des invités se trouvait le sympathique M. Daniélou, maire de Locronan, aujourd'hui député du Finistère.

Monseigneur quitta Kerlaz dans la soirée, au son des cloches, salué au passage par des groupes de paroissiens qui accouraient de leurs champs pour recevoir une dernière fois sa bénédiction.

Les habitants de Kerlaz n'oublieront pas

de sitôt cette magnifique fête de famille, et au nom de l'insigne bienfaiteur à la générosité duquel ils doivent les belles verrières qui font leur fierté et leur orgueil, ils sauront associer dans leur hymne de reconnaissance, celui de l'Evêque bien-aimé qui a daigné se déranger et venir de si loin pour les bénir.

XVIII

Le Révérend Père Henri Le Floch. — Epinal, Beauvais, Chevilly.

Le Rév. Père Henri Le Floch est né au Caouët, en Kerlaz, le 6 juin 1862, d'une famille qui a fourni à l'Eglise, de temps immémorial, des prêtres et des religieux, notamment plusieurs confesseurs de la foi pendant la Grande Révolution. Il eut pour parrain son grand-père maternel, Henri Le Joncour, dont nous parlerons dans le chapitre qui sera consacré au manoir du Caouët. Son père, Mathurin Le Floch, fut un chrétien de vieille roche et mourut comme un patriarche en 1916, âgé de 85 ans. Il eut la douleur de perdre sa mère, Marie Le Joncour, à l'âge de 9 ans. Dans le discours prononcé en l'église de Kerlaz, au mariage de son neveu, le P. Le Floch disait d'elle : « Je dois à la mémoire de ma mère très aimée de dire ici qu'elle était une sainte, et par ailleurs, de l'avis des meilleurs juges, d'une distinction suprême. Elle mourut à 33 ans, après avoir donné nais-

sance à huit enfants. Tout le monde la pleura, et je vis moi-même des larmes abondantes couler des paupières des mendiants qui alors passaient de porte en porte, récitant des **Pater**, chantant des **Gwerz** et quêteant du pain, de l'étoüpe et du chanvre. »

Après de brillantes études, couronnées par le baccalauréat en Sorbonne (mention très bien), Henri Le Floch, désireux de se dévouer à la prédication de l'Evangile, se rendit pour faire ses études philosophiques et théologiques à Chevilly; près de Paris, et entra dans la Congrégation du Saint-Esprit. Ses supérieurs lui imposèrent le sacrifice des missions et l'appliquèrent à l'enseignement, en raison de ses toutes spéciales dispositions. C'est pourquoi, après avoir achevé le cours de ses études ecclésiastiques et reçu les saints Ordres, il fut nommé professeur de philosophie à Epinal, dans un collège alors dirigé par la Congrégation du Saint-Esprit, où d'heureux candidats au baccalauréat purent, en grand nombre, pendant cinq ans, apprécier sa science et tout le succès de sa méthode pédagogique. Ce labeur ne l'empêcha pas de se livrer à ses études personnelles, que l'unanime suffrage de l'Université de Louvain couronna du diplôme de docteur en philosophie. Le P. Le Floch est aussi docteur en théologie. A l'Institution de Saint-Joseph, comme au dehors, il montra dès cette époque un remarquable talent oratoire.

Nous laissons maintenant la parole aux « **Echos de Santa Chiara** » (1).

(1) Novembre-Décembre 1904.

« Lorsque le jeune professeur dut quitter Epinal, ses anciens élèves furent unanimes à déclarer que « c'était la première peine que leur causait leur maître bien-aimé ». C'était en 1894. Le collège de Beauvais, dont la situation était particulièrement difficile, avait besoin d'un supérieur actif et intelligent : on pensa au professeur de philosophie d'Epinal. Il est placé, à l'âge de 30 ans, à la tête de cette importante maison. Cinq années vont se passer pour lui dans un labeur incessant et fécond : **éducateur**, sa fermeté invinciblement douce s'attache à saisir l'âme toute entière de ses enfants et à l'orienter fortement vers le bien ; **administrateur**, il groupe autour de lui, dans une action commune, les efforts de tous, il mène à bien la construction de la chapelle, l'organisation intérieure en vue de la formation morale et intellectuelle, la fondation d'une Association amicale des Anciens Elèves, et fait ainsi de l'Institution du Saint-Esprit un établissement du meilleur renom ; **supérieur**, son dévouement se prodigue aux diverses œuvres de zèle, tandis que sa distinction et son accueil sympathique captivent l'élite de la Société Beauvaisienne. On s'empressait de venir entendre ses discours de fin d'année, dans lesquels il savait traiter en érudit, en savant, en maître consommé toutes les questions de l'éducation.

» Bien des fois Mgr Fuzet, alors évêque de Beauvais, appela le P. Le Floch à prendre la parole dans sa cathédrale, en des circonstances solennelles. Ce célèbre prélat manifestait la plus haute estime pour le Supérieur

de l'Institution du Saint-Esprit et augurait qu'il rendrait de grands services à l'Eglise. »

La Providence poursuit son œuvre.

« Par une lettre circulaire datée du 16 septembre 1900, le R. P. Le Floch apprenait aux parents des élèves qu'il allait quitter l'Institution du Saint-Esprit. La confiance de ses supérieurs le chargeait de la délicate mission de former les élèves de sa Congrégation aux études théologiques et aux vertus sacerdotales. Qu'il nous soit permis de rendre hommage aux qualités éminentes du digne Supérieur. Jeune encore, il a montré, dans le cours d'une administration de cinq ans, une intelligence, un tact et une fermeté hautement appréciés ; il a su organiser fortement la discipline intérieure de la maison, faire fleurir les bonnes études et la bonne éducation. Les familles, les élèves, tous ceux qui l'ont connu et estimé garderont un souvenir reconnaissant du R. P. Le Floch. Il peut être assuré des vœux sympathiques de tous, comme il l'a été de leurs regrets sincères et unanimes (1). » De ces regrets sincères, le R. Père eut une éclatante marque, à l'annonce de la séparation, quand une députation de la ville de Beauvais alla supplier Mgr Le Roy, supérieur général, de revenir sur une décision que des intérêts supérieurs l'obligèrent à maintenir.

Ce souvenir reconnaissant, le Révérend Père en eut souvent des preuves touchantes ; lorsque, par exemple, en sa nouvelle résidence, il recevait la visite de ses chers en-

(1) *Journal de l'Oise*, 14 nov. 1900.

fants toujours désireux de trouver en lui « un conseiller précieux, un ami dévoué » (1).

A Beauvais, le Père avait voulu faire des « chrétiens fermes dans leur foi éclairée et agissante » (2) ; à Chevilly, il veut former des « âmes pleinement sacerdotales » (3) ; sa préoccupation constante est d'aider les jeunes gens qui lui sont confiés à « perfectionner, dans les vues les plus surnaturelles, leur esprit, leur cœur, toute leur âme ; à acquérir avec plénitude et précision ce sens théologique qui est la lumière fécondante de l'apostolat » (4).

Organisation générale, règlement, plan d'études, méthode de travail, conférences spirituelles, direction, tout converge vers ce but supérieur. Les résultats furent merveilleux. « J'ai pu constater, en arrivant à Chevilly, écrit le R. P. Fraisse, l'ordre parfait, la régularité, le bon esprit d'une communauté fervente et heureuse.

Entre temps, le P. Le Floch avait été élu conseiller général de la Congrégation du Saint-Esprit, et appelé, à ce titre, à prendre part à l'administration de l'Institut, tout en continuant, auprès des scolastiques, ses absorbantes fonctions de directeur. »

Tout cela n'était que la préparation providentielle du P. Le Floch à l'œuvre fondamentale de sa vie. Dieu l'avait destiné à prendre en mains la direction du Séminaire

(1) *Bulletin de l'Association des Anciens*.

(2) Alloc 15 juin 1902.

(3) Eloge funèbre du P. Schneider.

(4) Eloge funèbre de M. Gendron.

Français de Rome et à rendre très prospère cette maison illustre, comme il avait rendu prospères l'Institution du Saint-Esprit à Beauvais et le grand Scolasticat des PP. du Saint-Esprit à Chevilly (1).

Le Supérieur du Séminaire Pontifical Français de Rome

Le séminaire français a été institué à Rome en 1853 par la Congrégation du Saint-Esprit, avec la bénédiction du Pape Pie IX, pour permettre à une élite du clergé de France de se former à la science et à la piété, à l'ombre de la Chaire de Saint-Pierre. Cette œuvre, vraiment providentielle, a bien mérité de l'Eglise de France à laquelle elle a donné des prêtres éminents, pénétrés de la pure doctrine traditionnelle, et inébranlablement attachés au centre de l'unité catholique. Le fondateur et le premier supérieur du Séminaire français fut un breton, le R. P. Louis-Marie Barazer de Lannurien, originaire de Morlaix et mort à Rome en odeur de sainteté le 6 septembre 1854, à l'âge de 32 ans.

Le R. P. Le Floch arriva à Rome en septembre 1904. Dès ce moment, sa vie appartenait toute entière au Séminaire français; il y consacra toutes ses forces et l'on peut dire qu'il s'est vraiment identifié avec l'œuvre, qui lui était confiée. Sous sa direction ferme et paternelle, le séminaire progressa rapide-

(1) Notes du R. P. Herbinère.

ment en peu d'années et, à la veille de la guerre, il était arrivé à une magnifique prospérité. Le nombre de ses élèves, qui était à peine de 80 en 1905, n'a cessé de croître chaque année; en 1914, il dépassait 140. La guerre vint interrompre cet essor; elle ne put le briser. Désormais l'impulsion était donnée, et la rentrée scolaire d'octobre 1919 a dépassé toutes les espérances; la maison a dû se dilater pour donner asile à 170 séminaristes.

Plus encore que l'accroissement du nombre, le R. P. Le Floch recherchait la formation parfaite des esprits et des cœurs. Et cette formation trouvait sa formule « dans la maxime fondamentale de la fusion nécessaire des principes vivants de la doctrine avec les aspirations du zèle et de la piété dans l'âme du prêtre ». Un cours supérieur d'Ecriture-Sainte, préparatoire aux examens de Licence biblique, fut inauguré en 1906; c'était le premier cours de ce genre établi à Rome avant la fondation de l'Institut Biblique. En même temps les études théologiques et philosophiques recevaient une organisation plus complète. Un nouvel élan était imprimé à la vie spirituelle par l'éducation des volontés, par l'application aux dévotions fondamentales du sacerdoce et par l'exécution parfaite de la liturgie et du chant grégorien.

Les lignes suivantes écrites pour la préface de la biographie d'un jeune séminariste, mort à 21 ans en prédestiné, l'abbé Emmanuel Pourtal, fixent très exactement la physionomie du séminaire avant la guerre :

— « Ce peuple de jeunes clercs, dont le nombre toujours grandissant augmentait la joie de les posséder, recevait de la main de Dieu l'abondance des grâces sous les formes les plus variées. La piété enflammait les âmes, l'amour des études sacrées exaltait les intelligences, la charité enlaçait les cœurs dans les doux liens de la devise du Séminaire : « Cor unum et anima una ». Une fidélité pleine de déférence et de respect à la règle commune et à une direction qui ne veut être que paternelle, rendait tout le monde heureux et content : *obedientia felicitatis mater.* »

Le R. P. Le Floch s'est attaché à maintenir et à développer l'esprit de famille, fait de simplicité et d'étroite confraternité, qui a toujours été la marque distinctive du Séminaire français. C'est grâce aux traditions ainsi fortement établies que l'œuvre a pu traverser, sans en être ébranlée, la grande épreuve de la guerre ; ou plutôt elle y a trouvé le principe d'une nouvelle prospérité. Pendant que les élèves mobilisés rendaient un magnifique témoignage à la formation reçue, par la sérénité, la noblesse, le sentiment du devoir avec lesquels ils surent se mettre en face du sacrifice suprême, le petit troupeau resté à Rome gardait jalousement l'âme du séminaire ; à leur retour les absents l'ont retrouvée telle qu'ils l'avaient laissée.

Les Séminaristes savent bien ce que Santa-Chiara doit au R. P. Le Floch. Ils sont fiers de leur supérieur et ils l'entourent d'une reconnaissante et affectueuse vénération. Le 25^e anniversaire de son ordi-

nation sacerdotale, 29 janvier 1912, leur fournit l'occasion d'organiser des fêtes grandioses dont le souvenir est conservé dans une élégante brochure intitulée **Jubilæmus**, pleine de discours, de poésie, de musique et de chants. Chaque année, à l'époque des souhaits de nouvel an, par la bouche de leur doyen, ils expriment à leur Père les sentiments qui remplissent leurs âmes. Les allocutions que le R. P. Le Floch a prononcées en ces circonstances et au cours des nombreuses solennités qui se sont déroulées à Santa-Chiara, sont de vrais chefs-d'œuvre par l'élégance de la forme, la finesse et la sobriété du trait, l'art délicat de l'à-propos, les horizons d'idées qu'elles ouvrent. Toutes mériteraient d'être publiées et réunies en volume.

Sous la direction du R. P. Le Floch, le Séminaire français s'est fait apprécier de plus en plus par les évêques de France et par le Souverain Pontife. Les témoignages en sont multiples et particulièrement significatifs. Pie X a dit, en plusieurs circonstances mémorables, sa joie et ses félicitations : « Le Séminaire de Santa-Chiara, affirmait-il à un évêque en 1910, par sa foi, sa piété, sa discipline, est le salut de la France. » Quelques semaines plus tard, recevant les élèves en audience, il s'appropriait la parole du cardinal Pie : « Le salut de la France viendra du Séminaire français. » Dans l'audience du 20 décembre 1909, il disait déjà : « Le Séminaire français, en donnant à ses élèves un enseignement orthodoxe, est à l'origine de cette unité de

doctrine et de cette sainteté de vie qui font la gloire du clergé de France. »

Le Pape Benoît XV a exprimé dans des termes aussi explicites sa haute satisfaction. Dans la lettre qu'il faisait écrire au R. P. Le Floch par le cardinal Gasparri le 27 janvier 1915, à l'occasion de la deuxième édition de son ouvrage sur **Claude Poullart des Places**, il disait :

« Le regard paternel du Souverain Pontife se porte avec affection vers la grande institution pontificale et française, depuis dix ans confiée à votre sollicitude, et dont la prospérité croissante est aussi l'œuvre de votre sagesse et de votre zèle. Le Saint-Père se plaît à vous rendre le témoignage d'y avoir appliqué, avec un succès reconnu de tous, au bénéfice de la piété, des études et de toute la formation romaine, les méthodes et les principes transmis en patrimoine par le Serviteur de Dieu, Claude-François Poullart des Places, qui mettait si profondément au cœur de ses disciples, avec l'amour de la science et de la perfection sacerdotale, le dévouement à l'Eglise et à la Chaire de Pierre. »

Le Consulteur des Congrégations romaines et l'Ecrivain

Bien que le R. P. Le Floch ait eu l'unique ambition de consacrer toutes ses forces à l'œuvre du Séminaire français, son activité n'a pas tardé à déborder au dehors. Il est

des personnalités, dont les talents s'imposent naturellement. En même temps que des évêques de France le chargeaient des démarches les plus délicates, les Souverains Pontifes l'appelaient à participer aux travaux des Congrégations romaines, marquant ainsi en quelle estime ils le tenaient, lui et ses travaux.

Deux ans après son arrivée à Rome, il devenait Consulteur de la S. C. de la Propagande. L'année suivante, 16 novembre 1908, un billet de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté le nommait Consulteur de la S. C. Consistoriale, l'un des principaux dicastères romains : c'est à elle qu'il appartient d'établir les nouveaux diocèses, d'élire les évêques, de trancher les questions qui touchent à l'administration ecclésiastique.

Consulteur d'une Commission cardinale en mai 1912, puis de la Commission pontificale pour la revision des Conciles Provinciaux, membre du Conseil supérieur pour les Séminaires, il fut nommé, le 29 janvier 1913, Consulteur de la S. Congrégation des Séminaires et des Universités des Etudes. Enfin tout récemment, le 27 juin 1918, Sa Sainteté Benoît XV daignait le placer au nombre des Consulteurs du S. Office, le suprême dicastère ecclésiastique dont le pape lui-même est le préfet. Si le secret n'était pas de rigueur, il faudrait parler, pour être complet, des nombreux travaux que la Secrétairerie d'Etat demande directement au R. P. Le Floch, ainsi que des missions importantes que le

Souverain Pontife lui a confiées à plusieurs reprises. Benoît XV témoigne au P. Le Floch la même confiance que Pie X.

Au milieu de tous ces travaux, le R. P. Le Floch a trouvé le temps d'écrire des ouvrages qui lui ont valu un renom d'excellent écrivain. En 1904, paraissait sa « **Vie de Claude-François Poullart des Places** », fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit ; les juges les plus compétents l'ont classée au premier rang des travaux d'histoire ecclésiastique de notre époque. Les « **Etudes** » des Pères Jésuites en louent le style « **ferme, précis, limpide** » et déclarent que le sujet est traité avec les meilleures vues d'un **éducateur**, d'un **philosophe** et d'un **théologien**. L'Académie française a confirmé ce jugement élogieux en couronnant l'ouvrage. Une nouvelle édition a été publiée en 1915 et l'auteur en ayant fait hommage au Pape Benoît XV, a reçu la lettre suivante par l'intermédiaire du Cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat :

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITÀ

Dal Vaticano, 25 Janvier 1915.

N° 3301

Mon Très Révérend Père,

Notre Saint-Père, le Pape Benoît XV, a agréé avec une bienveillance toute particulière l'hommage filial que vous Lui avez fait de votre ouvrage intitulé : « **Une Vocation et une fondation au siècle de Louis XIV — Claude-François Poullart des Places.** »

A l'aide de l'histoire, de la psychologie et

de la théologie, vous avez fait revivre la noble figure et connaître la grande âme de celui que la Providence avait choisi pour être le fondateur d'une œuvre salutaire et féconde pour le bien, telle que l'a été, dès les origines, le Séminaire du Saint-Esprit, cette pépinière de prêtres destinés à la sublime mission de former les clercs et d'évangéliser les peuples.

Aussi bien le Séminaire et la Congrégation du Saint-Esprit, qui furent souvent l'objet des encouragements du Siège Apostolique, auxquels vinrent s'ajouter les témoignages les plus flatteurs des pouvoirs publics animés de l'esprit du Christianisme, ont déjà rendu, pendant deux siècles écoulés, les services les plus signalés à la cause sacrée de la Religion.

Votre bel ouvrage, Mon Très Révérend Père, montre la fondation de Claude-François Poullart des Places victorieuse au XVIII^e siècle des menées jansénistes et gallicanes, et, au siècle suivant, toujours fidèle à une parfaite orthodoxie, devenant de plus en plus, par l'accession du Vénérable Libermann et de ses compagnons, l'ardent foyer d'apostolat auquel le Saint-Siège n'a jamais fait appel en vain.

Le Saint-Père a particulièrement goûté les saines et puissantes méthodes de formation théologique et ascétique, précieux héritage de votre illustre et saint fondateur. En effet, plus les messagers de l'Evangile sont ornés des connaissances de l'ordre surnaturel, plus ils possèdent la flamme de la vie intérieure, plus aussi ils

sont assurés de leur sanctification personnelle et préparés pour la sanctification d'autrui. C'est pourquoi Sa Sainteté est heureuse de vous féliciter d'avoir, en ces pages de haute inspiration, élevé un monument de piété autant que de science à la mémoire de votre fondateur.

En même temps, de ce livre, fruit de vos méditations, déposé en hommage à ses pieds, le regard paternel du Souverain Pontife se porte avec affection vers la grande institution pontificale et française, depuis dix ans confiée à votre sollicitude, et dont la prospérité croissante est aussi l'œuvre de votre sagesse et de votre zèle. Le Saint-Père se plaît à vous rendre le témoignage d'y avoir appliqué, avec un succès reconnu de tous, au bénéfice de la piété, des études et de toute la formation romaine, les méthodes et les principes transmis en patrimoine par le Serviteur de Dieu, Claude-François Poullart des Places, qui mettait si profondément au cœur de ses disciples, avec l'amour de la science et de la perfection sacerdotale, le dévouement à l'Eglise et à la Chaire de Pierre.

Souhaitant que votre ouvrage serve à édifier beaucoup d'âmes en perpétuant une glorieuse et sainte mémoire, le Saint-Père vous envoie, comme gage des faveurs célestes, la Bénédiction Apostolique, qu'Il daigne étendre avec bonté, en ces douloureuses circonstances, à tous vos collaborateurs et à tous vos élèves, présents et absents.

Je vous exprime ma reconnaissance per-

sonnelle pour l'exemplaire du même ouvrage que vous avez eu la gracieuse pensée de m'offrir, et je vous prie d'agréer, mon Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués en Notre-Seigneur.

Pierre, Cardinal Gasparri.

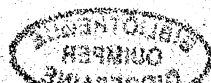
En 1916, le R. P. Le Floch fit paraître une brochure destinée à un grand retentissement et qui a raffermi beaucoup de vocations : « **Les Elites sociales et le Sacerdoce** ». Un bon juge, S. Em. le Cardinal Billot, écrivit à l'auteur de « ces belles et fortes pages si rigoureusement exactes quant à la doctrine, si parfaitement mesurées quant à l'appréciation des faits, et surtout si opportunes au point de vue des graves nécessités de l'heure présente. »

Benoît XV adressa à l'auteur, en cette circonstance, une lettre autographe des plus élogieuses que nous sommes heureux de donner ici :

**A NOTRE CHER FILS HENRI LE FLOCH,
DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT,
SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE PONTIFICAL
FRANÇAIS DE ROME.**

Cher Fils,

Nous avons pris connaissance, Nous-même, avec un intérêt tout particulier, de votre belle et forte étude, **Les Elites sociales et le Sacerdoce**, pages très importantes par les pensées vivantes qu'elles



renferment et par l'exposé très lucide que vous en avez fait, relativement à une question essentielle et capitale pour l'Eglise et pour la société à toutes les époques, et qui revêt dans les temps présents un caractère encore plus grave. Car ce n'est pas seulement en France que le nombre des ouvriers évangéliques ne suffit plus à la moisson des âmes. En plusieurs autres pays catholiques, la disette des ministres sacrés se fait aussi tristement sentir, et vous avez fait œuvre très utile et salutaire, en rappelant, avec une grande élévation de jugement, que toutes les classes de la société ont le devoir de répondre à la grâce de l'appel au sacerdoce.

Vous avez obéi à une inspiration très opportune en publiant votre étude au milieu des événements tragiques de la guerre, dans des circonstances qui sont favorables à l'ascension des esprits vers les choses supérieures et bien propices à la méditation de tous les devoirs.

Le sacerdoce est la lumière du monde et le sel de la terre ; il est, comme vous le dites fort bien, l'honneur des familles et le rempart des sociétés. Son rôle ne peut être que de premier ordre dans les restaurations futures.

Nous souhaitons donc, en conséquence, que tous les cœurs chrétiens associent leurs efforts et leurs prières en une sainte croisade. Que les pères et les mères de famille ne craignent point de diriger le regard de leurs enfants vers les radieuses clartés du sanctuaire ; que les prêtres à

charge d'âmes mettent tout leur zèle à découvrir et à cultiver les prédispositions au sacerdoce ; que les maîtres chrétiens aient cette constante préoccupation dans l'œuvre de l'enseignement et que les évêques donnent l'impulsion et la coordination à tous ces efforts.

Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur à vous, aux directeurs et aux élèves, présents et absents, du Séminaire Pontifical Français, le bienfait de la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 9 Août 1916.

Benedictus PP. XV.

Cet éloquent appel aux classes élevées de la société en faveur du recrutement sacerdotal n'est pas resté sans effet. Quatre éditions françaises se sont succédé rapidement. Une traduction italienne est parue à Tortona en 1917, précédée d'une belle lettre de S. Em. le Cardinal Ferrari, archevêque de Milan.

Le défenseur du Pape

La conduite du Pape Benoît XV pendant la guerre a été l'objet des critiques les plus injustes et les plus odieuses, contre lesquelles les catholiques eux-mêmes n'ont pas été assez en garde. Une perfide campagne de presse a été organisée pour dénigrer le Chef de l'Eglise. La **Revue de Paris**

avait publié dans ses numéros du 15 octobre et du 1^{er} novembre 1918 un venimeux pamphlet contre le Souverain Pontife, sous le titre « **La Politique de Benoît XV** ». Les apparences de documentation minutieuse du publiciste anonyme, un ton affecté de modération, la qualité de catholique qu'il revendiquait, étaient de nature à jeter le trouble dans les esprits. Il importait de faire voler en éclats cette façade et de montrer que cette œuvre d'injustice et de mauvaise foi était inévitablement vouée à la ruine. C'est ce que le R. P. Le Floch a fait d'une façon magistrale dans une réplique victorieuse, parue d'abord en article de tête dans le « **Correspondant** » du 10 mars 1919, puis tirée en brochure à la librairie Téqui (Paris).

L'apparition de cette réponse a été un soulagement pour les catholiques, auxquels elle apportait des arguments péremptoirs. Le publiciste anonyme s'est tenu coi ; et à la suite de l'intervention du R. P. Le Floch, la campagne de calomnies s'est ralentie considérablement.

Le Pape Benoît XV a manifesté à l'auteur, dans les termes de la bienveillance la plus significative, son entière satisfaction. Il a daigné offrir lui-même des exemplaires de ce travail à d'éminents personnages admis à l'audience. Le Cardinal Secrétaire d'Etat a agi de même. De tous côtés les approbations les plus flatteuses, les remerciements les plus spontanés sont venus au R. P. Le Floch, témoignage certain de la nécessité et de l'efficacité de son œuvre.

Qu'il suffise de transcrire au hasard quelques appréciations. Le **Bulletin de l'Institut catholique de Paris** : « Après la lecture de ce lumineux travail qui, malgré le nombre des documents cités, n'engendre nulle fatigue, mais satisfait pleinement l'esprit par sa rigoureuse logique, son style incisif, agrémenté çà et là d'humour et de traits piquants à l'adresse de l'anonyme pris en flagrant délit... d'inexactitude, on remercie intérieurement l'auteur d'avoir dissipé les nuages de l'erreur et d'avoir vengé la grande figure de Benoît XV, en projetant sur elle les clairs rayons de la vérité historique. » Au témoignage de la **Croix** du 13 mars 1919, la réplique du R. P. Le Floch est « magistrale et absolument péremptoire ». Le **Courrier de Genève** conclut, dans son numéro du 14 avril, qu'elle « restera comme l'un des plus remarquables travaux de critique dont la littérature chrétienne contemporaine se soit enrichie. » (1).

L'éminent Supérieur du Séminaire français s'est toujours opposé à ce qu'on parlât de lui dans cette « **Monographie** » ; mais j'ai à compter avec les Kerlaziens qui ne me pardonneraient jamais de faire le nom de leur bienfaiteur et du compatriote qui leur fait tant d'honneur.

(1) Notes du R. P. Le Rohellec, du Séminaire français.

XIX

Pardon de Kerlaz

La fête patronale de la paroisse de Kerlaz se célèbre le dimanche de la Pentecôte. Elle attire une affluence considérable de pèlerins et de curieux de Douarnenez et des paroisses environnantes. Dans l'ancien temps, la procession du pardon suivait la route pittoresque et accidentée qui descend vers la fontaine de Saint-Germain, distante d'un petit kilomètre du bourg, pour retourner par le chemin creux qui passe par le Calvaire de Kergarrec. Sur le parcours de la procession, à droite quand on descend vers la fontaine, se trouve, en bordure du chemin, un gros bloc de quartz qui rappelle vaguement une chaise renversée. On l'appelle la chaise de saint Germain, « **Kador sant Jermen** ». Elle possède, dit-on, une grande vertu curative. Aussi voyait-on autrefois, en pleine procession, les rhumatisants se détacher du cortège pour aller s'asseoir sur cette pierre. Depuis que la procession ne passe plus par là, cette coutume a presque disparu. Aujourd'hui la procession suit la route de Douarnenez jusqu'au nouveau Calvaire de Kernelbet. Cet itinéraire offre des avantages : le chemin est large et uni et la procession peut s'y déployer beaucoup plus librement.

Kerlaz a eu ses romanciers et ses poètes.

André Theuriet (1), de l'Académie française, a chanté ses « **Œillets** ».

Voici la gracieuse petite poésie qu'il a consacrée à son pardon :

A travers les ormeaux un ciel de couleur grise
 Illuminait gaîment la pelouse et l'église
 Où l'office avec calme et ferveur s'achevait.
 Les femmes au portail, les hommes au chevet,
 Sur l'herbe agenouillés égrenaient leurs rosaires,
 Tandis que dans la nef des chœurs aux voix claires
 Psalmodiaient en chœur. Le parvis était plein ;
 Les gens de Plonévez et ceux de Châteaulin
 Étaient venus parés de l'habit de dimanches. [ches,
 Les femmes avaient mis leurs neuves coiffes blan-
 Et les enfants dormaient aux jupes accrochés,
 Les mendiants aussi sur leurs bâtons penchés
 Arrivaient à la file, et d'un ton lamentable
 Présentaient aux passants leurs sébiles d'érable ;
 Et sous l'épais abri des vieux chênes rêveurs
 Le cidre et le vin frais attendaient les buveurs.
 Soudain dans le clocher tout revêtu de mousse
 La cloche lentement élève sa voix douce,
 Et chacun fut debout. Les bannières flottaient ;
 En avant, chapeaux bas, les hommes les suivaient.
 Puis venaient deux tambours, vieilles têtes ridées,
 Leurs longs cheveux tombant sur leurs vestes bro-
 Ils allaient et le front et le pas mesuré, [dées.
 Et tous deux, ils battaient avec l'air inspiré
 Une marche à la fois héroïque et pieuse.
 Derrière eux s'avancait dans sa robe soyeuse
 La Vierge au lis doré que portaient en tremblant
 Deux filles aux yeux purs, au front voilé de blanc,
 Ainsi coupant le ciel de sa ligne sévère
 L'humble procession montait vers le Calvaire.

(1) GODEFROY, Littérature française.

Et la cloche tintait au loin, et les tambours
 Aux cantiques mêlaient leurs roulements plus sourds
 C'était religieux, agreste, simple et grand,
 Beau de cette beauté naïve qui vous prend,
 Vous serre et d'un coup d'aile à l'idéal vous porte.
 Comme en un rêve doux, je sentis la foi morte
 Se lever dans mon cœur, et vers mes yeux soudain
 Portant les doigts, je vis des larmes sur ma main.

Fontaine de Saint-Germain

Comme la fontaine de Saint-Germain était autrefois le but de la procession de la fête patronale, le lecteur ne sera pas étonné si j'en parle ici. Cette fontaine se trouve au bas de la côte de Saint-Germain, « **Krec'hensant Jermen.** » Elle est postérieure de quelques années à la fontaine de Saint-Even, dont nous parlerons à l'article « **Lezarscoët** », et en diffère très peu. Le style est le même, et tout indique que celle-ci a servi de modèle à celle-là. La pierre de couronnement porte la date de 1639, avec cette inscription : « J. AVAN. F. »

La fontaine de Saint-Germain était, il y a quelques années, dans un état de délabrement complet. M. l'abbé Roué, recteur de la paroisse, s'en occupa et la remit à neuf. En 1907, une main sacrilège renversa la statue dans la fontaine. Elle en fut retirée, et réinstallée dans sa niche par les soins de M. Roué. En 1908, un inconnu, probablement le même, renouvela le même exploit sacrilège. Cette fois la statue se brisa dans sa chute

et la tête du saint se détacha du tronc. Pour éviter le retour de semblables méfaits, M. Roué entoura la fontaine d'une grille en fer, don de M. François Marc, mécanicien au bourg.

Prêtres originaires de Kerlaz ou dont les familles demeurent actuellement à Kerlaz

R. P. Maximin L'Helgoualc'h, capucin, né à Kerdiouset ?

MM. Jean-Guillaume Garrec, né au Caouët, curé de Kerlaz sous la Révolution.

Le chanoine Boussard, né à Kerstrat, ancien aumônier des Ursulines, Quimperlé.

Quéré, né à Kerstrat, ancien recteur de Loperhet.

Le Joncour, né au Caouët, mort vicaire à Melgven.

Cornic, né à Kerléol, ancien recteur de Primélin.

Salaün, né à Kerloré, ancien recteur de Mahalon.

T.-R. P. Henri Le Floch, né au Caouët, Supérieur du Séminaire français.

Horellou, né à Lezarscoët, aumônier de la Retraite, Quimperlé.

Castrec, né à Poullan, du Ris, recteur de Guerlesquin.

Boussard, né à Plonévez, de Kerléol, vicaire à Plougasnou.

Louboutin, né à Plonévez, de Méné-Hir, ancien vicaire de Ploujean.

*Noms des Soldats disparus ou morts au champ
d'honneur, pendant la guerre 1914-1918*

ANNÉE 1914

1. Corentin Douérin, Goarem-vihan, disparu le 21 août.
2. Corentin L'Helgoualc'h, Ris, mort à Rossignol, le 22 août.
3. Jean-Guillaume Marc'hadour, Lanévry, disparu à Rossignol, le 22 août.
4. Yves-Marie Lijen, bourg, mort à Benguy, le 27 août.
5. Hervé Hascoët, Toulfeunteun, mort à Paris, le 8 octobre.
6. Corentin Pérennou, Kerléol, disparu le 24 novembre.
7. Jean-Marie Boussard, Kerléol, disparu à la Boisselle, le 24 décembre.

ANNÉE 1915

8. Pierre Latreille, bourg, disparu à Vauquois, le 22 février.
9. François Ozo, bourg, mort à Montpelier, le 2 mars.
10. Jean-Pierre Gouézec, bourg, mort à Duissans, le 4 mars.
11. Henri Pérennou, Kerléol, disparu le 12 juin.
12. François Jouin, bourg, disparu en Champagne, le 25 septembre.
13. Noël Le Roux, Méné-Hir, mort à Bel-lac, le 2 novembre.

14. Bertrand Halna du Fretay, Vieux-Châ-tel, mort le 26 novembre.
15. Joseph Kernaléguen, Cosquer, mort à Guevguéli (Serbie), le 11 décembre.

ANNÉE 1916

16. Paul Kernaléguen, Cosquer, réformé temporaire, mort au Cosquer, le 22 mai.
17. Nicolas-Marie Le Floch, bourg, mort à Mort-Homme (Meuse), le 23 mai.
18. Jean-Marie Mocaër, bourg, disparu en mer, en 1916.
19. Jean-Marie Cariou, Lézarscoët, mort à Asservillers, le 14 juillet.
20. Jacques Salaün, Kerolier, mort à Vaux-Chapitre, le 23 août.
21. Jean Kernaléguen, Cosquer, mort à Thiaumont (Verdun), le 2 septembre.
22. Hervé Le Dreff, Gloanec, mort à Brais-sur-Somme, le 15 octobre.
23. François Kervoalen, bourg, mort à Benoy-en-Santerre, le 4 novembre.
24. Henri Latreille, bourg, mort à Amiens, le 2 décembre.

ANNÉE 1917

25. Corentin-Marie Bouguion, Lanévry, mort à Soissons, le 5 avril.
26. Jean-Marie Le Floch, bourg, mort à Loivre (Marne), le 21 mai.
27. Corentin Clicazeau, Trémalaouen, disparu le 25 septembre.
28. Nicolas-Marie Jouin, bourg, mort à l'hôpital de Quimper, le 1^{er} décembre.

ANNÉE 1918

29. Louis Goaër, Kerolier, disparu le 5 juin.

30. Jean-François Marc, bourg, mort à la Chapelle-Mouthadon, le 15 juillet.

31. Corentin Kervoalen, bourg, mort à Fleury (Verdun), le 21 août.

32. Yves Douérin, bourg, mort le 9 septembre.

33. René Halna du Fretay, Vieux-Châtel, mort le 5 novembre.

34. Pierre Gonidec, Koz-Kastel, mort à Sophia (Bulgarie), le 16 novembre.

Requiescant in pace !

XX

Plages du Ris et de Trémalaouën.

— Substructions gallo-romaines et antiquités qu'on trouve le long de la côte, entre le Ris et Trémalaouën.

Kerlaz possède deux plages qui rivalisent avec les plus belles du Finistère. Après les plages de Morgat, ce sont les plages du Ris et de Trémalaouën que les touristes recherchent de préférence.

1°) La plage du Ris mesure, à marée basse, près d'une lieue de long. La blancheur de son sable la fait ressembler à un immense

tapis que sillonne un ruisseau limpide, courant, tel un serpent liquide, sur un lit de galets fins et polis, en pente douce vers la mer. Tout le long des côtes de Lanévry se dressent des roches brunes, couvertes d'algues marines ; les flots en se retirant, laissent çà et là de petites flaques d'eau où la crevette s'oublie. Sous les hautes falaises s'ouvrent des grottes fraîches, aux colorations remarquables ; chacune a sa légende, et toutes servent de cabines et d'abris pour les baigneurs. Le Ris est le rendez-vous favori des sportmen ; les familles y viennent en voiture, de plusieurs lieues à la ronde, y passer la journée. Chacun apporte ses provisions et l'heure de midi rassemble les convives autour du menu. Un coin de rocher sert de table. L'air salin et le vent du large ont creusé l'estomac et aiguisé l'appétit ; la gaieté se lit sur tous les visages, tandis que le bon vin pétillait dans les verres. Après ces repas champêtres, chacun court à ses amusements favoris. De tous côtés s'organisent les jeux les plus divers, le croquet, le foot-ball, le lawn-tennis, etc. Les uns, l'hameçon à la main, taquinent dans les trous d'eau crevettes et petits poissons ; les autres cueillent, sous la chevelure de goémon des roches, les bigorneaux, les moules, les berniques, les oursins piquants et les crabes mordants, dont les puissantes cisailles font ruisseler le sang des mains avides mais inexpérimentées. A l'heure du bain, la mer pacifique, étincelante sous le soleil, offre le spectacle le plus animé. Les baigneurs prennent leurs ébats ; les flots

battus et soulevés rejaillissent en écume; ce sont des rires, des appels joyeux partout, cependant que dans la baie des centaines de barques sillonnent les flots. C'est délicieux et charmant.

Le Ris, longtemps dépourvu d'habitations, est aujourd'hui entouré de villas, de chalets et d'hôtels. Les baigneurs, enthousiasmés par la beauté grandiose de la plage, y affluent de plus en plus nombreux tous les ans.

2°) Plus au Nord, se trouve la plage de Trémalaouen. Elle est séparée de la plage du Ris par la pointe de Lanévry, et de celle de Kervel par la pointe de **Penn-Karrek**. On y accède par des chemins creux et ravinés; car les routes carrossables n'existent pas. Le seul avantage que la plage du Ris a sur celle de Trémalaouen, c'est que celle-ci est dépourvue de falaises et de rochers. Un temps fut où elle était presque déserte; mais depuis que des patronages et des cercles d'études de Paris y ont fondé une colonie de vacances, cette plage est très animée pendant la belle saison.

3°) Le long du littoral bordant la baie de Douarnenez, dans la trêve de Kerlaz, existent des restes d'établissements gallo-romains. Dans le courant de juillet et août 1895, M. Quiniou, maître-d'hôtel au Ris, voulant agrandir le courtil qui avoisine sa maison, se mit à entamer le coteau par le nord. Les premiers déblais enlevés, il se trouva en face d'un mur d'un mètre d'épaisseur, maçonné en petits cailloux d'un grès

schisteux provenant de la localité, mais d'une solidité remarquable, grâce au mortier excellent dont il était hourdé. La démolition de ce mur demanda plusieurs jours de travail. Plus loin, on découvrit cinq autres murs perpendiculaires au premier, formant quatre cases, ressemblant à la gueule de quatre grands fours se faisant suite. L'intervalle de ces murs était rempli de décombres de toutes sortes, tels que quartiers de maçonnerie, amalgame de chaux et de pierres, fragments d'enduits rougeâtres, tuiles, ossements d'animaux, coquillages marins, coquilles d'escargots, etc. Une de ces cases, celle de l'extrémité ouest, a été déblayée et explorée par le baron Halna du Fretay. On a pu en déterminer les dimensions exactes : elle mesure 3 m. 10 de large sur 3 m. 70 de profondeur. Les deux qui la suivent ont la même largeur; mais la dernière du côté Est est beaucoup moins large, 1 m. 60 seulement. Les murs qui les séparent ont 0 m. 60 d'épaisseur, et sont couverts d'une couche de ciment romain.

Que signifient ces cases? Quelques-uns y ont vu des fours à briques, d'autres des salines, d'autres enfin des magasins à sel. Le baron Halna du Fretay, après avoir écarté et réfuté toutes ces hypothèses, y voit des substructions ou caves d'une ancienne habitation gallo-romaine, analogues à celles dont on a trouvé les vestiges tout autour de la baie de Douarnenez.

4°) A un kilomètre environ de ces substructions, en longeant la côte dans la direc-

tion de Trémalaouen, on se trouve en face d'un camp romain. Un peu plus bas, à l'endroit où aboutissent les « **Karrigellou** », le petit sentier qui borde la mer, coupe en diagonale une construction carrée où l'on voit encore quelques traces de murs et de pavés. A en juger d'après les matériaux employés et particulièrement d'après le ciment, il s'agit encore ici d'une construction romaine.

5°) Non loin de ces ruines, existe une fontaine très ancienne, appelée « **Feunteun Lescaven** », dont l'eau passe pour être la meilleure du pays. Elle sort du roc, et a toujours la même abondance, été et hiver. L'eau de cette fontaine, qui allait auparavant se perdre dans la grève, a été captée dernièrement par les propriétaires de la villa de Trémalaouen.

6°) Entre les **Karrigellou** et la pointe de **Penn-Karrek**, non loin de l'endroit où le ruisseau qui marque la séparation entre Kerlaz et Plonévez-Porzay, se jette dans la mer, on voit après les grandes tempêtes qui refoulent le sable, une grande pierre ronde qui a sa légende. Les riverains prétendent que c'est la pierre pinale d'un des clochers de la ville d'Is. Les tempêtes découvrent encore dans la grève des rangées d'arbres pétrifiés, sans écorce et sans aubier, que d'aucuns prennent pour des vestiges d'une allée de la ville d'Is.

Voie romaine de Kerstrat

Les voies romaines se présentent sous l'aspect de larges chemins sensiblement rectilignes, circulant principalement sur les hauteurs, les plateaux, franchissant des côtes très raides sans faire de lacets. La trêve de Kerlaz possède une chaussée de ce genre, offrant tous les caractères d'une voie romaine. Elle descend de Plonévez-Porzay, passe auprès du château de Moëllien qu'elle laisse à gauche, et à partir de Kera-deün, suit l'ancienne route de Plonévez-Porzay à Douarnenez, pour aboutir au Ris, après avoir traversé le village de Kerstrat, en Kerlaz. Nous l'appelons voie romaine de **Kerstrat**, parce que ce village semble tirer d'elle son nom. **Kerstrat** peut se traduire en latin par « **villa strata** », village pavé. Le docteur Picquenard, dans un article très documenté paru dans la **Revue de Bretagne**, constate sur le parcours des voies romaines, plusieurs villages portant ce nom. Les étymologistes se récrieront peut-être, et diront que **Kerstrat** signifie « village situé à l'extrémité de la paroisse ». Le malheur est que la situation topographique de plusieurs Kerstrat ne justifient pas cette interprétation.

La voie romaine de **Kerstrat** conserve sa direction générale dans la partie qui traverse la trêve de Kerlaz. Elle a sa largeur normale auprès de Kerguilligi ; mais elle se rétrécit au village de **Kerstrat**. Les riverains ont empiété sur la voie, les uns pour élargir

leurs champs, les autres pour construire leurs maisons. Dans les environs du **Méné-Hir**, elle est parsemée d'ajoncs, à travers lesquels s'avance un mauvais chemin landier avec ses ornières séculaires.

Arrivée au Ris, cette voie bifurque et longe le littoral, en montant vers le nord. Elle est d'abord très large, ensuite elle se rétrécit de nouveau. Aux **Karrigellou** ce n'est plus qu'une lande sauvage.



*Vestiges druidiques, tumulus et stations fortifiées
dans les environs de la forêt de Nêvet*

Dans son livre **Les antiquités du Finistère**, M. de Fréminville dit qu'on ne signale aucun vestige druidique dans la commune de Plonévez-Porzay. Sur son affirmation, sans se donner la peine de la contrôler, d'autres écrivains après lui ont répété la même erreur.

1°) Non loin de la ferme de **Kermark**, dans la partie de la forêt nommée **Pastel ar Gazek C'hlaz**, existe une pierre bizarre qui, de l'avis de toutes les personnes compétentes qui l'ont visitée, a toutes les apparences d'un autel druidique. Elle a la forme d'un dolmen, sauf qu'elle ne repose sur aucun support comme les dolmens ordinaires. Elle ne dépasse guère de plus de 0 m. 60 en hau-

teur le niveau du sol. Cette pierre curieuse a échappé pendant longtemps aux investigations des chercheurs et amateurs d'antiquités. C'est le baron Halna du Fretay qui fut le premier à la signaler. Il fit pratiquer des fouilles tout autour, et en publia les résultats dans un article du **Bulletin** de la Société d'Archéologie du Finistère (4).

Cette pierre, qui a donné son nom à la partie de la forêt où elle se trouve, est appelée **Ar Gazek C'hlaz**, la **Jument Verte**. Quelques-uns orthographient « **Ar Gazek-Laz** », la **Jument de la Mort**. Quoiqu'il en soit, il semble bien établi que nous sommes ici en présence d'une pierre druidique. Un simple coup d'œil jeté sur ce bloc, nous montre, sans aucun effort d'imagination, qu'il a servi autrefois aux sacrifices humains. La pierre ressemble à une table ; elle est travaillée et creusée de telle façon qu'un corps humain peut s'adapter aux rigoles et aux trous qu'on y a pratiqués. Deux rigoles assez profondes et parallèles indiquent la position des jambes. Plus haut, se trouve une excavation un peu plus profonde, destinée évidemment à recevoir la tête de la victime, et de cette excavation part un petit sillon par où devait s'échapper le sang.

Le nom singulier sous lequel cette pierre est connue a intrigué plusieurs. D'aucuns en ont cherché l'explication dans la forme qu'elle présente. C'est bien à tort, car on ne voit aucune ressemblance, même lointaine,

(4) 10^e livraison, p. 236-237.

entre cette pierre et un cheval. Au milieu des landes sauvages de **Gorréker**, en Locronan, se trouve un gros rocher, autour duquel défile la procession de la Troménie, appelé aussi **Ar Gazek-Ven** ou **Veàn**, la prononciation permet d'hésiter entre ces deux formes. C'est le pendant du **Gazek-C'hiaz**. La tradition rapporte que saint Renan, au retour de ses pérégrinations dans la montagne, venait s'asseoir sur ce rocher. Le lieu de ses siestes était admirablement choisi, dit M. Tiercelin, et l'immensité de l'horizon de ciel et de mer devait plaire à son rêve. Les pèlerins de Cornouaille ont pour cette chaise la même vénération que ceux du Léon pour le lit du saint, **Guelesant Ronan**, qu'on montre non loin de Saint-Renan, à l'endroit consacré par le premier séjour du pieux solitaire en Bretagne. (1)

2°) Non loin du Vieux-Châtel, au lieu dit « **Ar Vern-Vihan** », le baron du Fretay a culbuté et fouillé jusqu'au sous-sol, une station entourée de retranchements en terre, circulaire, avec douve, n'ayant qu'une seule entrée continuée par une allée, elle-même fortifiée, allant jusqu'à une source très abondante, distante de 150 mètres. Le baron y a trouvé des objets curieux, haches, socs de charrue, fusaiïoles, silex, etc.

À côté de cette station, c'est le nom que lui donne le baron, se trouvaient trois tumulus qu'il a également fouillés et où il a fait encore de curieuses trouvailles.

3°) À l'endroit dit « **Pastel Liboroc** », dans le taillis qui domine le village de **Mescalet**, le baron du Fretay a encore découvert un tumulus très ancien. Les fouilles de ce tumulus n'ont pas donné les résultats auxquels on s'attendait. On y a cependant trouvé quelques débris de poterie gauloise et une urne funéraire renfermant des cendres.

4°) Tout à côté des limites de Kerlaz, mais sur le terrain de Plonévez-Porzay, dans un champ appartenant à Jean Horellou, de Kervriel, on a découvert en 1918 plusieurs alignements d'urnes funéraires contenant des cendres, avec une petite pierre grise et des haches en silex, dont quelques-unes finement travaillées. Le propriétaire affirme que sa charrue déterre tous les ans quelques nouveaux débris. M. le chanoine Abgrall, président de la Société archéologique, a été prévenu.

5°) Dans une grande lande, voisine du **Coty**, mais sur les dépendances du Vieux-Châtel, à quelques pas des bois, le baron du Fretay a découvert, il y a quelques années, un monument mégalithique, composé de 35 mégalithes. Il a la forme d'un rectangle, mesurant à l'intérieur 10 m. 40 de longueur, sur 1 m. 65 de largeur. Le baron du Fretay a fait transporter ce monument auprès du Vieux-Châtel, et l'a reconstitué aussi fidèlement que possible sous la grande futaie qui protège son château. Les fouilles du monument ont enrichi le musée du Vieux-Châtel d'une foule d'objets anciens et bien curieux.

(1) Louis TIERCELIN. *La Bretagne qui croît*, p. 53.

6°) L'attention du baron du Fretay fut attirée par les inégalités de terrain qu'on voyait çà et là autour du même monument. Des fouilles y furent pratiquées, qui lui révélèrent des substructions multiples en pierre, indiquant un grand nombre d'habitations disparues, toutes de même dimension, et couvertes par le même système de clayonnage sur branches, avec l'argile durci par un feu violent. Il découvrit encore une foule d'objets dans ces fouilles. Ce qu'il y a de remarquable en tous, c'est le mélange de la pierre polie et de la pierre taillée, associées au bronze. Le baron fait remonter ces ruines et substructions au VIII^e siècle avant notre ère. C'est peut-être remonter bien haut (1).

Les empreintes des pieds du diable

Légende de la grosse cloche du Juch

Non loin de la carrière du Roc'hou, au milieu du chemin qui conduit au Juch, presque en face du **Gazek C'hlaz**, se trouve une pierre usée par les pieds des passants, portant deux empreintes bien nettes, orientées en sens opposé, qu'on prendrait pour des traces de sabots de cheval ou de mulet mal ferré. Cette pierre a sa légende. On dit que, le diable, en punition d'un de ces mauvais coups dont il est coutumier, fut un jour condamné par le bon Dieu à transporter la grosse cloche du Juch, depuis la fon-

derie jusqu'à son lieu de destination. Il chargea la cloche sur ses épaules, et comme il venait de très loin (on ne dit pas d'où) et que la cloche était bien lourde, arrivé à cet endroit du chemin, le souffle lui manqua. Il s'arrêta sur cette pierre pour reprendre haleine. Or, la cloche pesait si lourdement sur ses épaules que ses sabots pénétrèrent dans le roc comme dans de l'argile, et comme il était mal ferré ce jour-là, ayant dû, en cours de route, recourir aux bons offices d'un maréchal inexpérimenté, une des empreintes indique qu'il marchait vers le Juch, tandis que l'autre marque la direction de Locronan. Cette légende sent terriblement le voisinage du Juch et de son fameux diable XV^e siècle, **Diaoul ar Yeuch**. Tous ceux qui ont l'habitude de fréquenter ce chemin solitaire connaissent la légende et aiment à la raconter. Aujourd'hui la fameuse pierre légendaire n'existe plus. Les carriers du Roc'hou l'ont fait sauter à la dynamite, pour aplanir la route et faciliter l'accès de la carrière. Ainsi s'en vont peu à peu les belles légendes bretonnes que nos ancêtres nous avaient léguées.

XXI

La forêt de Névet

La paroisse de Kerlaz n'a pas que des côtes et des grèves superbes, elle a aussi une magnifique forêt qui s'étend dans la

(1) *Bulletin de la Soc. d'arch. du Fin.*, tome XXIII, 6^e livraison, 1896, p. 94-102.

direction du Juch, Plogonnec et Locronan sur une superficie d'environ 400 hectares. Elle s'appelait autrefois la forêt de Némée, « **Sylva Nemea** » ou « **Nemeensis** », et quelquefois la forêt de **Német**, aujourd'hui la forêt de Névet (1).

Le baron Jean de Névet, dans son **Aveu** à l'évêque de Cornouaille, nous apprend que cette forêt était anciennement plantée de hautes futaies ; mais qu'elle fut réduite plus tard en bois taillis. On ne conserva des grands arbres qu'un nombre suffisant pour abriter le château seigneurial.

La forêt de Névet est limitée, dans la paroisse de Kerlaz, par les villages de Tala-c'hoat, Lezarscoët, Koz-Maner, Koz-Kastel, Mescalet, Le Rohou, Kermark et le Moulin de Névet. Le village de Lost-Névet a marqué jadis la limite extrême du côté de Kerlaz ; aujourd'hui ce village est à un kilomètre de la forêt, ce qui prouve qu'on a déboisé de ce côté. Du côté de Plogonnec, la forêt de Névet est limitée par Rosoveil et Kergoat-Névet. Du côté de Plonévez-Porzay, par les garennes de Gorré-Ker et le Mez.

Elle est très riche en essences végétales. Le hêtre et le chêne semblent y dominer ; mais à côté de ces essences, on trouve aussi le coudrier, le bouleau, la bourdaine, le châtaignier, ce dernier très abondant dans les environs de Lezargant. Autour des ruines de la chapelle de Saint-Even-des-Bois, on voit aussi plusieurs touffes de cerisiers sauvages.

1) DOM LOBINFAU, *Vie de saint Royan*, tome I, p. 156.

Anciennement la forêt de Névet avait bien plus d'étendue qu'aujourd'hui. Ce que nous en voyons désormais n'est qu'un reste minuscule. En l'absence de tout document, il est difficile de déterminer d'une manière exacte ces anciennes limites. Un distingué botaniste de Quimper, le docteur Picquenard, a entrepris cette tâche ardue et l'a menée à bonne fin. Il a publié le résultat de ses recherches dans la **Revue de Bretagne**, il y a une quinzaine d'années. Son travail est un travail de maître et nous ouvre des horizons nouveaux sur cette mystérieuse forêt.

M. Picquenard s'est appuyé principalement sur deux éléments : les noms de villages et la flore forestière, en particulier celle qui constitue le sous-bois. Le sous-bois est composé de plantes herbacées et d'arbustes qui présentent une résistance extraordinaire ; en des points nombreux, sur des espaces de 20 kilomètres de longueur, on retrouve abondamment le sous-bois de la forêt dont tous les grands arbres ont disparu, parfois depuis très longtemps. Enfin, parmi les végétaux qui habitent d'ordinaire les forêts, il est une classe, celle des lichens, dont l'étude fournit de précieux enseignements. Il y a des lichens qui vivent sur la terre des landes ; il y en a qui vivent sur les rochers ; d'autres se fixent à l'écorce des arbres isolés, arbres de promenades, arbres bordant les champs ; plusieurs enfin n'élisent domicile que sur le tronc et les branches des arbres forestiers. Il en est, en un mot, de ces espèces végétales, comme des races humaines et des espèces animales :

Dieu a assigné à chacune d'entre elles un milieu où elles se développent et se multiplient normalement ; chacune d'elles a son **habitat** spécial. Les lichens forestiers sont particulièrement exigeants sous ce rapport. Leur présence simultanée à Névet et dans les massifs boisés qui l'entourent, qui en divergent, est d'une grande utilité pour l'établissement approximatif des anciennes limites de la forêt.

Ces principes posés, le savant botaniste examine les divers massifs qui partent de la forêt de Névet. Il commence par la bande boisée qui s'étend immédiatement à l'est de Locronan, c'est-à-dire à la forêt du Duc. Il constate qu'elle se termine aux villages de **Penn-Névet-Goër** et **Penn-Névet-Laurent**. D'après l'étymologie du mot, **Penn-Névet** signifie **Tête de Névet**. Donc à une époque reculée, quand furent créés ces deux villages, la forêt du Duc, située à l'est de Locronan, faisait partie intégrante de la forêt actuelle de Névet. Celle-ci devait couvrir alors une superficie d'au moins 1.000 hectares.

Mais avant l'époque du déboisement et du défrichement, la forêt de Névet s'étendait de ce côté bien au-delà de cette limite. En interrogeant les témoins végétaux, le docteur Picquenard en arrive à cette conclusion : elle se liait, en suivant la chaîne des Montagnes Noires, à la forêt de Laz, au bois de Toul-Laëron, et à la forêt de Conveau. Vers le sud elle émettait de nombreux prolongements jusqu'aux bords du Stéir. Du côté de Plonévez-Porzay, Ploéven et Plomo-

diern, on peut suivre sa piste sur une largeur d'environ huit kilomètres. Et enfin vers la Pointe du Raz, la partie occidentale de la forêt formait une bande très longue, qui allait en se rétrécissant à mesure qu'elle se rapprochait de la mer. Telles sont les grandes lignes de l'étude de M. Picquenard. Il ne se contente pas d'affirmer, il allègue des preuves à l'appui de ses affirmations, en établissant les liens botaniques qui existent entre la forêt de Névet et les diverses régions dont nous avons parlé. M. Picquenard conclut ainsi : « Tels sont les renseignements que l'étude de la végétation et les noms de villages nous ont fournis relativement à l'ancienne extension de la forêt de Névet. Le contour de cette forêt a été modifié de bonne heure. Si l'armoricain ayant vécu un certain temps avant la domination romaine pouvait revenir en Bretagne, il reconnaîtrait peut-être les lambeaux du centre de la forêt ainsi que ses prolongements au nord, à l'est et au sud-est ; mais il chercherait en vain la longue bande forestière qui se dirigeait vers la Pointe du Raz. Si les bons saints qui ont évangélisé nos aïeux revenaient eux aussi dans notre chère Bretagne, ils ne reconnaîtraient guère l'emplacement de leurs oratoires dans la forêt de Névet. Saint Corentin trouverait sa fontaine claire et limpide, mais sa forêt n'est plus qu'un taillis accroché au Méné-Hom et, à la place de l'ancienne chapelle qui avait succédé à son oratoire, s'est élevé, ces dernières années, un beau sanctuaire dû au talent si person-

nel, si original de M. Abgrall. Saint Ronan trouverait une ville pittoresque, groupée autour de son église, véritable cathédrale dédiée par la reconnaissance populaire au pieux thaumaturge irlandais (1). »

Saint Ronan et saint Corentin,

solitaires de la forêt de Névet

La forêt de Névet fut en quelque sorte le berceau de la foi chrétienne dans notre Basse-Cornouaille. Elle doit nous être particulièrement chère à cause des grands souvenirs qui s'y rattachent, et nous ne devons pas prononcer le nom de Névet sans nous rappeler l'époque où de grands saints y vécut, édifiant le pays par la pratique des plus nobles vertus. Ces grands saints furent saint Ronan et saint Corentin.

Saint Ronan naquit en Irlande, de parents chrétiens, et non de parents païens comme l'ont prétendu plusieurs. Voici le résumé de sa vie d'après un vieux manuscrit de la Bibliothèque nationale, découvert par Dom Plaine. Ce manuscrit, remontant au X^e siècle, avait échappé aux recherches d'Albert le Grand, de Dom Lobineau et des Bollandistes. Il rectifie quelques inexactitudes et même quelques erreurs qui s'étaient glissées dans la vie de saint Ronan. C'est ainsi que la tradition faisait mourir saint Ronan à Locronan, tandis que d'après le manuscrit édité

par Dom Plaine, il est mort à Hillion, non loin de Saint-Brieuc.

Saint Ronan naquit donc en Irlande, il montra dès son jeune âge une piété extraordinaire, fut ordonné prêtre et bientôt promu à l'épiscopat. (Ch. I, p. 14-15). — Sacré évêque, vers l'année 490, il est sollicité intérieurement à quitter sa patrie. Il traverse l'Océan et aborde sur les côtes du Léon. Il y fait des prodiges, guérit les malades, délivre les possédés et rend la vue aux aveugles. Pour pouvoir vaquer plus facilement à la prière, il se retire plus avant dans le désert, passe en Cornouaille, et se fixe dans la forêt appelée à l'époque **Német**, aujourd'hui Névet. Là, il fait la connaissance d'un homme de foi qui lui donne l'hospitalité. (Ch. II, p. 15-17). — Il s'entretient avec son hôte à qui il raconte son voyage, le lieu de son origine et le motif qui l'a déterminé à quitter sa patrie. De concert avec cet homme, il construit un petit oratoire. Grallon vient le voir. Saint Ronan l'exhorte à l'amour de la justice, et lui enseigne la voie du ciel. Grallon rentre chez lui meilleur qu'il n'en était sorti. (Ch. III, p. 17-20). — Dans la forêt de Névet, saint Ronan fait des miracles. Il arrache des animaux de la gueule des loups. Colère du diable qui se sert d'une méchante femme, nommée **Kéban**, pour assouvir sa haine contre le saint. (Ch. IV, p. 20-23). — **Kéban** étouffe sa fille, âgée de cinq ans, dans un coffre, et accuse saint Ronan de l'avoir tuée. Elle insulte et outrage le saint, va trouver le roi Grallon pour demander jus-

(1) Docteur PICQUENARD, p. 20 et 21.

tice. (Ch. V, p. 23-26). — Saint Ronan connaît par une révélation intérieure l'accusation dont il est l'objet. Il est mandé à la cour de Grallon. Là, on délibère et on décide de lâcher sur lui des chiens furieux. Si les dogues l'épargnent, c'est qu'il est innocent. C'est ce qui arrive. Les dogues oubliant leur férocité viennent caresser le saint. (Ch. VI, p. 27-30). — Le roi reconnaît son innocence. **Kéban** continue ses vexations. Saint Ronan fait connaître le lieu où est caché l'enfant. (Ch. VII, p. 30-33). — La foule indignée veut lapider **Kéban**. Le saint intervient et la soustrait à sa fureur. **Kéban** simule le repentir et demande pardon. Le saint rend la vie à sa fille. (Ch. VIII, p. 34-39). — **Kéban** invente une autre calomnie et accuse le saint d'adultère. Fatigué de ces persécutions, le saint quitte la Cornouaille pour se retirer dans la Domnonée, vers l'an 530. Il meurt à Hillion, vers l'an 540.

D'après l'**Aveu** de Jean de Névet, confirmé par la tradition, l'ermitage de saint Ronan se trouvait à l'endroit occupé aujourd'hui par la chapelle du **Pénity**, qu'on a appelée pendant longtemps l'ermitage de saint Ronan.

La forêt de Névet a été sanctifiée par un autre pieux solitaire, saint Corentin, originaire de Cornouaille et premier évêque de Quimper. Il choisit pour solitude le Méné-Hom, dans la paroisse de Plomodiern. Il y bâtit un petit ermitage auprès d'une fontaine. Dieu l'y nourrit miraculeusement. Voici comment Albert le Grand raconte le

fait : « Il envoya un petit poisson en sa fontaine, lequel tous les matins, se présentait au saint qui le prenait et en coupait une tranche pour sa pitance. Ensuite, il le rejetait dans l'eau, et tout à coup, il se retrouvait tout entier, sans lésion ni blessure (1). »

La tradition nous a conservé le souvenir de la visite que le roi Grallon fit au saint dans sa solitude de Plomodiern, au cours d'une partie de chasse. Le roi et ses gens avaient bon appétit, et comme ils étaient à court de provisions, ils supplièrent le saint de leur donner à manger. Celui-ci alla à sa fontaine, prit le poisson, en détacha une tranche, et cette tranche se multiplia de telle sorte que le roi et sa suite en furent rassasiés.

Le T. R. P. Le Floch a voulu consigner cette visite que le roi Grallon fit à saint Corentin, dans un des tympanes du vitrail du P. Maunoir.

Bataille de Gueth-Ronan, dans la forêt de Névet

La forêt de Névet a été illustrée autrefois par une bataille célèbre. C'était vers l'an 1000. La Providence venait de placer à la tête de la Cornouaille un prince qui, par sa valeur guerrière, sa piété, sa générosité envers les églises et les monastères, devait se montrer le fidèle imitateur de Grallon. Le nouveau roi se nommait Alain, et il reçut le surnom de Cainart, c'est-à-dire de vain-

(1) *Albert le Grand*, p. 799.

queur, ou mieux de **batteur**. Cependant ses débuts dans la carrière des armes ne furent pas heureux. Il fut attaqué par Alain, duc de Bretagne. Forcé de se réfugier en France, il y resta plusieurs années, probablement jusqu'à ce qu'il fût en état de reprendre les hostilités. Aussitôt en Cornouaille, « il ramassa, dit Dom Placide le Duc, tout ce qu'il put de troupes pour repousser l'ennemi. Mais se trouvant trop faible, il usa d'adresse; il se cacha avec ses gens dans la forêt de **Német** (Névet), invoquant la force de la Sainte Croix du Seigneur et le secours du saint pontife Ronan. Les ennemis ne trouvant personne qui leur résistât, se répandirent de tous côtés pour piller; mais Cainart, revêtu de la force de la Croix, fondit sur eux, les défit et les mit en fuite. Les habitants de la Cornouaille ont depuis nommé cette bataille « **Gueth Ronan** ». Le comte, heureux de cette victoire, en voulut marquer sa reconnaissance à Dieu et, de l'avis et consentement de son frère l'évêque Orscaud, de sa femme la comtesse Judith, et des seigneurs du comté, il donna au monastère de Quimperlé l'église de saint Ronan et toutes les terres qui sont contenues dans la franchise du même saint (1). »



(1) Dom PLACIDE LE DUC, *Hist. de l'Abbaye de Sainte-Croix*, ch. IV., p. 66. — D'ARGENTRE, *Hist. de Bret.*, liv. 4, c. 23.

DEUXIÈME PARTIE

Châteaux féodaux et Manoirs de Kerlaz

Kerlaz est la partie de Plonévez-Porzay la plus riche en souvenirs historiques. C'est là que demeurait la haute noblesse, non seulement de la paroisse, mais du pays : les familles de **Névet**, du **Vieux-Châtel**, de **Quélen**, de **Lanascol**, etc. Comme plusieurs des gentilshommes dont nous allons parler ont été, dans le cours des siècles, mêlés à notre histoire de Bretagne, le lecteur ne sera pas surpris si, de temps en temps, je fais quelques incursions sur ce terrain.

La trêve de Kerlaz possédait dans l'ancien temps deux châteaux féodaux d'une grande importance, le château de **Lézargant** ou de **Névet** et le **Vieux-Châtel**. Nous parlerons d'abord de la maison de Névet et de celle du Vieux-Châtel; puis du manoir de **Lezarscoët**, et enfin des autres maisons nobles secondaires.

I

Origines de la Maison de Névet. —

Diverses résidences occupées par les Seigneurs de Névet avant de s'établir dans la Trêve de Kerlaz, en Plonévez-Porzay.

Les seigneurs de Névet, dit M. Pouchous dans sa **Monographie** de Plonévez-Porzay, étaient peut-être les descendants d'un ancien chef de clan venu d'Albion, au commencement de l'ère chrétienne, s'établir dans la vaste forêt qui couvrait ce territoire. Il est difficile de savoir si la forêt prit le nom du chef, ou si le chef prit le nom de la forêt. **Guy Le Borgne** entre dans de grands détails sur l'origine de la famille de Névet, et conclut ainsi : « C'est une maison illustre dont les seigneurs, de père en fils, ont témoigné notoirement un zèle héroïque et une passion inviolable à conserver les droits et les immunités de la Bretagne (1). »

Les documents anciens relatifs à la maison de Névet sont assez rares. Les archives de Névet furent brûlées par La Fonténelle pendant la minorité de Jacques de Névet. Le premier soin de Jean de Névet fut de réunir de nouveau les titres de sa seigneurie ; mais ils subirent le même sort pendant la Révo-

lution. D'après M. Pouchous qui tenait ce détail d'un témoin oculaire, en 1793 on en transporta trois charretées à Locronan et, en présence du Conseil de la commune, on les brûla au milieu de la place. Pas un titre n'échappa au vandalisme officiel ; et les quelques pièces relatives à la maison de Névet, déposées aux Archives du Finistère, appartiennent au fonds de l'Evêché de Cornouaille. La plus importante de ces pièces est l'**Aveu** rendu à l'évêque le 6 juin 1644. Ce curieux document nous servira de guide dans cette étude. Nous n'adopterons pas toutes ses conclusions, car malheureusement son auteur Jean de Névet est parfois suspect de partialité. C'est un vrai plaidoyer **pro domo** qu'il présente à l'évêque de Cornouaille, et dans ce plaidoyer, il ne se gêne pas pour donner de temps à autre des accroc à la vérité.

D'après l'**Aveu**, la première résidence des seigneurs de Névet fut au sommet de **La Motte**, sur la montagne de Locronan. Au temps de saint Ronan, ils quittèrent cette résidence pour se rapprocher de l'ermitage du saint, situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église de Locronan. M. Trévédy ne veut pas admettre que les seigneurs de Névet aient eu leur résidence seigneuriale au sommet de la montagne de Locronan. Les ruines qu'on y voit ne seraient, d'après lui, que les vestiges d'une tour ou donjon du XII^e siècle. Il me semble au contraire que des raisons d'esthétique désignaient cet endroit pour une résidence seigneuriale : nulle part ailleurs dans le pays environnant on

(1) Guy LE BORGNE, *Armorial breton*, p. 45.

ne jouit d'un coup d'œil aussi merveilleux. De la **Motte** on domine toute la baie de Douarnenez avec son grandiose encadrement de montagnes, capable de transporter le spectateur le plus insensible aux beautés de la nature.

Les seigneurs de Névet habitèrent leur résidence de Locronan pendant plusieurs siècles. C'est vers l'an 1050, d'après l'**Aveu**, qu'ils quittèrent Locronan pour aller construire, à trois kilomètres de là, dans la paroisse de Plogonnec. C'est donc vers le milieu du XI^e siècle, si la date du baron est exacte, que fut construit le château de Névet en Plogonnec. Il ne reste plus rien de ce château ; mais nous pouvons déterminer son emplacement d'une manière à peu près exacte, d'après une indication que nous trouvons dans l'**Aveu**. Jean de Névet y dit en effet que le château de Plogonnec se trouvait à deux portées de mousquet de celui de Lézargant. Dès lors, on est obligé d'admettre qu'il devait se trouver tout à côté de la chapelle de Saint-Pierre, sur le terrain en pente qui descend vers l'étang de Névet. Cette chapelle était peut-être la chapelle du château. D'après une inscription latine qu'on peut lire sur le mur nord, la chapelle de Saint-Pierre était complètement en ruine, et depuis plusieurs siècles déjà, lorsque Claude de Névet la fit reconstruire en 1594. Voici l'inscription en question :

CLAVIGERI TEMPLI QUOD LONGUM DIRUIT ÆVUM — CLAUDIUS HIC NEMEUS PRIMUS FUNDAMINA JECIT, — TERTIUS HENRICUS FRANCOS CUM JURÉ REGEBAT,

— PONTIFICE ET SUMMO SIXTO, TUM PRÆSULE CARLO, — AC HUMILIS PASTOR LUDOICUS SACRA MINISTRAT (1).

Le château de Plogonnec fut pendant près de quatre siècles la résidence des seigneurs de Névet. Ils le quittèrent à la suite des difficultés qui surgirent entre eux et les évêques de Cornouaille, à propos du droit de rachat.

II

Procès entre les Seigneurs de Névet et les Evêques de Cornouaille

De temps immémorial, les évêques de Cornouaille avaient droit de rachat sur les terres de Névet qui appartenaient au fief de l'évêché. L'**Aveu** fait remonter l'origine de ce droit épiscopal au roi Grallon lui-même. Quoi qu'il en soit, les seigneurs de Névet étaient, par là, vassaux des évêques de Cornouaille, et ceux-ci pouvaient, comme seigneurs suzerains, exiger une année de revenus à la mort d'un des Névet, quel que fût l'âge de l'héritier. Les seigneurs de Névet trouvaient cette sujétion bien dure, et ils cherchèrent des prétextes pour s'y soustraire. C'est ainsi que Jean de Névet reproche amèrement aux évêques de Cor-

(1) La chapelle de saint Pierre ruinée par les siècles, Claude 1^{er} de Névet la releva ici, Henri III étant légitime roi de France, Sixte-Quint pape, Charles du Lisouët évêque et l'humble Louis, pasteur.

nouaille non-seulement d'exiger le rachat, mais de vouloir lui substituer le droit de bail, en vertu duquel l'évêque avait la faculté de percevoir les revenus du fief vassal, non-seulement pendant une année, comme dans le rachat, mais pendant toute la minorité du seigneur.

M. le chanoine Peyron a démontré, avec preuves à l'appui, que l'accusation portée par Jean de Névet contre les évêques de Cornouaille, est absolument injuste. Non-seulement les évêques de Quimper n'empiétaient pas sur les droits des seigneurs de Névet, mais même ils n'ont pas toujours exigé en rigueur leur droit de rachat. Claude de Rohan, peu après son élection au siège de Quimper, fit à Jean de Névet la rémission de ce qui lui revenait en vertu du droit de rachat, à la mort de son frère Hervé de Névet et de sa mère Jeanne de Pont-L'Abbé. Cet octroi gracieux de Claude de Rohan montre que les évêques de Quimper n'étaient pas aussi tyranniques dans leurs revendications que semble le dire le baron. Et cette gracieuseté de Claude de Rohan ne fut probablement pas un geste isolé ; d'autres prélats ont dû la renouveler, sans empêcher pour cela leur vassal de se dire victime. Cette situation tendue amena un procès. Commencé en 1350, sous Alain Le Gall, évêque de Cornouaille, le procès finit sous Geoffroy Le Marc'hec, en 1378. Les droits des évêques de Quimper quant au rachat furent maintenus dans leur intégrité ; mais le bail fut écarté.

La conclusion de ce procès fut une vraie

déception pour les seigneurs de Névet. Se voyant dans l'impuissance de secouer le joug des évêques de Cornouaille par les moyens juridiques, ils prirent une mesure radicale qui, cette fois, devait leur réussir.

III

Les Seigneurs de Névet détruisent leur château de Plogonnec, et construisent le château de Lezargant dans la Trêve de Kerlaz, en Plonévez-Porzay.

En Plogonnec, les seigneurs de Névet étaient sous la juridiction des évêques de Quimper ; en Plonévez-Porzay ils cessaient de l'être. Or, pour être sur le territoire de Plonévez, ils n'avaient que quelques centaines de mètres à franchir. Ils résolurent donc de détruire de fond en comble leur château de Plogonnec, pour aller construire leur château de Lezargant ou Névet à deux portées de mousquet plus loin, dans la trêve de Kerlaz, en Plonévez-Porzay et sous la juridiction de Châteaulin. Voici en quels termes l'Aveu raconte ce fait : « Les seigneurs de Névet, irrités des prétentions des évêques » de Quimper, quittèrent leur ancienne demeure et leur antique château de Névet, » situé audit Plogonnec, le ruinèrent et les » appartenances entièrement de toute ser-

» vitude, même les moulins, étangs et
 » chaussées, ne voulant désormais résider
 » sous telle domination, et lors firent bâ-
 » tir et construire ledit château de Lezar-
 » gant, de distance de deux portées de
 » mousquet, sur une éminence, au côté du
 » midi de la forêt, en la paroisse de Ploné-
 » vez-Porzay, au fief unique du souverain
 » et sous ladite juridiction de Châteaulin,
 » et à cet effet, ils y firent transporter tous
 » les matériaux du château et n'en lais-
 » sèrent que des vestiges. » (1).

Les seigneurs de Névet donnèrent à leur nouveau château le nom de Lezargant. On prétend qu'ils trouvèrent une mine d'argent ou même d'or au pied du château ; mais ne voulant pas qu'on l'exploitât, ils y établirent un grand étang dont les eaux font encore mouvoir les tournants du Moulin de Névet. D'après la tradition, le château de Lezargant était une des plus belles demeures seigneuriales de Basse-Bretagne. On peut se rendre compte de ses vastes proportions par ce qui nous reste des fondations et des fortifications. Les habitants du pays disent qu'il y avait là un château si grand, qu'une seule personne n'aurait pu en ouvrir et fermer les fenêtres en une seule journée ; et sur une table qui était à côté de la route, les voyageurs trouvaient toujours du pain et de l'eau (1).

Le nouveau château était bâti sur le kippe ou montagne factice. Aujourd'hui tout est ruiné jusqu'aux anciennes remises. Ce n'est

(1) *Aveu* du baron Jean de Névet, p. 6.

(2) M. POUCHOU, *Monog. de Plonévez-Porzay*.

plus qu'un amas de matériaux, disparates, couverts de mousse, où la pierre sculptée git à côté du vulgaire moëllon. Le voyageur passe, sans daigner à peine jeter un regard sur ces pierres amoncelées, témoins de tant de splendeur. Seul, pendant les nuits printanières, le rossignol semble s'intéresser à ces ruines, en faisant entendre ses gémissements plaintifs dans les bosquets qui les environnent.

Entre la forêt et le château se trouvent les jardins, entourés d'un mur de clôture d'un assez vaste périmètre, dont une grande partie en pierres de taille. Ils ont une superficie d'environ 30 ares. Un mur très bas les coupe par le milieu et sépare la partie supérieure de la partie inférieure. A côté de ce petit mur, et presque au milieu du jardin, existe une belle fontaine en pierres de taille, dont l'eau, transparente comme le cristal, sort du roc par une veine très abondante, et va se déverser dans un bassin également en pierres de taille, pour aller ensuite se perdre dans le petit vivier. Une chaussée assez large sépare ce petit vivier du grand vivier aujourd'hui converti en prairie. Plus haut se trouve l'étang, très profond, dit-on. Il a été curé en 1918 ; on y a trouvé de magnifiques carpes.

Souterrains de Lezargant

Promenade souterraine d'un curieux

A l'ouest du mur de clôture des jardins, se voit l'ouverture d'un souterrain, dont l'existence a de tout temps piqué la curio-

sité des habitants du pays. A première vue, on croirait se trouver en présence de trois souterrains différents. En réalité, il n'y en a qu'un seul, aboutissant à l'extérieur par trois orifices distincts. L'ouverture principale est en pierres de taille. La maçonnerie porte des traces de verrous.

Que signifient ces souterrains ? A quelle époque remontent-ils ? Autant de questions auxquelles il est très difficile de répondre.

D'après quelques-uns, ils remonteraient aux guerres de la Ligue, à l'époque où La Fontenelle assiégea Lezargant.

D'après d'autres, ils auraient été creusés par les seigneurs de Névet eux-mêmes, pour se protéger contre l'éventualité d'une attaque du château et y cacher leurs objets précieux.

D'autres enfin y voient l'ouverture d'une voie souterraine reliant Lezargant aux châteaux des environs. Une tradition locale dit qu'elle passait par Lézarscoët, Locronan, Tresséaul, Moëllien et Keryar. M. Pouchous a cru voir les amorces de cette voie souterraine dans la grande pierre qui se trouvait autrefois sur l'emplacement du manoir de Lezarscoët ; mais les fouilles que le baron Halna du Eretay y a pratiquées, et dont nous parlerons plus loin, ont démontré que cette pierre n'était qu'une rampe d'escalier conduisant dans les caves du manoir.

On dit que ce souterrain cache un trésor. Attiré par l'appât de ce trésor, un habitant du pays voulut un jour voir ce qu'il en était. Muni d'une lanterne, il s'aventura dans la voie souterraine. Après environ dix mi-

nutes de marche difficile, car à chaque pas il était arrêté par des obstacles, surtout par des mares d'eau, il arriva dans un endroit où son chemin se compliqua, se divisant en plusieurs ramifications. Une fontaine attira ses regards. Elle était en pierres de taille. Une grosse pierre la couvrait, dont la façade portait un écusson et une inscription en caractères rouges. Comme il s'approchait pour lire, sa lanterne s'éteignit. Une seconde et une troisième tentative n'eurent pas plus de succès, et le pauvre diable dut retourner chez lui sans avoir pu mettre la main sur le magot qu'il convoitait.

*Les Seigneurs de Névet dépossédés de leur chapelle
à la cathédrale de Quimper, au profit du
Seigneur du Marc'hallac'h.*

A titre de bienfaiteurs de la cathédrale, à la construction de laquelle ils avaient contribué de leurs deniers, les seigneurs de Névet y avaient leur chapelle. C'est sous Claude de Névet que cette chapelle changea de destinataire. Pour quelle raison ? Peut-être parce que Claude de Névet avait versé dans le protestantisme. Jean de Névet raconte cette affaire au long, dans son **Aveu** à l'évêque. D'après lui, c'est par usurpation qu'un chevalier de Quimper serait entré en possession de cette chapelle.

D'après M. Le Men, les choses furent conclues régulièrement. C'est par contrat passé avec le Chapitre, le 4 octobre 1596, que messire Jean du Marc'hallac'h devint

propriétaire de cette chapelle. Ce chevalier du Marc'hallac'h était chanoine de Cornouaille, recteur de Plonéis et de Plozévet. Claude de Névet intenta un procès au seigneur du Marc'hallac'h, mais il mourut peu après. Sa veuve Elisabeth d'Acigné ne donna pas suite à l'affaire, et à partir de ce moment la chapelle de Névet devint possession définitive du seigneur du Marc'hallac'h (1).

IV

Généalogie et notes biographiques sur les Seigneurs de Névet

Les seigneurs de Névet portaient « **d'or au léopard morné de gueules** ». Ils avaient pour devise : « **Perak ?** » **Pourquoi ?** Nous donnons ici leur généalogie que nous devons à l'obligeance de M. le **Chanoine Peyron**, et nous la compléterons par quelques notes biographiques dues à nos recherches personnelles.



1°) Hervé de Névet, paroisse de Plogonnec, contribua au denier de la Croix, en 1270 (2) ; devait un chevalier et deux écuyers à l'ost du Duc, en 1294 (3).

(1) LE MEN, *Monog. de la Cathédrale*, ch. viii p 4-45.

(2) Dom MORICE, coll. 1008

(3) Dom MORICE, coll. 1114.

Femme : Béatrice de la Roche-Bernard (1).

1°) Hervé de Névet qui suit.

2°) Jeanne de Névet, mariée en 1314, au sire de Maignane ; maintenue en 1669.

2°) Hervé II, seigneur de Névet.

Femme : **Perronnelle de Rostrenen**, mariée vers 1338.

Peut se rapporter à **Hervé I^{er}** (2).

Bertrande Briquellec, seconde femme ? (1341-1343).

3°) Hervé III, seigneur de Névet, suit le parti de Charles de Blois et obtint des lettres de rémission en 1364 (3).

Il mourut en 1371, et fut inhumé aux Cordeliers de Quimper (4).

Femme : **Tiphaine de Keraër**, d'après le nécrologe : Tiphaine de Kaër, « **Theophania de Kaër** ». Mourut en 1371, et fut inhumée pareillement aux Cordeliers, avec cette mention : « **Multum diligebat conventum** (5).

4°) Hervé IV, seigneur de Névet, qui fit un accord en 1377 avec l'évêque de Cornouaille Geoffroy le Marc'hec, accord consenti en son nom par Jehan de Névet, son oncle et son tuteur, Jehan du Juch, Riou de Rosmadec, Guy du Faou, Eon de Tréséguidy, Guillaume de Rosmadec, Guillaume de Trégonyec, Raoul de Lanroz, Salaun de Leymen-guen, Yves Buzic et plusieurs autres amis

(1-2) LA GRASSERIE, *Arm. de Bret.*, 2^e partie, p. 365.

(3) Dom MORICE, coll. 15 0.

(4) *Nécrologe des Cordeliers*.

(5) Elle aimait beaucoup le couvent

et parents dudit seigneur. Cet accord mit fin au long procès dont nous avons parlé, commencé sous Alain Le Gall, évêque de Cornouaille, et terminé sous son successeur Geoffroy Le Marc'hec.

Femme : **Jeanne de Pont-L'Abbé.**

5°) **Hervé V**, seigneur de Névet, mort en 1424, et inhumé aux Cordeliers de Quimper, avec cette inscription : « QUI MULTUM DELIGEBAT ORDINEM » (1).

Femme : **Jeanne du Juch**, morte en 1424, et inhumée aux Cordeliers avec cette mention : « JOANNA DE JUGO, DOMINA DE NEVETO, QUÆ MULTUM DILIGEBAT ORDINEM BEATI FRANCISCI, SEPULTA IN HABITU FRATRUM » (2).

1°) **Hervé de Névet** qui suit.

2°) **Yves de Névet**, qui forma la branche de Kerdaoulas, paroisse de Dirinon, employé dans la réformation des fouages de Dirinon, en 1426.

Branche de Névet-Kerdaoulas

Les seigneurs de Kerdaoulas portaient « écartelé aux 1 et 4 d'or, au léopard morné de gueules qui est Névet. Aux 2 et 3 de gueules de 6 annelets d'argent, 3, 2, 1, qui est Buzic. » Devise : « Komzit mad », Parlez bien.

1°) **Jean de Névet**, seigneur de Kerdaoulas, exempt de fouages à la réformation de

(1) Qui aimait beaucoup l'Ordre.

(2) Jeanne du Juch, dame de Névet, qui chérissait l'Ordre de Saint-François, enterrée avec l'habit de l'Ordre.

1448, paroisse de Dirinon, marié à Marguerite Huon, dont :

2°) **Jeanne de Névet**, dame de Kerdaoulas, mariée en 1455 à Alain Buzic, fils de Mazéas Buzic, seigneur de Lespervez, et de Eléonore de Coëthamon.

3°) **Tiphaine de Névet**, partagée en 1449, mariée à Jean de Languéouëz, seigneur de Lezarscoët.



6°) **Hervé VI**, seigneur de Névet, Pouldavid et Lezargant, mort en 1444 et inhumé aux Cordeliers de Quimper. Voici la notice que le nécrologe lui consacre : « **Nobilis ac**
» **præpotens dominus Hervæus de Neveto**
» **qui multum afficiebatur huic conventui.**
» **Iste fuit prius sepultus in sancto Ronano**
» **(Locronan), contra intentionem suam et**
» **clausulam sui testamenti, donec, fratri-**
» **bus conquerentibus et petentibus justitiâ**
» **factâ, corpus suum redditum fuit atque**
» **sepultum in sepulcro parentum suorum.** »
Hervé de Névet fut donc tout d'abord inhumé à Locronan ; mais les Cordeliers de Quimper, forts d'une disposition testamentaire qui était en leur faveur, exigèrent que son corps fût exhumé et transporté chez eux.

Hervé VI fut le premier des seigneurs de Névet à signer « **seigneur de Lezargant** ». C'est de son temps que fut rasé le château de Névet en Plogonnec, et que fut bâti le château de Lezargant dans la trêve de Kerlaz, en Plonévez-Porzay.

Hervé VI figura dans plusieurs montres

depuis 1418, reçut 15 livres pour avoir accompagné le Duc dans son voyage à Rouen, en 1418, et ratifia le traité de Troyes en 1427 (1).

Femme : **Jeanne de Lespervez**, mariée en 1428, morte en 1442, et inhumée aux Cordeliers, « **Nobilis Joanna de Lespervez, domina de Neveto, quæ multum diligebat ordinem beati Francisci et conventum istum** » (2).

Jeanne de Lespervez, avant son mariage avec Hervé VI de Nêvet, était veuve de Guillaume de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen, Pont-Croix et autres lieux. Elle en avait eu six enfants dont voici les noms :

- 1° **Jean**, sire de Rosmadec et de Tyvarlen.
- 2° **Alain**, qui devint archidiacre et chanoine de Dol.
- 3° **Bertrand**, qui devint protonotaire apostolique.
- 4° **Guillaume**, qui fut recteur de Plouhinec.
- 5° **Marie**, qui épousa en premières noces Yvon de Rosserf, chambellan des Ducs de Bretagne ; et en secondes noces, le successeur de son mari.
- 6° **Jeanne**, qui épousa Yvon de Saint-Gouesnou, sieur de Brignon.

Remariée à Hervé VI de Nêvet, Jeanne de Lespervez en eut encore quatre ou cinq enfants.

1° **Jean**, seigneur de Nêvet, lance-garnie de la garnison de Conq, en 1444 (3). Il se

(1) Dom MORICE.

(2) *Nécrologe d's Cordeliers*.

(3) Dom MORICE, coll. 1646.

trouvait au nombre des bannerets assistant aux Etats de Vannes, en 1455, et au Parlement tenu à Vannes, en 1462 (1). Il mourut sans postérité.

2° **Henri** de Nêvet qui suit.

3° **Françoise** de Nêvet, mariée à Pierre de Coëtmanac'h.

4° **Jeanne** de Nêvet, mariée à Jean de Tromelin.

5° Et, d'après **Ulson de la Colombière**, il faudrait ajouter **Marguerite** de Nêvet (2).

7° **Henri**, seigneur de Nêvet et autres lieux, ratifia le traité de Senlis en 1475 (3) ; porta la chaise de l'évêque avec le seigneur de Rohan et le vicomte du Faou, à l'entrée solennelle de Guy du Bouchet dans sa ville épiscopale (4). Parmi les seigneurs exemptés de comparaître à Carhaix pour la montre de l'évêché de Cornouaille, en 1481, parce qu'ils occupaient de grandes charges à la cour, ou qu'ils avaient des grades dans les compagnies d'ordonnance, soit du roi, soit du duc de Bretagne, figurait Henri de Nêvet (5).

Henri de Nêvet se maria, en 1452, à **Isabeau** ou **Isabelle** de Kerhoënt, dame dudit lieu, paroisse du Crucifix-des-Champs, au Minihy-Léon. Elle était fille unique de Jean, seigneur de Kerhoënt et d'Annette de Briffeillac. Pour des raisons que nous ignorons,

(1) Dom MORICE, coll. 1673.

(2) Ulson de la Colombière, général de Maison de Rosmadec, d'après d'HOZIER.

(3) Dom MORICE, coll. 329.

(4) Dom MORICE, coll. 374.

(5) DE FRÉMINVILLE, *Ant. du Fin.*, 2^e partie, p. 377.

la validité de ce mariage fut attaquée et déferée en cour de Rome. Dans un rapport à Malatesta, évêque de Camérino, nonce du Pape en Bretagne, et aux officiaux de Vannes et de Tréguier, Olivier du Chastel prétend que le mariage fut cassé par Eugène IV. Olivier du Chastel en profita pour marier sa fille, **Jeanne du Chastel**, à Henri de Névet, en 1444. C'était montrer un peu trop d'empressement, car l'affaire n'avait pas encore reçu de solution à Rome. Comme le procès traînait en longueur, Henri de Névet, las d'attendre, revint à sa première femme qu'il ne quitta plus désormais. Le pape chargea Malatesta et les officiaux de Vannes et de Tréguier d'autoriser Jeanne du Chastel à se marier de nouveau, et de fixer les dédomagements pécuniaires (1).

Jean, seigneur de Névet. Il portait l'un des honneurs à l'entrée de Raoul Le Moël, évêque de Cornouaille, dans sa ville épiscopale, en 1490. Mort en 1493, sans hoirs.

8° Hervé VII, seigneur de Névet, de Kerhoënt, etc. « Il fut convoqué à la montre générale des nobles, tenue à Lesneven, le 4 et le 5 septembre 1481 ; déclaré malade parmi les nobles de la paroisse du Crucifix-des-Champs, pour lequel comparurent Hervé Richard, Guyon, Philippe et Pierre Mazé, archers en brigandine, lesquels furent refusés et non reçus par les commissaires, parce que ledit seigneur de Kerhoënt n'avait

fourni lance selon le montement de son fief. » Mourut en 1494.

Femme : **Jeanne L'Abbé**, de la maison de la Rouxelière.

9° Jacques I^{er}, baron de Névet, seigneur de Coat-Névet, de Lezargant, Pouldavid, de Kerlédan, de Langolidic, etc. ; gouverneur de Quimper, en 1524 ; contribua à la rançon des enfants de François I^{er}, en 1529 (1). Contribua aussi à l'exécution du tombeau monumental de saint Ronan, à Locronan, où sont sculptées ses armes tenues par un ange ; était encore gouverneur de Quimper, en 1543 (2).

Jacques de Névet embrassa la religion réformée (3). Il figure en tête des nobles de Plogonnec à la réformation des foudges de cette paroisse, en 1536. Il mourut, d'après M. Trévédé, vers 1555.

Femme : **Claudine de Guengat**, fille de l'illustre Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne, et de Marie de Thuomelin ou Tromelin. C'est cet Alain de Guengat qui fit don à l'église de Guengat des belles pièces d'orfèvrerie qui font l'admiration de tous.

Jacques de Névet fut le premier de la famille à prendre le titre de baron. — Quelque nobles qu'ils fussent, les seigneurs de Névet n'avaient pas jusque-là porté de titre. En 1451, Pierre II dressa une liste de neuf barons qu'il entendait faire chefs de sa noblesse. A partir de ce moment, il y eut un véritable engouement pour le titre de baron.

(1) Dom MORICE, coll. 988.

(2) Dom MORICE, tome III, coll. 1052.

(3) LE MEN, *Monogr. de la Cath.*, p. 46.

(1) *Bulletin dioc.*, nov. 1913, n° 11.

Tous ceux qui réunissaient les trois conditions exigées par Pierre II, prirent le titre. Les seigneurs de Nêvet imitèrent l'exemple des autres et prirent le titre de baron qu'ils devaient abandonner, un siècle après, pour prendre celui de marquis.

Les enfants de Jacques 1^{er} et Claudine de Guengat furent :

1°) **René**, baron de Nêvet ; abjura le protestantisme à la mort de son père Jacques, et lui succéda dans le gouvernement de Quimper (4). Il pourrait être le père de Jeanne de Nêvet, dame de Kerhoënt, mariée à François du Louet, seigneur de Coëtjunval.

2°) **Claude** de Nêvet, qui suit.

3°) **Jeanne** de Nêvet, mariée à Olivier de Brézal, fils de Guillaume et de Marguerite • Le Sénéchal.

4°) **Françoise** de Nêvet, mariée à Jean de Nêvet, seigneur du Rest, dont on ne connaît pas l'attache.

10°) **Claude**, baron de Nêvet, devenu chef de nom et d'armes par la mort de son frère René ; gouverneur du Faou, de Douarnenez et de Quimper, en 1585 ; mort après 1596.

Femme : **Elisabeth d'Acigné**, fille de Louis d'Acigné, baron de Rochejagu, et de Claudine de Plorec, appartenant à la religion réformée. Ce fut Claude de Nêvet qui fit reconstruire la chapelle de Saint-Pierre en Plogonnec. Ce fut aussi de son temps que la famille de Nêvet fut dépossédée de la chapelle de Saint-Corentin à la cathédrale de

(1) L. MEN, *Monogr. de la Cathéd.*, p. 42.

Quimper, au profit du chanoine Jean du Marc'hallac'h.

Enfants :

1°) **Jacques** de Nêvet, qui suit.

2°) **Claudine** de Nêvet, mariée en premières noces à Nicolas de Kerliver, et en secondes noces à François d'Avaugour, seigneur de Lohière (1).

11°) **Jacques II**, baron de Nêvet, seigneur de Lezargant, Pouldavid, Trégouguen, Lannay, Beaubois en Bourseul, etc.; gentilhomme de la Chambre et chevalier de l'ordre du roi ; gouverneur du Faou, de Douarnenez et du fort de l'Île-Tristan, capitaine de 50 hommes d'armes ; tué à Rennes, en 1616, le jour de saint Simon et de saint Jude, par Thomas de Guémadeuc, à la suite d'une querelle de préséance pendant la tenue des Etats (2). C'est pendant la minorité de ce seigneur, que La Fontenelle saccagea le château de Lezargant et en dispersa les titres.

Femme : **Françoise de Tréal**, dame de Beaubois, mariée en 1610, fille de Christophe de Tréal, seigneur de Beaubois, et de Françoise de Quélennec (3).

Enfants :

1°) **Jean** de Nêvet, qui suit.

2°) **Claudine** de Nêvet, mariée en premières noces à Gabriel de Goulaine, fils de Jean, baron du Faouët, et d'Anne de Plœuc,

(1) P. ANSELME, tome IX, p. 175.

(2) Aug. LE LAY, *Généal. d'Acigné*, p. 117.

(3) D'après M. DE LA GRASSERIE, Françoise de Tréal se maria en 1600 et non en 1610.

en 1639 ; et en secondes noces à Vincent du Parc, marquis de Locmaria et gouverneur de Guingamp. C'est de ce second mariage qu'est né, croyons-nous, Louis-François du Parc, connu surtout sous le nom de marquis de Guerrand. Il eut une assez triste célébrité dans sa jeunesse ; mais il se convertit sincèrement sur la fin de sa vie. Madame de Sévigné, dans ses **Lettres**, parle ainsi du marquis de Guerrand : « MM. de Locmaria et Coëtlogon dansaient avec deux bretonnes des passe-pieds merveilleux et des menuets, d'un air que les courtisans n'ont pas, à beaucoup près. Ils y font des pas de bohémiens et des bas-bretons, avec une justesse et une délicatesse qui charment » (1).

12° Jean, baron de Névet, fils de Jacques ; n'avait que 6 ans à la mort de son père. Il est l'auteur de l'**Aveu** que nous avons souvent cité et que nous avons apprécié ailleurs. On pourrait conclure du ton de cette pièce, où percent à chaque ligne l'acrimonie et la mauvaise humeur, que la brouille durait toujours entre les seigneurs de Névet et les évêques de Quimper, depuis le fameux procès dont nous avons parlé. Il n'en est rien, la réconciliation s'était faite. L'**Aveu** de Jean de Névet porte la date de 1644. Or, le 1^{er} septembre 1643, une grandiose cérémonie eut lieu dans la chapelle du château de Lezargant, présidée par René du Louët, évêque de Quimper, accompagné du

(1) Madame DE SÉVIGNÉ, *Lettres*, XI^e année.

chanoine de Visdelou, qui devint plus tard coadjuteur de Quimper, puis évêque de Saint-Pol-de-Léon. Il s'agissait de suppléer les cérémonies du baptême à deux enfants du baron : René, né le 26 octobre 1641, et Jacques, né le 1^{er} septembre 1643. La cérémonie eut lieu à la chapelle du château. L'Evêque fut le parrain de René, baptisé par le chanoine de Visdelou, et il baptisa Jacques, dont le chanoine de Visdelou fut le parrain (1).

Femme : **Bonaventure de Liscoët**, dame de Kergolleau, mariée en octobre 1629, fille de Jacques de Liscoët, seigneur de Kergolleau, paroisse de Plouézec, président du présidial de Quimper, et de Glé de Costardays (2).

Jean de Névet avait à peine 20 ans quand il épousa Bonaventure de Liscoët. Pendant les 17 ans qu'il vécut en mariage, il eut dix enfants, quatre garçons et six filles :

1°) **François** de Névet, qui mourut le 25 avril 1647, à l'âge de 17 ans, quelques mois après son père.

2°) **René** de Névet, qui devint chef de nom et d'armes, mort en 1676.

3°) **Louis** de Névet, élève au collège des Jésuites, à la Flèche, mort d'après M. de Blois en 1653, et d'après M. de Carné, en 1659.

4°) **Malo** de Névet, qui suit.

5°) **Bonaventure** de Névet, née le 12 novembre 1634, mariée à Louis du Breil de Pontbriand.

6°) **Marie** de Névet, mariée en 1662, à

(1) TRÉVIDY, *Hist. de la Maison de Névet*, p. 21.

(2) P. ANSELME, tome IX, p. 500.

René Le Rouge de Trolin, seigneur de Penfentenyo.

7°) **Claudine** de Nêvet, baptisée à Locronan, le 10 mai 1632, épousa Pierre Le Vayer, baron de Trégomar.

8°) **Charlotte-Anne** de Nêvet, mariée à Hervé de Boishalbran.

9° et 10°) Deux autres filles qui entrèrent au monastère de la Visitation de Rennes.

13°) **René**, marquis de Nêvet, devint chef de la maison de Nêvet par la mort de son père et de son frère aîné François. Né le 26 octobre 1641, il fut élevé chez les Jésuites, pour lesquels il conserva un profond attachement pendant toute sa vie. A l'âge de 30 ans, vers l'année 1670, il épousa **Anne de Guyon de Matignon**, fille de François de Guyon de Matignon, et petite-fille d'Éléonore d'Orléans de Longueville, apparentée à Louis XIV.

René de Nêvet fut déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble, et de qualité de chevalier, au rôle des nobles de la sénéschaussée de Quimper, par arrêt de la Chambre de la réformation du 20 mars 1669.

René de Nêvet fut le premier des seigneurs de Nêvet à prendre le titre de marquis. Depuis Jacques I^{er}, les seigneurs de Nêvet portaient le titre de baron.

Enfants :

1°) **Henry-Anne**, marquis de Nêvet, baptisé dans la chapelle de Lezargant, avec la permission de l'évêque de Quimper, par Mathurin Esnault, docteur en Sorbonne, en

présence de messire Jean Hénaff, curé de Plogonnec, le 1^{er} juin 1671.

2°) Un autre fils d'une très faible complexion; né en 1673 et mort jeune.

René de Nêvet était lieutenant du roi et colonel du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Cornouaille. C'était un gentilhomme foncièrement bon, doux et charitable. Il était adoré de ses vassaux, et rendit à son pays les plus éminents services, notamment pendant la révolte du papier timbré. Nous en parlerons dans un chapitre à part, et, dans un autre chapitre, de sa fin édifiante.

14°) **Henry - Anne**, marquis de Nêvet (1676-1699). Henry-Anne n'avait que cinq ans à la mort de René de Nêvet, son père. Comme lui, il fut colonel du ban et de l'arrière-ban. Le 7 juin 1694, il eut l'honneur de commander la revue que Vauban passa à Quimper, et peu après il fut nommé colonel du régiment de Royal-Vaisseaux. Mais son mauvais état de santé le contraignit à se démettre de sa charge.

Il avait 29 ans, et ne s'était pas marié. Sa mère en avait 49. Ils se retirèrent tous deux en leur propriété de Beaubois, en Bourseul, diocèse de Saint-Malo ; mais ce fut pour y mourir, Mme de Nêvet au mois d'août 1699, et son fils en décembre de la même année (1).

15°) **Malo**, marquis de Nêvet (1699-1721). Il était fils de Jean de Nêvet et frère de René.

(1) Chan. PEYRON, *Bull. diocés.*, janv.-fév. 1919.

Henry-Anne étant mort sans alliance, et tous les enfants mâles de Jean ayant disparu, à l'exception de Malo, celui-ci fut appelé à recueillir la succession de son neveu. Nous donnons plus loin un aperçu de sa vie qui tient du roman.

V

Rôle joué par le Marquis René de Névét pendant la révolte du papier timbré.

Avant de raconter le rôle important joué par le marquis René de Névét dans la révolte du papier timbré, le lecteur nous permettra de rappeler brièvement l'origine de cette révolte. On sait que, jusqu'à la fin de son règne, Louis XIV se laissa entraîner par le goût du luxe. Cette mégalomanie du grand monarque eut une funeste répercussion sur le peuple, accablé d'impôts, de taxes et d'exactions fiscales de toutes sortes. Des témoignages contemporains très affirmatifs nous montrent combien était dure l'existence des habitants de la campagne à cette époque (1).

Sur ces entrefaites, de nouveaux impôts vinrent encore accroître la misère publique : les impôts du **timbre**, du **tabac** et de la **vais-**

selle d'étain. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. La révolte éclata à Rennes, le 18 avril 1675. De Rennes elle gagna Nantes, Vannes, Dinan, Guingamp, Poher et les Montagnes-Noires. Puis ce fut le tour de la Basse-Cornouaille, Châteaulin, Briec, Plomodiern, Quéménéven, Cast, Plogonnec, Douarnenez, etc. Le marquis de la Coste, alors lieutenant-général du roi en Basse-Bretagne, s'étant rendu à Châteaulin où l'émeute grondait, y fut blessé grièvement et dut être transporté d'urgence à Brest.

Cette révolte avait une organisation solide. Les meneurs élaborèrent tout un programme de revendications populaires qu'ils codifièrent en 14 articles. C'est ce qu'on appela « **le Code paysan** ». Ce programme fut soumis aux délégués de 14 paroisses, réunis le 2 juillet 1675, à la chapelle de Notre-Dame de Tréménou, en Plomeur, où il fut adopté à l'unanimité. Tous les délégués jurèrent de l'observer inviolablement jusqu'à la Saint-Michel, et ils édictèrent des sanctions très sévères contre les contrevenants. Pour échauffer les esprits, on répandait à la campagne des pamphlets révolutionnaires d'une violence inouïe. La « **ronde du papier timbré** » est tout ce qu'on peut imaginer de plus subversif. Nos révolutionnaires d'aujourd'hui n'auraient pas mieux trouvé.

C'est dans ces conditions difficiles que le marquis René de Névét fut appelé à recueillir la succession du marquis de la Coste. Tout autre que lui aurait décliné cet honneur périlleux ; mais Louis XIV avait fait appel à sa conscience, il accepta. Il était

(1) Barthélémy Pocquet, continuateur de LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, tome V, ch. 32.

l'homme du devoir et ne connaissait que cette consigne.

Cependant les émeutiers restaient impunis. Le marquis de la Roche, gouverneur de Quimper, n'osa prendre sur lui de sévir contre les principaux meneurs. Le Marquis René de Névet, comprenant qu'il fallait des exemples pour impressionner le peuple, fit arrêter les assassins du garde du château de **La Motte**, près de Douarnenez, et les fit pendre aux patibulaires de Lezargant. Cette mesure venant de la part de tout autre que lui, aurait été probablement mal accueillie; mais le marquis René de Névet jouissait d'un tel prestige que personne ne protesta. On connaissait sa bonté pour ses vassaux, sa charité inépuisable, et tous furent convaincus qu'il n'avait agi que pour obéir à son devoir. Tous les jours, son carrosse le conduisait dans les paroisses où il y avait des révoltés. Il s'entretenait avec les habitants de la campagne, s'apitoyait sur leurs misères et leur détresse, et distribuait de l'argent pour leur venir en aide. Ses efforts ne tardèrent pas à être couronnés de succès. Seize paroisses vinrent spontanément lui promettre de ne plus reprendre les armes et de brûler le **Code paysan**. Le 9 juillet 1675, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, en avisait officiellement Colbert par la lettre suivante : « J'apprends par » toutes mes lettres, qu'il y a beaucoup plus » de calme dans l'Evêché de Quimper ; que » **16 paroisses ont promis à M. le marquis** » **de Névet de ne plus prendre les armes, et** » **de charger ceux qui sonneront le tocsin ;**

» que ce meilleur ordre pourra se répandre, » mais que l'on ne peut pourtant dire que » les esprits soient dans l'obéissance qu'ils » doivent, étant certain qu'ils sont également aigris contre les édits, et résolus » de secouer le joug de la noblesse et de se » libérer des droits que les gentilshommes » levaient sur eux, n'y ayant que la force » pour les réduire. Mais il faut pour cela » d'autres troupes que les archers, et ne » rien tenter, qu'on ne puisse apparemment répondre du succès. Un effet de leur » modération a été de brûler un écrit qu'ils » appelaient le « **Code paysan** », où tous » leurs intérêts étaient réglés. Il contenait » à peu près ce que vous lirez dans celui » que je vous envoie, fors que la forme » n'en est pas si insolente ; et vous jugerez » de leur brutalité puisqu'ils ne croient pas » que le mot de révolte soit un terme criminel en leur langue (1). »

L'exemple de ces 16 paroisses fut bientôt suivi par d'autres. Le 19 du même mois, dit M. Pocquet, le marquis de Névet **très bienveillant et très aimé**, reçut la visite d'un homme populaire qui, « **de la part de 20 paroisses vers Châteaulin** », vint lui apporter, pour la présenter au duc de Chaulnes, une remontrance dans laquelle ils demandaient miséricorde au roi. Le succès du marquis René de Névet était complet.

(1) LA BORDERIE, *Révolte du papier timbré*, p. 79.

VI

Mort édifiante du Marquis René de
Névet au château de Lezargant. —
Notice de M. de Tréanna.

Le marquis René de Névet ne survécut pas longtemps à l'heureuse issue de cette affaire. Vers la fin du Carême de 1676, sentant sa mort approcher, il vint à Quimper chez les Pères Jésuites, pour s'y préparer par une dernière retraite. Là, René de Névet trouva M. de Tréanna, autre pieux gentilhomme qu'il avait choisi comme exécuteur testamentaire, et qui nous a laissé un projet de notice sur les grâces reçues par diverses personnes, pendant ces pieux exercices. Nous en extrayons ce qui a rapport à René de Névet. On dirait par la forme qu'il emploie, dit M. le chanoine Peyron, qu'il voudrait en faire un canevas de procès de canonisation :

« Monsieur le marquis de Névet, lieutenant du roi et colonel de l'arrière-ban en Basse-Bretagne, a fait deux retraites, dans lesquelles il reçut tant de grâces de Dieu que sa ferveur le porta à les écrire de son propre sang, comme on l'a découvert après sa mort ; aussi on le voyait pleurer des deux heures entières et jamais on n'entrait dans sa chambre, qu'on ne le trouvait agenouillé ou prosterné contre terre... C'était proba-

blement, dans ces heureux moments que la vue sensible du Sauveur du monde opérait ces effets admirables, dont il parle lui-même dans le mémoire qu'il en fit. Car la première fois, sous la figure d'un enfant infiniment beau et aimable, il le détacha si absolument de l'amour de ses enfants, qu'il regardait auparavant comme le plus grand obstacle de son salut, qu'il n'y pouvait plus penser qu'avec peine. La deuxième fois, le Sauveur lui présenta sa croix, lui inspira un si généreux mépris du monde, qu'il ne soupirait plus qu'après sa mort qui arriva le huitième jour après, comme Dieu lui-même lui avait fait connaître dans sa retraite.

« Madame sa femme, issue de l'illustre maison de Matignon, âgée de 21 à 22 ans, d'une complexion fort délicate, fut tellement touchée par le récit que lui fit le Père de la Retraite qui avait aidé son mari à mourir, qu'elle lui demandait tous les instruments de mortification, dont son cher mari s'était servi pour sa conversion, en voulant user comme d'objets sacrés par son sang ; surtout après qu'elle eut fait l'application d'un billet écrit de son sang dans cette rencontre ; son second fils était sur le point de mourir, elle n'osa lui faire appliquer des remèdes, à cause de la faiblesse de son enfance et de sa maladie inconnue. Il lui vient en pensée de lui appliquer sur son petit visage, cet écrit du sang de son mari, disant à Dieu : « Seigneur, l'âme du père est en votre grâce, faites-la ressentir à notre cher enfant par l'application du

sang de son père, mon époux. » Et sur-le-champ son enfant se trouva toujours mieux jusqu'à sa parfaite santé. C'est ce que cette marquise attesta au Père même, en venant prendre congé de lui pour se retirer dans un couvent. » (1).

Après ce préambule, M. de Tréanna ajouta cette notice :

**REMARQUES SUR LA VIE ET SUR LA MORT HEUREUSE
DE MONSIEUR LE MARQUIS DE NÉVET**

« Il décéda le 13 avril 1676, en son château de Lezargant, et nomma M. Lanvillio pour exécuteur testamentaire. La vertu qui éclata le plus dans sa vie fut l'équité ; celle qui le couronna à la mort fut un entier attachement à la personne de Jésus-Christ. Pendant ses humanités, où il était encore comme un enfant, il faisait paraître un jugement aussi mûr et un esprit aussi sérieux qu'un homme qui aurait vieilli dans les affaires, un respect admirable pour Madame sa mère jusqu'à la mort.

« **Pour son amour pour Jésus.** — Combien l'ont vu se jeter par terre pour lui demander pardon ! Que de larmes il versait dans les retraites ! Il en était si outré de douleur, qu'une fois on craignait que sa poitrine en fut gâtée, l'ayant entendu pendant des heures entières pousser des soupirs qui fendaient le cœur à ceux qui étaient présents ; il lui était impossible de les empêcher, parce que son Sauveur qui le voulait purifier, les lui causait, et puis l'ayant

(1) Chan. PEYRON, *Château de Kerazan*, p. 28-34.

purifié, il l'échauffait de son amour. Il communia trois fois en la retraite qu'il avait prévue être la dernière. En la première communion, il donna une pièce d'argent à deux pauvres, auxquels il devait laver les pieds, comme à Jésus-Christ. Cette libéralité porta son Sauveur à le reconnaître, lui apparaissant, en sa deuxième communion, comme un enfant tout plein de lumière. Il chercha depuis quelque visage ou peinture qui pût avoir du rapport, mais il n'en put trouver. Ce fut en ce moment que son amour pour ses chers enfants passa en son Sauveur considéré en cette enfance ; il résolut de ne les vouloir plus voir, et lorsqu'on lui présenta son aîné qui lui tendait les bras sur son lit, il dit : « Retire-toi d'ici, tout mon amour est pour mon cher Jésus. »

« **Pour son détachement des créatures.** — La troisième communion qu'il fit en la retraite, le lundi de Pâques, (6 avril), le même Jésus lui présenta une croix, et ce même instant lui fit renoncer tellement à tout le monde, pour s'attacher à lui seul, qu'il a laissé écrit de sa main et signé de son sang, qu'il renonçait à toute ambition, à ses biens, etc. (en un mot, la rédaction qu'il fait exactement serait trop longue), pour s'attacher entièrement à Jésus-Christ qu'il traite d'époux, etc. Je n'ose changer les termes, quoique nous les admirions même dans une sainte religieuse. Mais aussi il ajoute qu'il jouira de son Jésus toujours et partout dans sa compagnie, dans ses bois, dans sa chambre et partout « pensant à lui. » La première parole qu'il dit à son

confesseur à l'heure de la mort, d'un visage riant : « Eh bien ! mon Père, me voilà tel que j'étais en votre retraite ; je ne sache ma conscience coupable de rien qui m'a-liène mon doux Jésus. Je lui garde ma parole de mourir avant que de l'offenser mortellement ; je n'ai pas besoin de mettre en pratique mon bon propos de me confesser dans les 24 heures, après avoir crucifié mon Sauveur par un péché mortel, car je ne sache pas en avoir commis, et que je meure plutôt présentement. » C'est un terme qu'il a écrit et proféré si souvent qu'il semble que c'était ce qu'il avait de plus à cœur.

» **Pour sa dévotion à la Sainte Vierge.** — Il l'appelle sa bonne Mère ; il désire avoir témoignage, comme il a été de sa Congrégation. Il lui demande la mort présentement, plutôt que de crucifier le cher enfant de ses entrailles, c'étaient ses termes. Il a sa chapelle domestique dédiée à cette bonne Mère, de laquelle il attend, et de son cher Fils, le secours nécessaire dans les affaires où il ne peut avoir de conseil de personne.

» **Sa dévotion pour les Anges.** — Premièrement, il se met en leur association, établie dans notre église de Quimper. Secondement, il prend saint Gabriel pour protecteur de sa maison, dans un ravissement qu'il eut pendant ses derniers exercices, où il se sent incontinent quitte de toute cette tendresse extraordinaire qu'il avait eue jusqu'à ce moment, pour MM. ses enfants, pour s'attacher uniquement à l'enfance de Jésus.

» **Sa dévotion envers ses patrons.** — Les litanies des Anges ; outre plusieurs orai-

sons à la Vierge, il récite l'office de l'Immaculée-Conception fait pour les défunts. Saint René (Ronan) dont il portait le nom, saint Joseph, saint Eloi, saint Hyacinthe, sainte Anne, saint Joachim, il leur faisait sa prière, récitait leurs litanies, antiennes et oraisons particulières ; s'acquittait de toutes ses confréries et tout cela inviolablement.

» **Pour sa Religion.** — Il a fondé une collégiale en son château de Beaubois, mais il en méditait une autre plus nombreuse au même lieu, outre ce qu'il a de fondations à Locronan ; il avait résolu d'y établir une collégiale, entretenue de bonnes rentes redoublées ; il ne veut de messes que par de bons prêtres, il l'écrit et le dit.

» **Grand discernement pour le Sang de Jésus-Christ.** — Il l'écrit partout dans ses papiers de dévotion, dans son testament ; il le recommande à son pasteur. Pour le choix de vocation, il vint faire une retraite au collège ; il en fit une chez les R. P. Capucins, de quelque peu de jours qu'il put soustraire à la multitude de ses affaires ; il fait encore une retraite qui devait être la dernière, où il reçoit des grâces miraculeuses.

» **La pureté de son âme et de son corps.** — Pour sa chasteté, il avait une telle aversion du vice contraire que ni geste, ni œillade, ni parole, etc., ne lui échappaient de sa maison, qui pût non-seulement causer un soupçon raisonnable, non pas pour lui, mais même pour la jeunesse qui le servait ; car il faisait passer la pureté de son esprit et de son corps dans le corps et l'esprit de ceux

qui l'approchaient. Il traitait son corps rigoureusement, quoiqu'il fût faible et sujet à de grandes infirmités. On lui trouva encore après sa mort une rude discipline dans sa cassette ; il faisait même telle profusion de son sang, que son confesseur rapporte qu'il avait vu des pages entières écrites de son sang, pour sceller, dit-il, la foi en son Jésus. C'était de cette manière généreuse qu'il marquait ses bons propos et surtout celui-ci : « Plutôt mourir sur-le-champ que de l'offenser jamais mortellement. » Quelques gentilhommes ont remarqué qu'il prenait la plus mauvaise viande de sa table.

» **Pour ses domestiques.** — Il leur fait faire les prières du soir en commun ; il a soin de les faire se confesser et communier ; il avertit ceux qui sont capables de la retraite d'y aller ; ils avouent qu'ils ont perdu leur père. En sa mort, ses manœuvres, auxquels il fait gagner de l'argent pour la subsistance de leur pauvre famille, ses vassaux, etc., tous se jettent par terre auprès de son lit après sa mort. Si son testament n'est pas plus grand, c'est parce qu'il en a déjà exécuté la meilleure partie pendant sa vie ; c'est qu'il veut, avant que de mourir, qu'on aille prendre de sa cassette de quoi l'exécuter.

» **Pour ses sujets.** — Il leur servait de père ; son dessein est de les rendre les plus aisés du pays, couvrant cette charité paternelle du prétexte qu'un seigneur n'est jamais mieux payé de ses vassaux que lorsqu'il les a mis dans la facilité de le payer de terme à terme. Lorsqu'il ne pouvait avoir

le paiement, qu'en les incommodant, il leur demandait du travail au lieu d'argent.

» **Pour ses officiers.** — Il les eût voulu comme lui, c'est-à-dire remarquables par cette équité qui lui était naturelle. Sitôt qu'il avait entendu quelque exaction, il y remédiait le plus tôt qu'il pouvait ; il avait une certaine personne de confiance établie pour lui faire savoir toutes les plaintes que l'on pouvait faire de lui, lui attribuant les fautes de ses officiers ou de ses domestiques vers ses sujets, comme il arrive que le Seigneur porte l'iniquité des siens ; et tout ce que cette personne lui rapportait sur ce sujet, après avoir trouvé le rapport véritable, il dédommageait l'intéressé ; il avait arrêté place pour ces Messieurs en retraite et y en avait fait aller quelques-uns à son exemple.

» **Pour ses parties.** — Une personne fort élevée en dignité dans le pays lui fait contester par ses officiers quelques droits qu'il jugeait incontestables ; il en fait juge le propre frère de sa partie, il le va voir... etc. Il était si modéré à parler des personnes qu'il savait ne lui vouloir point de bien qu'il en parlait même sans passion, en louant les bonnes qualités, en excusant le mieux qu'il pouvait les entreprises qu'ils faisaient à son préjudice. Si ce n'était que les exemples choqueraient quelques-uns qui vivent encore aujourd'hui, il serait facile d'en porter plusieurs.

» **Pendant l'arrière-ban.** — Sa vigilance, son équité, sa sévérité à punir les exactions ; il se montre vrai père de la patrie.

» **Pour secourir les révoltés.** — L'inquiétude d'esprit qu'il a eue, le secours unique du ciel dans son Lezargant, la dépense qu'il fallut faire... Son danger à Douarnenez. Pour entretenir l'amitié parmi les nobles, il court jour et nuit, n'a de repos qu'il n'ait apaisé les troubles (1). »

VII

Malo de Névet (1699-1721)

La mort de Henry - Anne de Névet fit craindre pendant quelque temps la disparition du nom de Névet. Le seul survivant mâle était Malo de Névet ; mais il avait quitté le monde. Malo était le dernier fils de Jean de Névet. Il naquit en 1645, un an avant la mort de son père. Seul parmi les 10 enfants de Jean de Névet, Malo parvint à la vieillesse. Sa vie tient du roman. Il fut élevé chez les Pères Jésuites à la Flèche, comme ses frères. La direction pieuse qu'il y reçut fut sans doute pour quelque chose dans l'étrange détermination qu'il devait prendre pour l'avenir. En effet, pour se soustraire aux dangers du monde, il résolut de se faire ermite. L'histoire, écrit M. de Carné, ne dit pas comment cette détermination fut accueillie par sa famille ; mais il est permis de croire qu'elle n'eut pas le don de plaire beaucoup à son entourage, et qu'à

(1) Chan. PEYRON, *Le Château de Kerazan*, p. 28-34.

la suite de cette décision, Malo fut plus ou moins renié par les Névet. Le fait suivant semble le confirmer. En 1676, à la mort de René, ce ne fut pas son frère Malo qui devint tuteur de son fils Henry-Anne, mais Louis de Breil de Pontbriand, mari d'une des quatre sœurs de Malo. Malo agréa cette nomination un peu extraordinaire, entretenait les meilleures relations avec son beau-frère, et quand le fils de celui-ci eut un fils, il fut le parrain de cet enfant et lui donna son nom. Il lui témoigna toujours une réelle prédilection. Ce fait prouve néanmoins que Malo ne jouissait pas en ce moment d'une grande sympathie dans sa famille.

Malo s'était retiré à **La Motte**, sur la montagne de Locronan, et là, il menait une vie d'ascète. Il se proposait pour modèles les Pères du désert et particulièrement saint Ronan, et adopta un habit en rapport avec son nouvel état. Il travaillait sept heures par jour dans le bois qui entourait son ermitage, gagnant sa frugale nourriture à la sueur de son front, et accompagnant ce travail de prières courtes et ferventes. Il consacrait sept heures à l'adoration, à la lecture et à l'étude, trois heures à la récréation, et sept heures au sommeil. Les prédications du P. Maunoir et de Dom Michel Le Nobletz avaient suscité un grand mouvement religieux à la fin du XVII^e siècle. Une foule considérable de pèlerins affluait au tombeau de saint Ronan et à Sainte-Anne de La Palue, et de là se dirigeait vers l'ermitage de Malo. Il recevait les pèlerins avec bienveillance et les réconfortait par quelque

bonne parole. C'est là que vint le surprendre la mort de son neveu Henry-Anne, mort sans alliance, en son château de Beaubois, où il s'était retiré avec sa mère. A l'annonce de ce triste événement se joignent pour Malo des missions pressantes de la part de ses sœurs. Elles le supplient de quitter son ermitage et de se marier pour perpétuer le nom de Névet, dont il était désormais le seul représentant mâle. Ces démarches mirent Malo dans une cruelle perplexité. Il aimait tant cette vie solitaire qu'il menait à **La Motte** ! Il s'y trouvait si heureux ! Mais on avait touché le seul point par lequel son âme ne fût pas entièrement morte au monde : l'amour du nom de Névet. Malo aimait passionnément ce nom porté par tant d'illustres ancêtres, et la perspective de le voir s'éteindre triompha de ses hésitations. Bientôt la noblesse de province qui l'avait oublié, apprit avec stupéfaction que Malo avait non-seulement reparu sur la scène de ce monde, mais qu'il allait se marier, âgé de plus de 55 ans (1).

Mariage de Malo de Névet. — Substitution de Malo Joseph de Breil de Pontbriand dans le nom et les armes de Névet.

Les terres de Trénanglo et de Kermabilo que Malo tenait de sa mère, lui avaient autrefois créé des relations dans le pays de

(1) Gaston DE CARNÉ, *Éloge du Seigneur de Névet*. — *Revue hist. de l'Ouest*, 4^e année, 17^e livraison.

Carhaix. Ce fut dans cette région qu'il se choisit une femme, la fille d'un gentilhomme des environs de cette petite ville, **Marie-Corentine de Gouzillon**. Cependant les événements ne répondirent pas tout de suite à son attente ; mais il ne s'en inquiéta pas d'abord outre mesure. Il savait bien qu'il n'était plus de première jeunesse ; mais il était loin d'avoir atteint cet âge où il faut renoncer à tout espoir d'avoir des héritiers de son nom. Pour tromper son impatience, il reprit ses bonnes œuvres, et ne voulant laisser sans les utiliser les vastes bâtiments de son ermitage, il y installa un certain nombre de pauvres pour les nourrir, et des orphelins pour les faire instruire à ses frais. De là est venu à l'ermitage de Malo le nom d'**hôpital**. Malo y entretenait 12 orphelins de Plogonnec et des environs. A la disparition de la famille, cet hôpital fut transféré à Douarnenez.

Lorsque Malo atteignit 60 ans, sans que l'enfant tant attendu fût arrivé, il commença à s'étonner. Il dut certainement regretter plusieurs fois son ermitage. Il ne pouvait mettre en doute que cet état d'ermitage ne fût rempli de séductions pour ses contemporains. Aussi, dans un premier testament qu'il fit en 1705, il dicta tout un règlement de vie, dans le cas où il plairait à quelqu'un d'imiter son exemple. Il y ajouta la prescription pour le seigneur de Névet de recevoir jusqu'à trois ermites, donnant à chacun une pipe de seigle par an et un journal de terre. Il est vrai que personne ne se laissa séduire, et qu'en 1724, trois ans après

sa mort, aucun ermite ne s'était encore présenté.

Au bout de dix années de mariage, Malo de Névet renonça à tout espoir d'avoir des enfants. C'est alors qu'il prit la résolution de substituer son petit-neveu — le fils d'une de ses sœurs, Bonaventure de Névet — dans les nom et armes de Névet. Cet heureux petit-neveu s'appelait Malo-Joseph de Breil de Pontbriand. Il fut aidé dans cette détermination par un triste événement. Son neveu de Breil de Pontbriand, fils de sa sœur Bonaventure, fut enlevé en trois jours de maladie, au commencement de 1700. Il laissa à sa veuve onze enfants en bas âge. Cette pieuse femme, connue sous le nom de Comtesse de Pontbriand, dont on a écrit la vie, s'appelait de son vrai nom Marie-Sylvie Marot de la Garaye (1). Malo de Névet pensa qu'il n'avait pas de meilleure action à faire que d'adopter un de ses enfants. Son choix était fixé d'avance. Il avait tenu un d'entre eux sur les fonts baptismaux, Malo-Joseph, qui avait alors onze ans. Cet enfant remplaça, autant que c'était possible, dans l'affection de Malo de Névet ce qui lui manquait. Il se chargea des frais de son éducation, le plaça chez les Jésuites de Rennes, puis à l'Académie, et l'habituait à se considérer comme le seul héritier de sa fortune et de son nom. Lorsqu'il eut pris toutes les dispositions en vue de l'avenir, il s'adonna de plus en plus aux œuvres de charité. Par un acte de 1715, il régularisa devant no-

(1) Dom LOBINEAU, *Vie des Saints de Bret.*, tome v, p. 417.

taire les fondations de son hôpital pour le service des pauvres et l'entretien de 12 orphelins de sept à quatorze ans, de la paroisse de Plogonnec. Nul doute qu'il passât une partie de sa journée dans cet établissement et qu'il continuât à soigner les pauvres de ses mains. Il avait renoncé avec tant de peine à sa vie d'autrefois qu'il s'efforçait d'y suppléer de son mieux. On le trouvait au milieu de ses protégés ou chez les Capucins de Quimper, où il avait un petit appartement meublé. En 1716, il fit un second testament pour confirmer ses fondations et les dispositions qu'il avait prises vis-à-vis de son neveu de Breil. Il y fit entrer en plus une foule de libéralités, legs pieux, pensions viagères, aumônes aux familles indigentes des paroisses où il avait des biens, secours aux « pauvres écoliers » des collèges et des Séminaires tant à Quimper qu'à Paris, et il pensa probablement qu'il ne lui restait plus qu'à mourir. Il avait dépassé l'âge de 71 ans, et son fils adoptif était âgé de 17 ans, lorsque soudain éclata cette stupéfiante nouvelle : « après plus de 15 ans de mariage, Mme de Névet était enceinte » (1).

Naissance de Marie-Thérèse-Josèphe de Névet Mort de Malo de Névet

Les papiers du temps attestent l'émotion générale : Mme de Névet allait devenir mère ! Sera-ce un garçon ? sera-ce une

(1) Gaston DE CARNE, loc. cit.

filles ? On fut bientôt fixé, car le 30 juin 1717, Mme de Névet accouchait d'une fille au château de Lezargant. On peut croire qu'elle n'avait pas négligé de demander cette faveur au bon saint Ronan ; mais elle ne fut exaucée qu'à demi, car la descendance directe des Névet était par le fait éteinte.

L'héritière de Névet fut baptisée le 2 juillet 1717, dans la chapelle de Lezargant, par M. Le Gonidec, recteur de Plonévez-Porzay. Voici l'acte de baptême tel qu'il se trouve dans les registres de Plonévez-Porzay :

« Le 2 juillet 1717, fut baptisée dans la chapelle du château de Névet, par M. Le Gonidec, recteur, **Marie-Thérèse de Névet**, fille de haut et puissant seigneur Malo de Névet et de dame Corentine-Marie de Gouzillon, marquise de Névet, Pouldavid et annexes, Launay-Névet, Bauboy, Lavollière, Trenanglo, Kermabilo et autres terres et seigneuries. Parrain : messire Sébastien de Gouzillon, chevalier, seigneur de Kerménô, Kermoryan, et autres lieux. Marraine : dame Marie-Vincente de Kersulguen, dame de Villeneuve, faisant pour et au nom de haute et puissante dame Marie-Thérèse du Parc, dame de Locmaria. Ont signé : Marie-Vincente de Kersulguen, Sébastien de Gouzillon, de Kerménô, Bonaventure Duménez de Kervéno, Marie-Magdeleine-Moricette de Penandreff, Olivier-Vincent Duménez-Lézurec, Yves Bornez, Jean Le Bot, prêtre et curé de Kerlaz, Malo de Névet, Pierre Floch, prêtre, Du Fretay, Boulbria, prêtre, Bannalec, Guillaume Bernard, prêtre, Jean Piclet,

prêtre, Yves Horellou, prêtre, Yves Le Gonidec, recteur de Plonévez-Porzay, Ch. Perc'hirin de Keryar. »

Cette naissance inespérée dérangerait les plans de Malo de Névet. Au point de vue de la coutume, Marie-Thérèse devait être son héritière au détriment de son fils adoptif. D'autre part il aimait tant son petit-neveu qu'il chercha par tous les moyens à échapper à cette conséquence fâcheuse. Il consulta les avocats de Bretagne et de Paris, rédigea cinquante projets de testament ; mais la difficulté restait insoluble. Il désespérait même d'arriver à ses fins, quand il eut une idée lumineuse. Puisqu'il fallait compter avec sa fille, il y avait un moyen bien simple d'aplanir la difficulté, c'était de faire connaître, en ses dispositions dernières, sa volonté qu'un jour l'héritière de Névet unit sa destinée à celle de son cousin de Breil, qui était chargé de continuer la famille et de relever le nom. Par acte de donation entre vifs, il lui attribua les armes et le nom de Névet, et ne pouvant lui transmettre ses seigneuries, il ordonna de lui marier sa fille. La marquise de Névet n'avait personnellement aucune objection à faire à l'entrée de sa fille dans l'ancienne et très noble maison de Breil de Pontbriand ; mais une autre disposition du testament lui causa un amer chagrin. Par codicille du 5 mars 1719, le vieux marquis avait ajouté à son acte la disposition suivante : aussitôt après sa mort, sa fille serait conduite au couvent de Calvaire à Quimper, pour y être élevée, et

n'en sortirait qu'à l'âge de 12 ans pour épouser Malo de Pontbriand. Mme de Névet se voyait ainsi enlever sa fille unique. Encouragée même par la famille de son mari, elle attaqua le testament après sa mort. En multipliant les procédures devant toutes les juridictions, elle se promettait que, selon la mode de l'époque, le procès durerait des années, pendant lesquelles elle pourrait garder sa fille auprès d'elle. Elle espérait ainsi, en temporisant, pouvoir aller jusqu'à l'époque fixée pour le mariage. D'un autre côté, Malo de Névet avait pris ses précautions vis-à-vis de son neveu. Il l'autorisa à réclamer de la succession une somme de plus de 100.000 livres pour s'acheter une charge de conseiller, si une circonstance quelconque empêchait le mariage. Puis, dans la crainte que la substitution de nom ne causât dans la suite quelque difficulté à ce neveu bien-aimé, il régla par acte entre vifs cette grande question qu'il avait tant à cœur. Par cet acte passé devant notaire le 4 juillet 1719, et qu'il fit enregistrer au Parlement, il octroya à son neveu le titre de vicomte, avec celui de chef de nom et d'armes de la maison de Névet. Il compléta ses libéralités précédentes, en lui accordant une pension annuelle de 10.000 livres, et dix tonneaux de froment à prélever, tous les ans, sur les villages de Plogonnec. Le vieux marquis ne survécut pas longtemps à cette affaire. Après avoir déposé son testament entre les mains du P. Marcellin, capucin à Quimper, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Il tomba malade au Carême de l'année 1721,

et mourut dans la nuit du mardi après le dimanche de la Passion. Il avait eu, pour l'assister en ses derniers moments, deux Capucins, le P. Joseph de Rosporden, son confesseur, et le P. Marcellin, alors gardien de la maison de Quimper.

Les obsèques de Malo de Névet eurent lieu à Locronan, devant une nombreuse assistance et un grand concours de pauvres, qui ne pouvaient oublier tout ce qu'il avait fait pour eux en fondant l'hôpital de La Motte et des rentes pour y entretenir 12 orphelins de la paroisse de Plogonnec ; il avait ordonné de distribuer cinq sols à tous les pauvres qui assisteraient à ses obsèques (1).

Voici l'acte de décès de Malo de Névet :

« Ce jour, 2^e d'avril 1721, le corps du haut et puissant seigneur messire Malo de Névet, marquis dudit lieu, seigneur de Beauboys, Kermapilo et autres terres, colonel du ban et arrière-ban de l'Evêché de Cornouaille, âgé de 76 ans, mort le premier avril, en son château de Névet, a été enterré dans sa tombe élevée située dans le chœur de l'église de Saint-Ronan. Au dit enterrement a officié le sieur recteur de Plogonnec et y ont assisté les sieurs : recteur de Plonévez-Porzay, avec leurs prêtres, et écuyer Guy de Moëllien, seigneur dudit lieu, écuyer du Vieux-Châtel, son fils, écuyer Charles-Marc Halna du Fretay, écuyer Louis de Keroulas et plusieurs autres... Signé : Philippe Pervault, vicaire perpétuel de Locronan. » (1).

(1) Gaston DE CARNÉ, loc. cit.

(2) *Registres* de la mairie de Locronan, année 1711.

Enlèvement de l'héritière de Névet par les émissaires de Malo de Pontbriand, au château de Beaubois.

Après la mort de Malo de Névet, sa veuve quitta Lezargant, où elle ne comptait plus faire que de rares et de courts séjours. Elle transporta sa résidence principale à Beaubois. Sa détermination s'explique facilement. Sa fille n'avait plus de proches parents en Basse-Cornouaille, et la résidence de Beaubois la rapprochait de ses parents de Breil de Pontbriand et de ses alliés Guyon de Matignon. La marquise de Névet n'avait jamais connu le bonheur à Lezargant, où les domestiques, abusant étrangement de la trop grande bonté du marquis, tenaient une place prépondérante. Le voisinage de la maison Guyon de Matignon à Beaubois ne fut peut-être pas inutile au mariage de Millé de Névet, huit ans plus tard.

Cependant les procédures engagées par la marquise de Névet duraient toujours. Six ans s'étaient écoulés depuis le jour où elle avait attaqué le testament de son mari, et la question n'avait pas avancé d'un pas. Elle attendait encore sans aucune impatience, à Beaubois, une première sentence, Marie-Thérèse avait atteint 10 ans, et sa mère voyait avec inquiétude approcher le moment fixé par le marquis pour les fiançailles de sa fille avec Malo de Pontbriand, qui était fort du testament de son oncle. Personnellement elle n'avait rien à dire

contre ce jeune homme et contre sa famille; mais elle estimait que le nom de Névet étant continué par lui, le vœu de son mari était suffisamment rempli et qu'il n'était pas nécessaire qu'il épousât sa cousine, qui pourrait prétendre à un mariage plus brillant. Du reste, elle considérait que plusieurs des prescriptions testamentaires de son mari avaient été dictées par une idée fixe et dominante. Malo de Pontbriand avait à cette époque 22 ans. Comme nous l'avons dit, Mlle de Névet n'en avait que dix et ne serait nubile que dans deux ans. Le jeune de Pontbriand craignait-il que Mme de Névet n'eût quelque autre projet de mariage pour sa fille ? Toujours est-il qu'il conçut un acte audacieux pour précipiter les affaires, et, d'accord avec quelques amis, il enleva Marie-Thérèse à sa mère. C'était à la fin de l'été de 1727 ; la marquise de Névet se promenait avec sa fille dans son parc de Beaubois lorsqu'elle reçut la visite de quatre dames qu'un grand carrosse avait amenées. Deux de ces dames s'approchèrent pour amuser l'enfant, pendant que les deux autres s'éloignaient insensiblement avec la mère. Lorsque la marquise de Névet fut assez loin pour ne rien entendre, où qu'elle eut disparu au tournant d'une allée, douze jeunes gens s'emparèrent de Marie-Thérèse, la jetèrent dans le carrosse, et la troupe s'enfuit au grand galop des chevaux. Le maréchal d'Estrées, commandant militaire en Bretagne, parlant au nom du roi, en l'absence du gouverneur de Bretagne, intervint et ordonna à la famille de Pontbriand de rendre la jeune

héritière de Nêvet à sa mère. Ses ordres furent exécutés immédiatement. Ni administration ni magistrature n'eurent à intervenir. Le commandant militaire suppléant le gouverneur régla l'affaire officiellement, et Mlle de Nêvet fut rendue à sa mère. Les espérances de Malo de Breil de Pontbriand s'étaient évanouies et la rupture devint complète entre les deux familles (1).

Mariage de Marie-Thérèse de Nêvet avec le Comte de Coigny. — Mort tragique de son mari à Versailles.

Débarrassée de ce cauchemar, la marquise de Nêvet chercha ailleurs un parti pour sa fille. Son choix se fixa sur la maison de Coigny. Dès que Mlle de Nêvet eut 12 ans, sa mère la maria à **Jean-Antoine-François de Franquetot**, comte de Coigny, fils de François de Franquetot, marquis de Coigny (puis duc en 1746) et maréchal de France en 1734, et de Henriette de Montboucher, marquise du Bordage et de la Moussaye ; et petit-fils de Marie Guyon de Matignon, cousine germaine de la marquise René de Nêvet, née Anne de Guyon de Matignon. On voit par là qu'il y avait déjà, bien avant ce mariage, des relations étroites entre les deux familles.

Né le 25 décembre 1702, Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigny,

(1) Gaston DE CARNÉ, loc. cit.

avait 27 ans en 1729, époque à laquelle nous nous reportons. Il était alors « **mestre du camp de dragons, grand bailli et gouverneur de Caen** », et très avancé dans la faveur du roi Louis XV. Le mariage eut lieu dans la chapelle du château de la Magnane, le 5 novembre 1729, commune d'Andouillé-Neuville, aujourd'hui canton de Saint-Aubin d'Aubigné, arrondissement de Rennes. Elevé pour ainsi dire avec Louis XV, entouré des plus hautes protections, Jean-Antoine-François de Franquetot avait devant lui un brillant avenir. Il allait être promu lieutenant-général en 1733, à peine âgé de 30 ans, et comptait succéder à son père dans la charge de colonel-général des dragons, quand on le trouva mort sur la route de Versailles, le 4 mars 1748, la gorge ouverte, et assis dans une chaise renversée. Tout d'abord, on attribua cette mort à un accident. La vérité est que Jean-Antoine-François de Franquetot avait péri en duel.

On n'est pas très bien fixé sur le motif de la rencontre. La version la plus accréditée prétend que, jouant un soir au jeu du roi, avec le prince de Dombes, fils aîné du Duc du Maine, il perdit beaucoup. Un mouvement de colère l'amena à prononcer cette parole imprudente : « **Il a plus de chance qu'un enfant légitime.** » De là le duel et la mort qui en fut la suite. Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigny, fut pleuré du roi, et plus encore de sa veuve Marie-Thérèse-Josèphe de Nêvet qui aimait beaucoup son mari, malgré ses nombreuses infidélités. Après avoir connu dans le cours

de son existence beaucoup de joies et beaucoup de larmes, elle mourut elle-même le 19 août 1778. Avec elle s'éteignit la descendance directe des Névets (1).

VIII

Descendance indirecte des Névets « La jeune captive de Saint-Lazare »

Jean-Antoine-François de Franquetot de Coigny laissait à sa veuve trois enfants en bas âge :

1°) **Marie-François-Henri**, né le 28 mars 1737, lieutenant-général en 1780 ; pair de France en 1787 ; Duc de Coigny après la mort de son aïeul le maréchal de Coigny ; émigra en 1791, retourna en France en 1816 ; fut maréchal de France en 1816, et mourut gouverneur des Invalides en 1820. Il eut deux enfants :

A) **François-Marie-Casimir** de Franquetot, marquis de Coigny, maréchal de camp en 1788, lieutenant général en 1814, mort en 1816.

B) **Antoinette-Françoise-Jeanne** de Franquetot, qui épousa Horace-François-Bastien Sébastiani, général de l'empire, devenu maréchal de France en 1848.

Leur fille unique, Altarice-Rosalba-Fanny Sébastiani, mariée au duc de Choiseul-Pras-

(1) Gaston DE CARNÉ, loc. cit.

lin, en 1824, était une femme d'une grande vertu et d'une correction parfaite. Elle avait eu douze enfants de son mariage avec le duc de Choiseul-Praslin. Celui-ci, après une vie assez régulière, avait contracté des liaisons incompatibles avec la fidélité conjugale. Sa femme s'en émut et songea à demander la séparation. Ce fut alors, qu'emporté par la passion, le duc en arriva à l'assassiner. Il prévint lui-même la justice en s'empoisonnant, quelques jours après son arrestation (1).

2°) **Augustin-Gabriel**, dit le comte de Coigny, né à Paris, (Saint-Roch) en 1740 ; maréchal de camp en 1780. Il fut le père de Anne-Françoise-Aimée de Coigny, née à Saint-Roch, en 1769, et qui a fait tant parler d'elle. Elle avait six ans lorsqu'elle perdit sa mère. A 15 ans, le 5 décembre 1784, elle épousa André-Hercule Rousset, duc de Fleury. Ils voyageaient en Italie en 1793. Après plus d'une infidélité, elle allait devenir mère. Son mari en prenant son parti, la quitta et s'enfuit à Coblenz. Elle-même passa en Angleterre, puis rentrant en France et se sentant suspecte comme femme d'émigré, elle demanda le divorce qu'elle obtint sans peine, mais qui ne la sauva pas de l'arrestation. Le 4 mars 1794, elle fut écrouée à Saint-Lazare en même temps qu'un gentilhomme de Franche-Comté, nommé Mouret de Montrond. Dix jours plus tard, le 14 mars, André Chénier entra dans la prison. C'est là qu'il fit la con-

(1) Chan. PEYRON, *Bull. dioc.*, mars-avril 1919.

naissance de la petite-fille de Marie-Thérèse de Névét, qui lui inspira l'émouvante élogie « **La jeune captive** ». Tous trois furent inscrits sur la liste de ceux qui devaient être exécutés le 7 thermidor, an II. Montrond obtint à prix d'argent sa radiation et celle de Mlle de Coigny. Quatre mois après, elle épousait Montrond. Au bout de quelques années, elle divorçait de nouveau, pour reprendre et garder le nom de Mlle de Coigny. Elle se mit alors à écrire des romans passionnels et des mémoires qui ont été publiés récemment par la **Revue des Deux-Mondes** (1). Elle mourut à Paris en 1820. C'est ainsi que la glorieuse descendance des barons et des marquis de Névét est venue s'éteindre dans la boue et le sang : une femme tuée par son mari, une autre infidèle à tous ses devoirs, mariée depuis 10 ans, adultère, divorcée ! voilà l'ingénue sur les lèvres de laquelle André Chénier a mis des plaintes si touchantes. O poésie !

3°) Le 3^e fils de Marie-Thérèse de Névét, fut **Jean-Philippe**, né en 1743, maréchal de camp en 1784, dit le chevalier de Coigny. Il mourut en émigration.

M. le chanoine Peyron finit ainsi la notice qu'il a consacrée aux derniers seigneurs de Névét : « L'année 1921 verra le bi-centenaire de la mort du dernier des Névét. Mais l'auréole de vénération qui entoure la mémoire des deux frères René et Malo n'est pas encore effacée dans le cœur des habi-

(1) *Revue des deux Mondes*, 1902, tome VIII, p. 638-etc.

tants de Kerlaz. Désormais elle deviendra impérissable, grâce à la pieuse pensée d'un enfant du pays, le R. P. Le Floch, de la Congrégation du Saint-Esprit, supérieur du Séminaire français à Rome, qui vient de doter la jolie église de sa paroisse natale de beaux vitraux, dont l'un rappelle, d'une manière touchante, la piété et la charité des seigneurs de Névét, vrais bretons et soutiens de leur pays, comme le chantait « **Malgan** », **Kendalc'h ar Vretoned** (1).

IX

Elégie de Monsieur de Névét

« MARONAD AN OTROU NÉVET »

Tel est le titre d'une complainte bretonne, composée au XVII^e siècle par un mendiant du nom de **Malgan**, sur la mort de M. de Névét. Voici le texte :

I

Ma den paour, petra zo digouet
Pa 'z eut d'ar gêr ken strafuillet ?
Pa 'z oc'h ker glaz evit rejin,
Ma denig paour, lavaret d'in ;
Pa 'z oc'h ker glaz hag ar maro,
Petra zo digouet-var ho tro ?
— Abred aoualc'h e klefet
Doare ar pezh m'euz gwelet,
Zalek an ti betek ar vorc'h,
Heul braz o vont dre ar c'hloc'h :

(1) Chan. PEYRON, *Bull. dioc.*, mars-avril 1919.

An Otrou Person penn kentan,
 Eun arc'h lienet wen razhan,
 Daou ejenn braz oc'h hi dougen,
 Sternou arc'hant diouc'h ho c'here'hen.
 Ha kalz a dud o tont varlerc'h,
 Stouet ho fenn gant kalz a nec'h.

II

Sant Yan, ar mevel a skoe
 Var dor ar Person en noz-ze :
 Savet, savet, Otrou Person !
 An Otrou Nevet a zo klaon ;
 Kaset ganeoc'h, ar Groaz-nouen,
 Var an Otrou koz a zo tenn.
 — Setu me digouet, Otrou Nevet,
 Tenn eo varnoc'h, am euz klevet ?
 Ar groaz-nouen zo ganen-me
 D'ho konforti mar gellan-me.
 — N'em beuz konfort ebet da gaouet
 En tu ma c'horf ebarz ar bed ;
 En tu ma c'horf me n'am beuz ket,
 En tu ma ene, laran ket.
 Goude ma oa bet koveset,
 D'ar beleg en deuz lavaret :
 — Digoret frank dor ar gambr-man,
 Ma velin oll dud ma zi-man,
 Ma fried ha ma bugale
 Tro var dro demeurez ma gwele ;
 Ma bugale, ma merourien
 Kerkoulz ha ma zervicherien ;
 Ma c'hellin 'n ho zouez kemeret
 Hon Otrou 'barz mont diouc'h ar bed.
 — An itron hag he vugale,
 Ha kement oa eno, vouele ;
 Hag'hen ker reiz ho frealze,
 Ha ker sioulik a gomze !
 — Tevet, tevet, na vouelet ket,
 Doue eo ar mestr, ma fried !
 Oh ! tevet, ma bugaligo,
 Ar Verc'hez sakr ho tiwallo !

Ma merourien, na vouelet ket ;
 Tud divar ar mez, gouzout a ret,
 Pa vez hao an ed, ve medet :
 Pa zeu an oad, mervel zo red !
 Tevet, ô tud divar ar mez,
 Tevet, peorien ker ma farrez ;
 Vel em beuz bet sonj ac'hanoc'h,
 Ma fotred o do sonj ouzoc'h.
 Eveldon-me hi ho karô,
 Hag ober a rint mad hor bro.
 Na vouelet ket, kristenien vad,
 Ni 'n em gavo 'benn eur boutad !

III

D'ar iaou-vintin 'n otrou Carne
 Tont euz ar fest-noz c'houlenne,
 O tont d'ar gêr var he varc'h gwen,
 Bordet he chupen penn-da-benn,
 He chupen voulouz ru-glaou-tan,
 Bordet penn-da-benn gant arc'hant ;
 D'ar iaou-vintin, 'n otrou Carne
 O tont en dro a c'houlenne :
 — Daoust perak, va zud jentiled,
 N'e ket deut d'ar fest re Nevet ?
 Daoust perak, d'in-me leveret,
 Pa oant bet pedet da zonet ?
 — An Otrou koz, vel ma glevan,
 Zo en he vele chomet klan.
 — Mar ma 'n Otrou er gwele klan,
 Deomp da glask kannad outhan.
 Pa oant o tigoueout gant ar gêr,
 Hi a glev son ar c'hleier,
 Digoret frank ar perzier,
 Ha den ebet barz ar maner.
 — Mar m'oc'h deut d'he zarempred,
 E gwered ar vorc'h he gaffet,
 Bet ma bet dec'h tan ar maro
 Ha skarzet mad an ôll bodo,
 An Otrou Person d'he zevel
 Ha d'he zougen kaër d'ar chapel ;

He itron hag he vugale,
 D'he lienat en arc'h nevé.
 Setu fresk aman roudou 'r c'har
 A zo ét d'he gas d'an douar.
 Hag hi da douch var ho ronsed,
 Ha da zigouet gant ar vered.
 Pa oant digouet gant ar vered
 Ranne ho c'halon o velet,
 Velet ar c'hleuiet he zisken
 En toul douar kriz da viken ;
 'N itron varlerc'h, gwisket e du,
 Var he daoulin a vouele dru ;
 Hag he bugale iouc'hal ken,
 Ha sachat ho bleo euz ho fenn.
 Dek mil den ober kement all,
 Hag an dud paour dreist ar re-all.
 Unan aneo, hanvet Malgan,
 En deuz grêt ar maronad-man,
 En devez ar werz-ma savet
 En enor d'an Otrou Nevet,
 D'an Otrou Nevet benniget
 A oa kendale'h ar Vretouned. (1)

Traduction de M. de la Villemarqué

I

« Mon pauvre homme, qu'est-il arrivé, quand vous revenez si consterné ? Quand vous êtes vert comme du raisin ; mon pauvre cher homme, dites-moi ; quand vous êtes pâle comme la mort, que vous est-il arrivé ? — Vous saurez assez tôt ce qui est arrivé ; vous saurez assez tôt ce que j'ai vu ; depuis la maison jusqu'au bourg une procession s'avance, au son de la cloche ; Monsieur le recteur en tête ; devant lui une bière drapée de blanc, que

(1) Théod. DE LA VILLEMARQUÉ, *Brazaz-Breiz*. p. 316.

traînent deux grands bœufs, couverts de harnais d'argent. Derrière, une multitude immense, la tête inclinée par une grande affliction.

II

Saint-Jean, le valet, frappait à la porte du recteur, cette nuit-là. — « Levez-vous, Monsieur le recteur. Le seigneur de Névet est malade ; portez avec vous l'Extrême-Onction, le vieux seigneur souffre beaucoup. »

— « Me voici, Monsieur de Névet ; vous souffrez beaucoup, me dit-on ? J'ai apporté l'Extrême-Onction pour vous soulager ; si je puis. — Je n'ai aucun soulagement à attendre à l'égard de mon corps en ce monde ; je n'en ai aucun à l'égard de mon corps ; à l'égard de mon âme, je ne le dis pas. » Après avoir été confessé, il dit au prêtre : — « Ouvrez à deux battants la porte de ma chambre, que je voie tous les gens de ma maison, ma femme et mes enfants, tout autour de mon lit ; mes enfants, mes métayers et mes serviteurs aussi ; que je puisse, en leur présence, recevoir Notre Seigneur avant de quitter ce monde. » La dame et ses enfants, et tous ceux qui étaient là, pleuraient ; et lui, si calme, les consolait et leur parlait si doucement ! — « Taisez-vous ! ne pleurez pas ; c'est Dieu le maître, ma chère femme ! Oh ! taisez-vous, mes petits enfants ! la Sainte Vierge vous gardera ! Mes métayers, ne pleurez pas ; vous savez, gens de la campagne, quand l'âge vient, il faut mourir ! Taisez-vous, vous habitants des campagnes ; taisez-vous, chers pauvres de ma paroisse ; comme j'ai pris soin de vous, mes fils prendront soin de vous. Ils vous aimeront comme moi, ils feront le bien de notre pays. Ne pleurez pas, ô bons chrétiens ! Nous nous retrouverons bientôt. »

III

« Jeudi au matin, le seigneur de Carné demandait, en revenant de la fête de nuit chez lui, sur son cheval blanc, vêtu d'un habit galonné, d'un habit de velours d'un rouge de feu, galonné d'argent tout du long ; jeudi matin, le seigneur de Carné, en s'en revenant demandait : — « Pourquoi, Messieurs, ceux de Névét ne sont-ils pas venus à la fête ? Pourquoi, dites-le moi, quand ils avaient été invités ? Le vieux seigneur, à ce qu'on dit, est au lit, malade, allons demander de ses nouvelles. » Comme ils arrivaient au manoir, ils entendirent les cloches sonner, la porte de la cour était toute grande ouverte, et le manoir était désert. — « Si vous êtes venu pour lui rendre visite, vous le trouverez dans le cimetière du bourg. C'est hier qu'on a allumé le feu de la mort, et qu'on a vidé toutes les cruches ; Monsieur le recteur l'a levé et l'a porté avec honneur dans la chapelle ; Madame et ses enfants l'ont enseveli dans sa bière neuve. Voici encore toutes fraîches les traces de la charrette qui l'a porté en terre. » Et eux de presser leurs chevaux et d'arriver au cimetière. Quand ils furent arrivés au cimetière, leur cœur se fendit de douleur en voyant ce qui s'y passait, en voyant le fossoyeur le descendre dans la tombe froide pour jamais ; la dame, derrière, vêtue de noir, sur les deux genoux sanglotant ; et ses enfants poussant des cris lamentables, en s'arrachant les cheveux de la tête ; et dix mille personnes en faisant autant, principalement les pauvres gens. L'un d'eux, nommé Malgan, est l'auteur de ce chant de mort ; il a composé ce chant en l'honneur du seigneur béni, qui était le soutien des Bretons. »



Quel est le seigneur de Névét dont il s'agit dans cette complainte ? La question a été traitée contradictoirement par M. Gaston de Carné et par M. Trévédy.

D'après M. de Carné, le héros de la complainte serait Malo de Névét. Malgan fait du seigneur un vieillard. Or, seul Malo de Névét, parmi les derniers de la race, parvint à un âge avancé. Jacques, Jean, René et Henry-Anne sont tous morts avant d'avoir atteint la quarantaine.

D'après M. Trévédy, il s'agit de Jean de Névét. Il est dit en effet dans la complainte que le seigneur avait beaucoup d'enfants. Or, seul Jean de Névét était dans ce cas.

M. le chanoine Peyron semble avoir tranché la question en faveur de René de Névét. Il arrive à cette conclusion en confrontant les dates. Jean de Névét est mort pendant l'Avent, le 11 décembre 1646, et Malo pendant le Carême, le 1^{er} avril 1721. Or, on s'explique difficilement une fête de nuit en Avent ou en Carême, à une époque où les lois de l'Eglise étaient mieux observées que de nos jours. Cette fête, au contraire, s'explique très bien si l'on admet, avec M. le chanoine Peyron, qu'il s'agit de René de Névét, mort le lundi de la Quasimodo, pendant le temps pascal. On objectera que le seigneur chanté par Malgan, est âgé. M. le chanoine Peyron fait à ce sujet une observation très juste : Malgan ne parlait pas français, mais breton. Or, en breton, l'ex-

pression. « Otrou koz » n'évoque pas nécessairement l'idée de vieillard. En breton, on applique couramment cette épithète à un gentilhomme, quel que soit son âge, pour le distinguer de ses enfants.

Quand aux détails qui suivent, par exemple les détails qui concernent le fossoyeur et la cérémonie du cimetière, ils ont été imaginés de toute pièce par Malgan, pour dramatiser son récit. Les seigneurs de Névet n'étaient pas enterrés au cimetière, mais d'abord aux Cordeliers de Quimper, et ensuite dans leur caveau de famille à l'intérieur de l'église de Locronan (1).

X

Tombe prohibitive des Seigneurs de Névet à Locronan

Avant la construction de l'église de Locronan, les seigneurs de Névet étaient souvent inhumés aux Cordeliers de Quimper, ainsi qu'il résulte du Nécrologe. (1371-1424-1444-1448). Tiphaine de Kaër ou Keraër, femme de Hervé III de Névet, fut la première de la famille à choisir ce lieu de sépulture. (Calendes de mai, 1371). Son mari, mort le 3 des calendes d'octobre de la même année, suivit son exemple. Hervé V fut également

(1) Chan. PEYRON, *Bull. dioc.*, janv.-fév. 1919.

inhumé aux Cordeliers, le 9 janvier 1421, et sa femme Jeanne du Juch, en 1440. Jeanne de Lespervez, femme de Hervé VI, y fut inhumée le 9 avril 1442. Quand l'église de Locronan fut construite, les seigneurs de Névet qui contribuèrent largement à sa construction, surtout en fournissant les matériaux, dérogèrent à cette tradition. A titre de bienfaiteurs, ils eurent leur caveau dans la nouvelle église. Hervé VI fut le premier à être enterré à Locronan, bien que par testament il eût désigné la chapelle des Cordeliers comme lieu de sépulture. Forts de cette disposition testamentaire, les Cordeliers eurent recours aux Tribunaux : le corps de Hervé fut exhumé et transporté aux Cordeliers (1).

Le caveau des seigneurs de Névet, dans l'église de Locronan, se trouve au milieu du chœur, en face du maître-autel. Il a été découvert, en septembre 1906, par M. Jean-Guillaume Hémon, adjoint au maire de Locronan. Le monument est intact, mais il a été violé pendant la Révolution. M. Hémon l'a exploré en 1906 et y a trouvé des ossements humains : 1°) un tibia mesurant 0 m. 42 ; 2°) un os maxillaire ayant 0 m. 11 de tour ; 3°) une tête ayant 0 m. 17 de haut sur 0 m. 13 de large. Le caveau est vide aujourd'hui. Les pierres de l'intérieur ont été enlevées et jetées hors de l'église, à côté de la chapelle du Pénity, où elles gisaient pêle-mêle depuis bien longtemps. Elles y étaient encore jusqu'à ces dernières

(1) *Nécrologe des Cordeliers*, 13 cal. aug. 1444.

années. Le propriétaire de Prat-Tréanna en Plonévez-Porzay, ayant une maison neuve à construire, demanda à les acheter. La municipalité, d'accord avec le recteur de la paroisse, consentit à les vendre, et tous les matériaux, y compris ceux qui provenaient de la chute du clocher, furent transportés à Prat-Tréanna, à l'exception de deux ou trois pierres sculptées dont on ne savait que faire. Le baron Halna du Fretay passant un jour par Prat-Tréanna, au retour d'une partie de chasse, sauva une de ces pierres, celle qui portait l'écusson de Névet, au moment où le marteau de l'ouvrier allait la tailler pour l'ajuster à la maçonnerie. Il l'acheta et la fit transporter dans son musée du Vieux-Châtel. Il ne restait plus du tombeau de Névet que les quelques pierres qu'on laissa à Locronan. M. Brisson, recteur de la paroisse, les mit à l'abri du marteau dans l'intérieur de l'église. Deux se trouvent sous la statue de saint Coréentin ; la plus importante est debout. On y voit un cœur en bosse, avec l'inscription que nous donnons ci-après. On sait que Henry-Anne de Névet et Anne Guyon de Matignon sa mère moururent en leur château de Beauvois et y furent inhumés ; mais leurs cœurs furent plus tard transportés à Locronan dans la tombe prohibitive de la famille. A côté de cette pierre se trouve une autre moins grande ; elle est malheureusement écornée. Par suite de cet accident, l'inscription gothique qu'elle porte est incomplète. Cette pierre fait suite à une autre de même provenance, qui se trouve dans le deuxième

enfeu du côté de l'épître. Voici les inscriptions qu'on lit sur ces deux pierres :

« Ci-git messire René de Névet, chevalier marquis, de Névet, colonel du ban et arrière-ban, garde-costes général de l'Evesché de Cornouaille, commandant pour le roy dans le même évesché. Il était fils de messire Jean de Névet et de très haute et puissante dame Bonaventure de Liscoët. Il est mort en son château de Névet, le 13 avril 1676, âgé de 34 ans. »

« Ci-git aussi messire de Névet son père, fils de messire Jacques de Névet et de très haute et puissante dame Françoise de Tréal, héritière de Beauboys. Il est mort en son château de Névet, le 1^{er} mars... âgé de 34 ans. »

« Tous les seigneurs de Névet ont été mis aussi dans ce tombeau de leurs ancêtres. »

La deuxième inscription qui se lit sur une autre pierre de l'enfeu, faisant suite à la première, est ainsi conçue :

« Est apporté le cœur de messire Henry-Anne de Névet, colonel du régiment Royal-Vaisseaux et du ban et arrière-ban de l'évesché de Cornouaille, et garde-costes général, chevalier, marquis de Névet. Il était fils de messire de Névet et de dame Marie-Anne de Matignon. Il est mort en son château de Beauboys, le 12 décembre 1699, âgé de 29 ans.

« Aussi était apporté le cœur de haute et puissante dame Marie-Anne de Matignon. Elle était petite-fille de très haute et puis-

sante princesse Eléonore d'Orléans de Longueville, parente de Louis XV au 10° degré, qui épousa le fils du maréchal de Matignon. Elle est morte en son château de Beauboys, le 12 août 1699, âgée de 49 ans. »

XI

Officiers, intendants, personnel domestique de Malo, dernier Seigneur de Névet.

En compulsant les registres de la mairie de Locronan, à partir de l'année 1719 jusqu'à la mort de Malo de Névet, on peut par les actes de baptêmes, de mariages et de décès, connaître les noms de plusieurs officiers, intendants et domestiques du dernier seigneur de Névet. Voici quelques noms, à titre de curiosité :

En 1719, une **Catherine Baudour**, née à Plougouven, évêché de Tréguier, domestique depuis neuf ans au château de M. le marquis de Névet, se marie à un Louis Conan, marchand de sabots en la ville de Locronan. Ont signé : Marie-Corentine Gouillon de Névet, Mme de Kerbiquet, Catherine Kerriec, M^{me} de la Marre, Du Fretay, etc.

Le 30 juillet de la même année, après bannie dans l'église tréviale de Kerlaz, mariage de **Sylvestre Kerlosquet**, officier chez M. le marquis de Névet.

Le 12 mars 1723, figure comme marraine dans un baptême, une demoiselle **Corentine de la Marre**, fille de noble homme Jacques de la Marre, sénéchal de Guengat et procureur fiscal de Névet.

Le 2 mars 1724, il est question dans un acte semblable, d'une **Catherine Decours**, domestique chez Mme la marquise de Névet.

Le 24 décembre 1724 on voit, dans un autre acte, le nom de maître **Guillaume Guéguen**, sieur de Kermorvan, sénéchal de Kervent, Plessis-Portzay, et procureur fiscal de Névet.

Le 31 mars 1728, on lit dans un acte, le nom de **Yves-Marie Quintin**, greffier de la juridiction de Névet.

Le 2 juillet 1732, il est question d'un Les-sègues de Rosaven, notaire du marquisat de Névet et Pouldavid.

Le 30 juin 1738, dans un acte de baptême, on relève le nom de noble homme maître **Jean-Bernard Bouriquen**, sieur de Quenerdu, sénéchal des juridictions de Névet, Kerharo, Douarnenez, Kerguélen et Vieux-Châtel.

Le 30 octobre 1718, on voit le nom de **Jean Guéguen**, cocher chez M. le marquis de Névet.

Dans plusieurs actes on voit figurer souvent les noms de deux **Du Fretay** qui signent ordinairement intendants de M. le marquis de Névet.

Le 26 mars 1720, on parle, dans un acte, d'un **Jean Le Hir**, pourvoyeur de M. le marquis de Névet (1).

(1) Registres de la mairie de Locronan, année 1719, etc.

XII

Château féodal du Vieux-Châtel

« *Oppidum occisionis* »

Le Vieux-Châtel, dont il ne reste plus que des ruines, a été dans l'ancien temps, un château féodal très important. Les épaisses murailles qui l'entourent, les douves larges et profondes qui en défendent l'accès et qu'on pouvait inonder au moyen d'une dérivation de l'étang, les trois superbes donjons dont il était flanqué, l'étang magnifique dans les eaux duquel se mirait sa superbe structure, tout cela témoigne de son antique splendeur. La tradition locale a perpétué le souvenir de ses redoutables fortifications, et dans les actes du temps, nous le voyons désigné sous le nom de **oppidum occisionis** (le château du meurtre) et la chapelle tréviale de Kerlaz sous le nom de **capella oppidi occisionis**, (la chapelle du château du meurtre).

La légende en se mêlant à son histoire a renchéri sur les faits, de sorte qu'il est très difficile désormais de préciser la part de l'histoire et la part de la légende. Aujourd'hui les douves sont envahies par les ronces ; les murs, malgré leur épaisseur et leur solidité, sont lézardés et disloqués par les troncs des chênes séculaires, dont les racines se sont introduites dans les interstices des pierres. Les trois tours qui en

occupaient les angles se sont écroulées, entraînant dans leur chute de grands arbres qui avaient pris possession de leurs sommets. L'intérieur est rempli de décombres, où poussent pêle-mêle le cerisier, le coudrier, l'if, et de vieux troncs nouveaux qui, au clair de la lune, ressemblent à des sentinelles nocturnes placées là pour veiller sur les ruines. Le côté midi donne sur une prairie creusée en forme de cuve : c'était l'étang. Un mur de 1 m. 40 d'épaisseur sépare l'étang des douves du château. Ce mur est percé d'une porte ogivale très basse donnant accès sur l'étang. La façade principale regarde Ploaré et Douarnenez. On y jouit d'une vue superbe sur Ploaré, Pouldergat, Poullan, Douarnenez et toute la baie avec la presqu'île de Crozon. Entre le château et la ferme de Pennavur, on voit un grand champ rectangulaire, coupé aujourd'hui en deux par un mur : c'était le jardin du château. Le colombier, maintenant détruit, se trouvait à l'extrémité du champ, non loin de Pennavur. Le Vieux-Châtel communiquait avec le bourg de Kerlaz et les châteaux environnants par une avenue très large, appelée dans le langage du pays « **Garren-ar-C'histilli** », le chemin des châteaux. Dans plusieurs endroits, les champs ont empiété sur cette avenue ; mais dans d'autres, elle a conservé sa largeur d'autrefois.

La sonorité du sol au Vieux-Châtel a fait croire à l'existence d'un trésor. On dit même que ce trésor sort de sa retraite souterraine, pour exciter la convoitise des passants. Un

voyageur attardé dans la nuit, dit-on, vit, par un beau clair de lune, un linceul blanc couvert de pièces d'or. Comme il allait s'en emparer, la terre s'entr'ouvrit... et le linceul disparut avec son trésor. D'autres trébuchèrent sur des pots de terre remplis d'or. Les pots se brisaient et le contenu roulait dans les ronces des douves ; mais il restait toujours introuvable.

XIII

Histoire du Vieux-Châtel

Les familles seigneuriales qui y ont passé

L'histoire du Vieux-Châtel se perd dans la nuit des temps. Si les pierres pouvaient parler, elles nous raconteraient bien des choses à ce sujet ; mais le langage des pierres se borne à nous révéler l'époque de la construction. D'après certains détails d'architecture, le monument daterait du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e. C'est l'avis général des personnes compétentes qui ont examiné les ruines.

Le Vieux-Châtel a appartenu dans le cours des âges à plusieurs familles. La première qu'on y signale est la famille du **Vieux-Châtel** ou **Koz-Kastel**. Les origines de cette famille, d'après M. de Courcy, remontent au X^e ou XI^e siècle. Les Vieux-Châtel portaient « d'azur au château d'or, sommé de trois tourillons de même ».

Parmi les principaux personnages de cette famille, nous signalerons :

1°) **Guy du Vieux-Châtel**, évêque de Cornouaille de 1262 à 1266. Il s'appelait aussi Guy de **Plounévet**, et ailleurs **Ploenévet**. Dans un des catalogues des évêques de Cornouaille il est nommé Guy de **Ploe-devet**. Il naquit au Vieux-Châtel au commencement du XIII^e siècle, fut sacré évêque de Cornouaille en 1262, sous le pape Urbain IV et le duc Jean I^{er}, et mourut le 12 juillet 1266. Il fut inhumé aux Cordeliers, « devant le maître-autel, près du seigneur Raynaud, du côté du cloître. » (*Sepultus coram majore altari juxta dominum Renaldum a parte clausterii.*)

La date du **nécrologe** est en contradiction avec celle d'Albert Le Grand. Le **nécrologe** porte la date de 1402 et Albert le Grand la date de 1266. C'est cette erreur de date qui a déterminé M. Le Men à exclure Guy du Vieux-Châtel du catalogue des évêques de Quimper (1).

2°) **Geoffroy du Vieux-Châtel** (1300), seigneur dudit lieu, mourut à Dinan et fut transporté aux Cordeliers, avec les restes de son père qui se trouvaient au vieux château de Quintin, en 1371.

3°) **Guillaume du Vieux-Châtel** (1335), fils de Geoffroy, épousa en 1335 **Plézan de Quintin**, fille de Geoffroy II, sire de Quintin, tué au siège de Bécherel, en 1383 (2).

(1) LE MEN, *Monog. de la Cath.*, p. 81 et suiv.

(2) POL DE COURCY, *Nobil.*, tome II, p. 483.

Plézan de Quintin fut inhumée aux Cordeliers. Le **nécrologe** l'appelle : « **Domina Ple-sentia, domina de Veteri-Castro.** »

4°) **Aliette du Vieux-Châtel**, fille unique de Guillaume, épousa vers la fin du XIV^e siècle **Eon de Quélen**. Par ce mariage le Vieux-Châtel passa aux Quélen. Le berceau de cette famille est le château de Quélen et celui de Loguenval, en Duault. Le premier fut érigé en baronnie en 1512 (1). Les Quélen présentèrent 9 générations à la réformation de 1669. M. de Courcy, dans son **nobiliaire**, donne une longue liste des titres seigneuriaux des Quélen : au moins 33.

Cette famille de Quélen compte dans son sein plusieurs personnages qui ont bien mérité de l'Eglise. Quatorze chevaliers portant ce nom ont combattu en Terre-Sainte, et plusieurs y sont morts.

Les Quélen portaient « **burelé d'or de dix pièces d'argent.** » — Devise : « **E pep amzer Kelen** » ou « **Kelen ato** ».

5°) **Eon de Quélen** époux d'Aliette, est le premier Quélen du Vieux-Châtel. Il se croisa comme ses ancêtres. Les grandes expéditions connues sous le nom de croisades étaient finies depuis longtemps ; mais il n'était pas rare, dit M. Trévédy, que des chevaliers s'en allassent en Terre Sainte ou en Orient combattre les infidèles. C'était un pèlerinage armé. On peut voir dans la salle des Croisades, au musée de Versailles, une liste de seigneurs français qui passèrent en

Orient après les Croisades. Eon de Quélen, l'un d'eux, avait dans sa famille d'illustres exemples. En 1249 son trisaïeul, Eon ou Eudes partait pour la 7^e Croisade, au cours de laquelle saint Louis, roi de France, fut fait prisonnier. En même temps que Eon ou Eudes partaient aussi ses trois frères, François, Christophe et Jean qui furent tués tous les trois à la bataille de la **Massoure**. Vingt ans après, Eon déjà vieillissant, repartait pour la 8^e Croisade avec quatre de ses fils, dont trois moururent de la peste devant Tunis. Eon mourut huit ans après au château de Quintin, et fut inhumé aux Cordeliers de Quimper sous l'habit des Frères mineurs (1).

Il laissa trois fils : Conan, Guillaume et Jean. Conan continua la branche du Vieux-Châtel ; Guillaume fonda la branche de Saint-Bihy, aujourd'hui éteinte, et Jean celle du Dresnay, fondue dans les familles de Montigny et de la Ville-Chevalier (1).

Si c'était pour les membres de la maison de Quélen une tradition de donner des soldats au tombeau du Christ, c'en était une aussi de se coucher dans la tombe sous la bure des Frères mineurs. Parlant d'Eon de Quélen, le **nécrologe** dit qu'il était le 15^e de la famille « **à être inhumé dans la sépulture de ses parents. Tous firent la guerre en Terre-Sainte, et aimèrent tant l'ordre et le couvent qu'ils voulurent être ensevelis dans l'habit de saint François.** »

(1) BAUDRY, *Etudes hist.*, tome I, p. 40.

(1) DOM GALLOIS, *Généalogie de la Maison de Quélen*.
(2) BAUDRY, *Etudes hist.*, tome II, p. 40 et suiv.

6°) En 1481, **Olivier de Quélen**, seigneur du Vieux-Châtel, qui épousa d'après le **nécrologe Marie de Bérien**, figure dans une montre de l'Evêché de Cornouaille. Il avait à habiller et à équiper trois hommes d'armes pour lui et pour sa mère, avec autant de chevaux. N'ayant pas fourni ce qu'on exigeait de lui, le procureur de Cornouaille intervint et le mit en demeure de s'exécuter (1).

Olivier de Quélen décidément jouait de malheur. On le voit encore en défaut dans une autre circonstance. C'était le dimanche 16 octobre de l'année 1495. Raoul le Moël, évêque élu de Quimper, faisait son entrée solennelle dans la ville épiscopale. Olivier de Quélen, seigneur du Vieux-Châtel, devait assister à la cérémonie « **une baguette blanche à la main** » ; mais au moment où l'on eut besoin de lui, on constata son absence. Conan de Pontcallec comparut pour lui, et demanda la permission de le remplacer, disant que ce gentilhomme était « **faible** », mais qu'il ne tarderait pas à se présenter. L'Evêque le lui permit, en déclarant toutefois qu'Olivier de Quélen serait considéré comme contumace, s'il ne justifiait pas de son absence par des motifs légitimes... Au moment où le cortège arrivait à mi-chemin entre la chapelle du Pénity et le cimetière de Sainte-Catherine, « le seigneur du Vieux-Châtel se présenta humblement, disant qu'il n'avait pas pu venir plus tôt, et suppliant le Rév. Père en Dieu

de lui pardonner pour cette fois, et de lui permettre de remplir son office habituel, ajoutant que, selon l'usage, son manteau lui était dû pour le service. L'Evêque accepta les excuses d'Olivier de Quélen, et donna ordre de lui remettre son manteau, que ce gentilhomme reçut avec les plus humbles remerciements » (1).

7°) En 1590, le Vieux-Châtel passa dans la famille de **Lannion**, par le mariage de **Renée de Quélen**, héritière du Vieux-Châtel, avec **Claude de Lannion**. Cette maison illustre se disait issue en ramage de Juhaël d'Avaugour, puîné de Lannion en 1282, et avait pris le nom de cette ville. Claude de Lannion était marquis de Quinipily et baron du Vieux-Châtel (2). Comme nous l'avons dit plus haut, Claude de Lannion était un généalogiste émérite, grand amateur d'antiquités et collectionneur de vieux livres. Pierre de Lannion, son fils, continua sa tradition. En 1631, il fit l'acquisition du **Nécrologe des Cordeliers** de Quimper (3).

Le baron Halna du Fretay parle d'une alliance d'un **Bertrand Halna**, seigneur de Beauvais, avec une **Anne de Quélen**, baronne du Vieux-Châtel et de Coatanezre (4). Si cette alliance a réellement existé, il ne peut être question de l'héritière du Vieux-Châtel, puisque la dernière des Quélen a épousé Claude de Lannion. Ce fait est certain. Anne

(1) DE FRÉMINVILLE, *Ant. du Finistère*, p. 322.

(1) DOM LOBINEAU, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, coll. 1616-1619.

(2) POL DE COURCY, *Nobil.* tome II, p. 721.

(3) *Bulletin de la Société d'Archéol.*, tome xv, 1888.

(4) *Généalogie de la Maison du Fretay*, p. 24.

de Quélen devait donc appartenir à une branche cadette.

Les Lannion portaient « **d'azur à trois merlettes de sable, au chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'argent.** » Devise: « **Trementem pungo.** » (Voir 1^{re} partie).

8°) De la famille de Lannion, le Vieux-Châtel passa dans la famille de **Pontcallec**, en 1649, par le mariage de Renée-Françoise de Lannion, dernière héritière des Lannion-Vieux-Châtel avec Alain de Guer, marquis de Pontcallec. Nous avons puisé ce renseignement dans les papiers de famille de Guillaume Le Floch, de Gorré-Kerlaz. La pièce qui mentionne cette alliance porte la date du 20-mars 1664 et a pour titre: « **Déclaration fournie par Hervé Caradec et consorts à haut et puissant messire Alain, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur et marquis de Pontcallec, comte de Porte-Neuve, baron du Vieux-Châtel, et Renée-Françoise de Lannion, etc.** »

Alain de Guer eut six enfants, trois garçons et trois filles. Dans la chapelle de Saint-Léger, non loin du château de la Porte-Neuve, en Riec, on voit un tableau ex-voto, où Alain de Guer et sa femme Renée-Françoise de Lannion sont représentés agenouillés aux pieds de saint Léger, entourés de leurs six enfants (1).

Renée-Françoise de Lannion fut marraine d'une des cloches de l'abbaye de Sainte-Croix, le 11 octobre 1670. Le parrain fut le

(1) *Bulletin de la Société d'Archéol.*, tome xxiv, p. 190.

Cardinal de Retz, représenté par Guillaume Charrier, abbé commendataire de l'abbaye (1).

Après la mort de sa femme, Alain de Guer prit soin d'assurer l'avenir de ses enfants et entra dans les Ordres sacrés. Il devint prêtre, et en 1659, il était recteur de Riec. En 1678, il fut nommé recteur de Moëlan (2).

On a dit qu'il a été simultanément recteur de ces deux importantes paroisses; mais ce fait semble bien douteux. Il est qualifié dans les actes de l'époque de « **haut et puissant messire Alain, chef de nom et armes de Guer, chevalier, seigneur et marquis de Pontcallec, comte de la Porte-Neuve, baron des baronnies de Riec et du Hesnant, comte de Kergunus, seigneur de Rustéphan et autres lieux.** »

Alain de Guer est signalé dans les mémoires du temps comme un très saint prêtre. Il fut un des plus précieux auxiliaires du Père Maunoir dans les diverses missions qu'il donna dans la région. Il consacra une partie de sa fortune, qui était considérable, à restaurer les églises de Moëlan et de Riec, à reconstruire les presbytères, à relever les chapelles consacrées aux pardons et aux pèlerinages. La seule paroisse de Riec en comptait jusqu'à dix-sept à l'époque. Sa résidence habituelle fut le château de la Porte-Neuve. Il y mourut le 13 août 1702.

(1) Dom Placide Leduc, *Hist. de l'Abbaye de Sainte-Croix*, p. 506.

(2) Notes de Mme Hersart de LA VILLEMARQUÉ, Bibliothèque de Keransker.

Les biens d'Alain de Guer passèrent à son fils **Charles-René**, devenu unique héritier par suite du décès de ses deux frères, morts sans alliances, et de l'entrée en religion de ses trois sœurs. **Charles-René** épousa, le 18 février 1678, Bonne-Louise Le Vayer, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Trégoumar et de Claude ou Claudine de Névét (1).

9°) De la famille de Guer de Pontcallec, le Vieux-Châtel a dû passer dans la famille de **Le Sénéchal de Carcado**. Le fait paraît certain d'après M. de Courcy. Citant les titres nobiliaires du seigneur Le Sénéchal de Carcado, M. de Courcy l'appelle « **baron de Quélen et du Vieux-Châtel, paroisse de Plonévez-Porzay**. » C'est sans doute par suite d'une alliance de famille entre les Pontcallec et les Carcado que le Vieux-Châtel passa à ces derniers. Les Sénéchal portaient « **d'azur à 9, alias 7 mâcles d'or** (2). »

10°) En 1740 le Vieux-Châtel appartenait à **Guy-Marie de Lopriac** qui était qualifié de « **baron du Vieux-Châtel**, seigneur de Kermassonet, Poulvern, Québlen, Coëtmadeuc, etc. (3). »

Les Lopriac portaient « **de sable au chef d'argent, chargé de trois coquilles de gueules**. »

En 1697, René de Lopriac, seigneur de Coëtmadeuc et marquis d'Assérac, acquit

(1) Général Demimuid TREUILLE DE BEAULIEU, *Notice manuscrite sur le château du Henan*, p. 12.

(2) Pol DE COURCY, *Nobil.*, tome II, p. 405.

(3) — — — — — p. 411.

le marquisat de Brie. Il mourut le 4 décembre 1707, laissant deux fils : Jacques de Lopriac, qui rendit aveu pour le marquisat de Brie en 1708, mais qui mourut à Paris sans postérité, le 29 août 1712, — et René de Lopriac, marquis de Brie après la mort de son frère aîné, qui épousa en 1696 Judith Rogon, fille du seigneur de Beaubois. De cette union naquit **Guy-Marie de Lopriac**, comte de Donges, et marquis de Brie en 1721, qui mourut subitement le 10 juillet 1764, ayant vu mourir avant lui son fils Guy-Louis de Lopriac, en 1747, âgé seulement de 23 ans. Sa succession fut recueillie par sa fille Félicité de Lopriac, marquise de Kerhoënt (1).

La famille de Lopriac s'éteignit en Félicité de Lopriac, marquise de Kerhoënt, qui mourut sur l'échafaud révolutionnaire (2).

11°) De la famille de Lopriac, le Vieux-Châtel passa dans la famille **Halna du Fre-tay**, le 18 octobre 1740, non par succession, mais par vente régulière, dont l'original se trouve aux Archives départementales. Voici cet acte (3) :

« Par haut et puissant Guy-Marie de Lopriac, chevalier, seigneur comte de Donges, marquis d'Assérac, brigadier des armées, colonel du régiment de Soissonnais-infanterie, et haute et puissante Marie-Louise de Roye de la Rochefoucauld, son épouse.

(1) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Revue de Bret. et d'Anjou*, tome X, p. 164.

(2) BAUDRY, *La Bret. à la veille de la Révol.*, tome I, p. 217.

(3) *Archives départ.*, (B.55-56), f. 108. Contrat du 18 octobre 1740. Lemoine et Ollivier, notaires royaux à Rennes.

» A M. du Fretay Halna, de la terre et seigneurie du Vieux-Châtel et Coatanezre, avec leur juridiction haute, fief, manoirs, prééminence, fondation, droit de colombier, etc.

» Pour la somme de 38.000 livres, plus 2.000 pour pot-de-vin. »

XIV

Manoir de Lezarscoët

Le manoir de Lezarscoët était situé entre la ferme de Lezarscoët et la forêt de Névet. La ferme actuelle de Lezarscoët occupe la place des communs du manoir et s'appelle de son vrai nom « **Toul-ar-Porz-Lezarscoët.** »

On a beaucoup discuté sur l'étymologie du mot « **Lezarscoët** », sans grand succès.

Je laisse de côté les explications fantaisistes, pour arriver à celles qui réunissent le plus de suffrages :

1°) D'après quelques-uns, **Lezarscoët** signifie « **la cour ou le manoir du bois** ». **Lezar-C'hoët ou ar C'hoat.**

2°) D'après d'autres, « **la cour située sur la lisière du bois.** » Il devrait donc s'orthographier : « **Lez-harz-Coët.** »

3°) D'après d'autres enfin : « **Lezar-Skoët** », **la cour de l'écu. Aurélien de Courson** dit que le mot « **Lez** » indique toujours un fief avec juridiction, et il cite **Lezandré**,

Lézineuc, Lezardrieux et Lezarscoët. Le seigneur de Lezarscoët avait donc droit de justice (1).

Le manoir de Lezarscoët a complètement disparu ; mais les murs de clôture sont encore en partie debout. Dans l'enclos se trouve une petite ferme, nommée « **Koz-Maner** » ou vieux manoir. Au milieu de l'enclos, avant la découverte des substructions, on remarquait une éminence de terrain que tous ceux du pays disaient être l'emplacement du manoir : « **Plas-ar-Maner** », c'était le nom qu'on lui donnait. La charrue y passait tous les ans, et le fermier était loin de se douter qu'il labourait un sol sur lequel s'élevait autrefois un superbe manoir, le plus beau et le plus important de Kerlaz, après les deux châteaux féodaux dont nous avons parlé. Une pierre un peu bizarre qui avait résisté à tous les assauts du fermier, et contre laquelle venait buter régulièrement le soc de la charrue, éveilla un jour l'attention du baron du Fretay. Ayant fait part au fermier de son intention de l'extraire, celui-ci lui répondit d'un air sceptique : « **M. du Fretay, vous n'en viendrez jamais à bout, elle a des racines !** » M. du Fretay, qui ne se laissait pas décourager pour si peu, se mit à l'œuvre, dégagea la pierre, et constata que ce n'était autre chose qu'une rampe d'escalier, conduisant non pas dans les souterrains de Névet comme le prétendait le trop crédule M. Pouchous, mais tout simplement dans les caves et les

(1) Aurélien de Courson, *Hist.*, tome II, p. 214.

sous-sols du manoir de Lezarscoët. Quelques autres coups de pioche suffirent pour mettre tout l'escalier à nu. Cet escalier communiquait avec une vaste salle souterraine dont la voûte s'était écroulée. Mis en goût par cette découverte curieuse, le baron poursuivit son travail de déblayement et, au bout de quelques semaines, toutes les substructions du manoir étaient dégagées. Cette découverte fit sensation; les journaux en parlèrent et les visiteurs affluèrent. Elle fait le plus grand honneur au baron Halna du Fretay. Sans lui, nous n'aurions pas sans doute connu les proportions exactes du manoir.

La longueur exacte de ces substructions est de 58 m. 40 sur 14 m. de largeur. Le manoir était donc rectangulaire. Les deux pignons étaient orientés nord-sud. La façade principale regardait l'Ouest et la baie de Douarnenez. Aux deux bouts, on remarque cinq escaliers en pierre, plus ou moins bien conservés; un au Nord, deux au Sud et deux à l'Est, conduisant dans les salles souterraines. Les portes de ces salles avaient triple fermeture: on voit les traces de leurs verrous. La voûte en belles pierres de taille existe encore en partie. Elle est soutenue par une corniche à encorbellement et a son cintre à 3 m. 10 de hauteur. On ne voit que deux cheminées, mais elles sont monumentales. Sur les façades correspondantes aux salles souterraines ou aux couloirs allant de l'une à l'autre, il existe un grand nombre de larges baies doubles ou simples, très larges à l'intérieur et très ré-

trécies à l'extérieur. Au bout Nord, à neuf ou dix mètres de distance l'une de l'autre, se trouvent deux fosses carrées ou presque carrées, assez profondes, que le baron Halna du Fretay croit être des oubliettes. Au fond de ces fosses il a trouvé deux fourches à trois branches, terminées par une pointe de harpon, et incrustées par leurs manches au centre d'une grande pierre de taille, placée au fond.

Le Père Maunoir et le Père Grégoire de Rostrenen visitent le Manoir de Lezarscoët. — Leur opinion sur les pierres gravées du Manoir.

Le Père Julien Maunoir a donné deux missions à Kerlaz, l'une en 1658, l'autre en 1665. C'est pendant la première de ces missions qu'il vint à Lézarscoët et qu'il examina de près les fameuses pierres gravées dont on a tant parlé. Il crut y découvrir les lettres d'un alphabet armoricain primitif. En 1702, le Père Grégoire de Rostrenen prêcha une autre mission à Kerlaz. Il alla aussi à Lezarscoët, fit un relevé de ces signes étranges, et les reproduisit dans son dictionnaire au mot « Alphabet ». Il y a vu comme le P. Maunoir un alphabet celtique ancien, remontant à une époque très reculée. Dom Le Pelletier, dans la Préface de son Dictionnaire, page XII, donne deux spécimens d'alphabets bretons d'après ces signes. Le baron Halna du Fretay, dans sa brochure « Le Château de Lezarscoët », défend avec ardeur

l'opinion du P. Maunoir et de Grégoire de Rostrenen.

De nos jours l'opinion contraire a prévalu. D'après M. le chanoine Peyron, ces signes ne sont autre chose que des marques de tâcherons, destinées à faire connaître les pierres travaillées par chacun des ouvriers composant le chantier. Ces signes ne sont du reste pas particuliers au manoir de Lezarscoët, on voit des marques analogues, au château de Moëllien, en Plonévez-Porzay ; dans l'intérieur de la sacristie de Locronan ; sur quelques piliers de l'église de Beuzec-Cap-Sizun ; sur quelques pierres extérieures du transept nord de la cathédrale de Quimper, plus haut que le toit des bas-côtés, et sur le clocher de Plestin-les-Grèves, lequel date du XIII^e siècle. On en voit aussi en grand nombre sur les pierres du Pont-Saint-Esprit (Gard) (1).

Origines et antiquité du Manoir de Lezarscoët

Parlant du manoir de Lezarscoët, le **Bulletin de la Société d'archéologie**, citant M. Pouchous, dit : Nous ne possédons aucun document ancien sur les origines, la formation, et les anciens possesseurs de ce fief. Ce qu'on en raconte a été transmis par la tradition. On assure qu'un roi armoricain y a tenu une cour plénière, qu'il y venait se reposer des fatigues de la guerre et s'y livrer à la chasse (2).

(1) Chanoine PEYRON, *Kerlaz*, p. 9.

(2) *Bulletin de la Soc. d'arch.*, 5^e liv. 1894, p. 179.

On dit encore, ajoute le **Bulletin**, qu'on y a traité l'affaire de la métropole de Dol. Cette dernière affirmation est contredite par M. de la Borderie. L'affaire en question, d'après le savant historien, eut lieu, en l'année 848, au château de Coët-Loch, où l'assemblée fut convoquée par Nominœ. Il y avait là des prêtres et des laïques, des abbés, des évêques, des tierns, des comtes, tous principaux personnages de Bretagne. Les prélats simoniaques furent cités, amenés devant eux. Quand ils parurent, toute l'assemblée éclata d'indignation et de tous côtés partirent les cris : « Vous n'êtes plus dignes d'être évêques, avouez vos fautes et démettez-vous ! » Effrayés par cette explosion de colère et couverts de honte, les malheureux avouèrent tout, déposèrent leurs anneaux et leurs crosses, et s'en allèrent chercher asile auprès de Charles-le-Chauve (1).

Le baron Halna du Fretay assigne au manoir de Lezarscoët une origine très ancienne. D'après lui, le monument remonterait à l'époque de transition entre la période romaine et la période féodale. Il tire cette conclusion de la forme rectangulaire du manoir, où l'on reconnaît partout le grand appareil romain des villas célèbres. Il trouve une autre preuve dans les verreries, les poteries, les lacrymatoires (2).

M. le chanoine Peyron ne voit dans le manoir de Lezarscoët qu'une construction du

(1) Arthur DE LA BORDERIE, *Hist. de Fret.* tome II, p. 55.

(2) Baron HALNA DU FRETAY, *Le Château de Lezarscoët*, p. 3 et suiv.

XIV^e ou XV^e siècle. Toutefois, il est possible et même probable qu'avant le manoir actuel il ait existé un ou deux autres sur le même emplacement, et que les matériaux du premier aient servi dans la construction du second : c'est ce qui expliquerait la présence des divers objets très anciens que le baron a découverts dans les ruines. De sorte qu'en définitive, M. du Fretay peut avoir raison en disant que le manoir de Lezarscoët est très ancien ; mais on ne peut pas tirer cette conclusion du style du manoir actuel, qui accuse une époque beaucoup plus récente que celle qui lui est assignée par le baron.

M. du Fretay se basant sur une vague indication d'un palais dans les environs de Plonévez-Porzay, où habitait son saint patron, saint Méliau, roi breton, va jusqu'à dire que ce palais ne peut être que Lezarscoët, et que Révode, comte de Cornouaille, meurtrier de son frère Méliau et de son neveu Mélar, ne peut être que le roi Marc'h, de sinistre mémoire, dont nous parlons dans le paragraphe suivant. Rien de moins certain.

Légende du roi Marc'h

Parmi les nombreux objets que le baron du Fretay a trouvés à Lezarscoët, il en est un qui mérite une mention particulière : c'est une tête en granit représentant un prince, avec une sorte de couronne et commencement de buste rappelant les satyres romains. Les deux oreilles ressemblent aux

oreilles d'un cheval ou d'un âne, et la légende du pays dit que c'est la statue du roi Marc'h, nommé aussi « **Ar roue Penmarc'h**, ou **diouskouarn marc'h**. » Cette tête a été trouvée à quelques pas des ruines par des cultivateurs des environs. Elle est conservée aujourd'hui au musée du Vieux-Châtel. Voici d'après la tradition la légende de ce roi.

Le roi Marc'h se faisait raser tous les jours, et le barbier était pendu immédiatement après l'avoir rasé. Un individu imagina un moyen pour faire cesser ces cruautés. Il disposa une anche de hautbois de telle façon que toutes les fois qu'on s'en servait, on entendait toujours très distinctement ces mots : « **Ar roue Marc'h en deuz diouskouarn marc'h**. » Le roi en effet, avait des oreilles de cheval ; et s'il faisait pendre ses barbiers, c'était pour éviter que leur indiscretion publiât l'aventure. Or il vint à entendre le hautbois. Aussitôt d'arrêter le sonneur ! Mais comme cet homme ignorait absolument ce qu'on avait fait à l'anche de son instrument, il s'écria hardiment qu'il ne pouvait pas rendre d'autres sons. Le roi fit alors surseoir à l'ordre déjà donné de le pendre, et prit lui-même le hautbois : du premier souffle, il en fit sortir ces mots : « **Ar roue Marc'h en deuz diouskouarn marc'h**. » Voyant son secret divulgué, le roi Marc'h fit grâce au musicien et dans la suite à tous les barbiers (1).

D'après la légende, le roi Marc'h aurait

(1) M. DE MESMEUR, *Bull. de la Soc. d'arch.*, tome XXI, 5^e liv. 1894, p. 180.

habité le manoir de Lezarscoët, ou même aurait régné sur la ville d'Is. Elle ajoute qu'il a été condamné, par le bon Dieu, en punition de ses crimes, à faire sa pénitence dans la forêt, et qu'on l'y voit rôder de temps en temps. Son séjour habituel est la vieille carrière remplie d'eau qui avoisine les ruines du manoir. Par les nuits de tempête il mêle ses gémissements aux hurlements des loups. On le rencontre un peu partout, à côté des ruines de Saint-Even-des-Bois, et jusque près de Lezargant ; mais on le voit surtout auprès de la vieille carrière, que les habitants du pays appellent « **An toul doun.** » Il porte toujours ses oreilles hideuses d'autrefois, et dès qu'il se sent surveillé par quelque passant, il se jette dans l'eau dormante de la carrière. Un temps fut où l'on ne s'aventurait jamais seul pendant la nuit auprès de cette carrière, dans la crainte de rencontrer le roi Marc'h.

Chapelle de Saint-Even-des-Bois

La fontaine miraculeuse

A l'orée de la forêt de Névet, à environ un kilomètre de Lezarscoët, en bordure du chemin sous bois qui descend vers le Juch, se trouvait autrefois une ancienne chapelle, dédiée à saint Even, et appelée par les habitants du pays « **la chapelle de Saint-Even-des-Bois.** » Cette chapelle existait encore en partie, au commencement du siècle dernier. D'après la tradition locale, elle aurait

été détruite et brûlée pendant la Révolution. Il n'en resta que les quatre murs et le clocher, qui ne tardèrent pas à s'écrouler. Les pierres provenant de ces ruines ont été utilisées pour diverses constructions. La maison de **Gourbic** en Plonévez-Porzay, une maison située en face du clocher au bourg de Kerlaz, et les murs de clôture de la chapelle de Notre-Dame de la Clarté, ont été entièrement construits de ces pierres. Comme on signala dans les maisons en question plusieurs décès se succédant à bref intervalle, on en attribua la cause à l'affectation profane des pierres de la chapelle. Aujourd'hui il ne reste plus que les traces des fondations et quelques rares meneaux de fenêtres couverts de mousse. La douve qui marque les fondations nous permet de nous rendre compte, d'une manière exacte, de la longueur et de la largeur de l'édifice ; il mesurait 14 mètres de longueur sur 7 de largeur. La tradition locale a conservé le souvenir du pardon de Saint-Even-des-bois. On y venait de très loin demander la guérison de la migraine, et après avoir prié devant la statue vénérée, on allait se laver le front dans l'eau de la fontaine. La procession **aux miracles** était particulièrement belle et grandiose. Elle défilait entre deux rangées de chênes séculaires, jusqu'à l'intersection de la route de Lezarscoët et de Toulfeunteun où il y avait, dit-on, un calvaire, cependant que les échos des chants liturgiques se répercutaient dans les profondeurs de la forêt. Le pardon de Saint-Even se célébrait le troisième dimanche de septembre. Depuis

que la chapelle n'existe plus, il a été transféré à Kerlaz où on le célèbre à sa date traditionnelle. Le R. P. Le Floch a voulu perpétuer le souvenir de la chapelle et du pardon. Dans un des médaillons du vitrail de saint Even, on voit la procession sortir de la chapelle avec ses croix et bannières.

Dans les papiers trouvés par M. Pouchous chez Marie-Anne Avon, il est question d'un Jérôme Le Coz de Quillien, qui était **curateur** de la chapelle de saint Even en 1518.

A quelques centaines de mètres de la chapelle, au milieu d'une prairie dépendant du village de **Penavur**, se trouve la fontaine de saint Even, dont l'eau passe pour être miraculeuse. Cette fontaine est antérieure de quelques années à la fontaine de saint Germain, dont nous avons parlé plus haut. La pierre de couronnement porte une date incomplète. Le dernier chiffre a été rongé par le temps ; mais on peut lire 161... Donc cette fontaine a été construite entre 1610 et 1620. Une autre pierre porte un écusson avec des armoiries également rongées par le temps. Sur la corniche de l'un des murs disposés en accoudoir, on lit : « **Noël Joncour** ». A l'intérieur on voit une niche vide. La statue qui l'occupait se trouve à Kerlaz ; c'est, dit-on, la petite statue qu'on expose à la Troménie. La grande statue qui se trouve dans le chœur, au-dessous de la porte de la nouvelle sacristie, provient, d'après M. Pouchous, de la chapelle de saint Even. Le saint est représenté un bourdon à la main.

Histoire de saint Even

Voici l'histoire de saint Even d'après une ballade bretonne, connue sous le nom de « **gwerz sant Even** ». Even était un gentilhomme de Quimper-Corentin. Il naquit dans le temps où la Bretagne était gouvernée par des rois. Son père était bon chrétien, mais sa mère était païenne et dénaturée. Mécontente d'Even, parce qu'il était chrétien, la mégère exigea son départ de la maison paternelle. En le congédiant elle lui donna 30 écus et lui dit : « Partez et ne revenez plus jamais, vous n'avez plus ni père ni mère ! » Even quitta la maison paternelle. Marchant au hasard, il arriva dans un grand bois, et non loin de là fut recueilli comme pâtre au château de Lezarscoët.

Le roi qui habitait là, fut frappé de ses manières aimables et de la noblesse de son caractère, autant que de sa vertu et de sa bonne conduite. De pâtre, Even devint bientôt l'homme de confiance du roi ; et peu de temps après, il épousait sa fille unique. Un fils naquit de cette union. Tout allait pour le mieux dans le ménage, quand la noire jalousie vint s'en mêler. Le roi avait un frère qui habitait sous le même toit que lui. Ce frère détestait Even et le considérait comme un étranger et un parvenu. Un jour, il l'invita à l'accompagner à la chasse. S'étant arrêtés tous les deux sur les falaises de Lanévry pour contempler la mer, le frère du roi profita d'un moment d'inattention pour

précipiter Even du haut de la falaise, pensant faire croire à un accident.

Mais Dieu veillait sur Even. La mer était haute, Even put à force de brasses rejoindre l'île Tristan à la nage. Il y resta quatre ans, suivant la vie érémitique, et ne voulant pas retourner dans une maison où il était en butte à tant de persécutions. Mais Dieu avait d'autres desseins sur lui. Un jour saint Corentin lui apparut, lui fit connaître la mort de son persécuteur, et lui dit de rejoindre au plus tôt son épouse qui était inconsolable depuis sa disparition. Even obéit et revint à Lezarscoët où il mourut subitement.

M. Pouchous, dans la **monographie** de Plonévez-Porzay, raconte la même légende, mais avec moins d'ampleur et de détails. Il ne connaissait probablement pas la ballade bretonne que nous citons. L'original appartenait à une personne de Douarnenez. La traduction fut faite par M. le chanoine Milour, à la prière de M. du Fretay.

Légende de Joseph-Corentin de Coatanezre, seigneur de Pratmaria, marié à l'héritière de Lezarscoët.

L'histoire de saint Even a servi de thème à une autre légende, racontée par le Père Maunoir dans sa **Vie de Catherine Daniélou**, et publiée, il y a quelques années, par **M. le chanoine Peyron**. C'est la légende du seigneur de Pratmaria.

« Près de la ville de Quimper, dit-il, il y avait un gentilhomme qui avait trois enfants mâles, mais il avait une antipathie étrange contre l'aîné, appelé Joseph-Corentin de Coatanezre, sieur de Pratmaria, à Locmaria, ne cessant de le maltraiter. Sa mauvaise humeur le porta à un tel point qu'il se résolut de le chasser hors de sa maison. Dans ce dessein, il va trouver sa femme et lui dit : « Mon cœur, je ne saurais durer avec Joseph-Corentin, je suis en dessein de l'envoyer hors d'ici, afin que je ne le voie plus. » Elle y consent, et on lui donne 30 écus, avec ordre d'aller bien loin, de ne retourner plus au logis et de ne point dire de quelle famille il était. Ce jeune gentilhomme qui était fort pieux et qui avait fort bien étudié ses humanités et en philosophie, fut bien étonné de ce procédé si sévère ; il se rend à l'église de Saint-Corentin, se jette aux pieds de son image, disant, les larmes aux yeux : « Glorieux saint Corentin, vous voyez que mon père et ma mère m'ont jeté hors de leur maison, je vous prends pour père, servez-moi de conducteur ! »

Ayant achevé cette prière, il tire vers Douarnenez, et étant à demi-lieue de la ville, il se tourna de rechef vers saint Corentin et lui fit cette prière : « O mon cher père ! ne m'abandonnez pas, gardez-moi et m'accompagnez dans mon chemin. » Au bout de deux lieues et demie, il rencontra une croix ; d'un côté était peinte l'image de Jésus crucifié, de l'autre celle de la Vierge ; il se jette aux pieds de Jésus et lui dit : « Mon

doux Jésus, mon père m'a jeté hors de la maison, servez-moi de père, et ayez pitié de votre pauvre fils ! » Puis s'agenouillant de l'autre côté, il dit : « Vierge Marie, refuge des orphelins, ma mère m'a abandonné, je vous prends pour mère et me jette entre vos bras, mère de miséricorde ! » Oh ! que cette confiance lui vaudra, d'avoir pris saint Corentin pour père et la Sainte Vierge pour mère !

Tournant son chemin à côté droit, il rencontra dans un village de la paroisse de Plogonnec une pauvre femme qui se lamentait et criait à pleine tête. Il lui demanda ce qu'elle a : « Hélas ! répondit-elle, il y a trois jours que mon mari est mort, je suis chargée d'une bande d'orphelins, je n'ai rien, je ne puis payer les frais d'inhumation, je suis réduite à l'enterrer dans mon jardin où je lui ai fait une fosse. » Le jeune homme ne put contenir ses larmes en voyant cette misère, il recommanda à la femme de mettre sa confiance en Dieu qui ne délaisse point ceux qui espèrent en lui, et lui donna ses 30 écus, ne se réservant que 20 sols. « Faites enterrer votre mari, ajouta-t-il, faites dire des messes pour lui et consacrez le reste au soulagement de vos enfants. » Oh ! qu'il fait beau assister les misérables en leur grande extrémité ! Ce jeune homme verra un jour combien une œuvre de miséricorde est agréable à Dieu.

Etant sorti de ce lieu, il s'en va sans savoir où : il entra dans un bois d'où il aperçoit une maison de noblesse. C'était le château de Lezarscoët. Il n'ose y aller de peur

de faire déshonneur à son père, il se couche dans un fossé sans souper, priant Dieu et saint Corentin. Le matin, comme il se lève, il aperçoit une dame se promenant dans le jardin, qui lui dit : « Aimez-vous Dieu ? — Hélas ! madame, répondit-il, ce n'est pas le désir de mal faire qui m'a mené ici ; je suis un pauvre jeune homme que mon père et ma mère ont chassé de leur maison ; je n'ai pas osé aller en cette maison de noblesse de peur de faire déshonneur à mes parents. — Aimez-vous la Vierge ? — C'est ma mère. — Qui aimez-vous encore ? — Saint Corentin, que j'ai pris pour père et pour conducteur. — Cela va bien. »

Cette dame était la Sainte Vierge, qui avait pris la forme de la tante du gentilhomme à qui appartenait la maison de noblesse, et comme cette dame parlait à ce jeune homme, survint un évêque ; c'était saint Corentin, qui avait pris la forme de Bertrand de Rosmadec, pour lors évêque de Cornouaille. La dame et le prélat s'étant entresalués, ce dernier s'enquiert de ce jeune homme, qui il était ? Celui-ci répondit qu'il était chassé de la maison de son père et de sa mère, et qu'il n'avait plus d'espérance qu'en Dieu, la Vierge et saint Corentin. L'évêque lui ayant recommandé de tenir bon à cette dévotion, lui demanda s'il ne pouvait pas servir dans cette maison de noblesse ? Il répondit qu'il était gentilhomme, qu'il craignait que si son père le savait, il s'en fâchat. Le prélat lui demanda : « Savez-vous écrire ? — Oui » répondit-il. Alors la dame et l'évêque, accompagnés du jeune

homme, entrèrent dans la maison. Le gentilhomme propriétaire du château fut fort ravi de la visite de l'évêque et de sa tante, qui avait demeuré quelque temps à Paris. Mais il ne savait pas le bonheur qu'il possédait. Après s'être complimentés, ils dirent au gentilhomme qu'ils lui menaient un honnête jeune homme qui savait fort bien écrire ; c'était une grande commodité pour eux de l'accepter comme maître. C'est ainsi que ce jeune homme demeura dans cette maison durant un an, donnant des marques de piété, d'honnêteté et de toutes sortes de vertus.

Un jour la dame trouvant son mari seul, lui dit : « Il faut, mon mari, que je vous décharge mon cœur ; j'aurais un grand désir que nous mariions notre fille à son maître, qui paraît être issu d'une noble famille ; sa piété et sa vertu me ravissent le cœur ; il est bien difficile de trouver un parti aussi assorti des vertus chrétiennes nécessaires au salut ; au reste, nous n'avons qu'une fille, et nous avons assez de bien pour elle et pour notre gendre. » Le mari fut aussitôt de l'avis de sa femme ; il n'y eut qu'un oncle de la jeune demoiselle qui n'y voulut pas consentir ; mais on passa outre, le mariage eut lieu, et au bout d'un an les jeunes époux eurent un fils, auquel temps l'oncle mécontent forma le dessein de tuer son neveu.

Pour mieux réussir dans son méchant dessein, l'oncle de la demoiselle mena Joseph-Corentin chasser sur le rivage de la mer, où l'ayant jeté dans un lieu très pro-

fond, il prit la fuite et retourna dans sa maison. Le jeune gentilhomme se voyant de tous côtés investi par les vagues de la mer et dans un danger évident pour sa vie, invoqua l'assistance de la bienheureuse Vierge et de saint Corentin. Au même instant il sent une force invisible qui l'empêche d'aller au fond, et les flots de la mer qui se retiraient, le portaient sur un rocher nommé **Trévinec**. Ayant abordé, celui qui l'avait soutenu lui apparut sous la forme d'une colombe blanche.

Cependant abandonné de tout secours humain, il réclama l'assistance de la Vierge et de saint Corentin, puis demeura dans ce lieu cinq ans entiers. Toutes les nuits, il voyait auprès de lui un beau cierge blanc allumé : c'était le secours de la Vierge. Deux fois le jour, il était assisté et visité d'un ecclésiastique : c'était saint Corentin qui lui apportait sa nourriture. Au bout de cinq ans, ce prêtre lui dit adieu et l'avertit qu'il ne retournerait plus, — que du reste le jeune homme irait souper à son propre logis, — qu'il ne se mit pas en peine de son oncle, Dieu l'ayant appelé à lui.

Ce charitable ecclésiastique ayant disparu, voici qu'un vieillard chenu, nageant, aborda ce rocher et dit au jeune homme que, sachant bien nager, il le mettrait bien à terre s'il voulait bien lui donner quelque chose en retour. — Que vous donnerai-je, répartit le jeune homme, pour ce bienfait ? Je suis content de vous donner tout mon bien. — C'est trop, répartit le vieillard, je me contenterai de la moitié.

Là-dessus le vieillard prend le jeune homme sur son dos, et le porte sur le rivage d'où son oncle l'avait précipité dans la mer. Ayant abordé, le vieillard dit : « Il n'y a rien qui presse, je reviendrai dans quelque temps recevoir mon salaire. » Et s'étant dit adieu l'un à l'autre, voici qu'à la nuit tombante, se présentent au jeune homme deux pages de la maison de Lezarscoët. C'étaient deux anges, qui le conduisirent à la porte de sa maison où, l'ayant rendu, ils disparurent en un instant. Et le jeune homme reconnaissant sa maison, rend mille grâces à Dieu son Sauveur, à la Sainte Vierge et à saint Corentin. Il frappe à la porte ; madame sa compagne entendant le coup de marteau, dit : « C'est assurément mon mari ! » Madame sa mère se moquant d'elle, disait : « Votre mari vous a abandonnée, il est bien loin d'ici. »

Nonobstant, elle vole à la porte, elle ouvre et, reconnaissant son mari, elle s'écrie : « C'est mon mari ! » Tout le monde accourt. Son petit enfant, âgé d'environ quatre ans et demi, saute au cou de son père. Celui-ci raconta alors à son épouse, à son beau-père et à madame sa belle-mère, les embûches de son oncle, les aventures qui lui sont arrivées, et les assistances de la grâce de Dieu. Le lendemain toute la noblesse du canton vint le féliciter de son heureux retour. Un an après, comme ce gentilhomme était à un banquet avec ses amis, un pauvre vieillard frappe à la porte, et demanda à parler à monsieur de Lezarscoët. Il était tout déguenillé, portait un long bâ-

ton ; on lui voyait les bras nus par les trous de sa chemise. Un des laquais, le voyant si malotru, le renvoya durement, disant : « C'est bien à un tel homme comme vous de parler à monsieur de Lezarscoët ; retirez-vous, retirez-vous, autrement je vous donnerai des coups de bâton. » Le pauvre homme répondit : « Quand je devrais demeurer ici à la porte du manoir jusqu'à dix ans, j'y demeurerai, j'ai une affaire de conséquence à communiquer à monsieur de Lezarscoët. »

Un serviteur plus humain que l'autre se trouva là, qui alla avertir le seigneur de la maison que dans la cour se tenait un pauvre mendiant, qui avait une affaire d'importance à lui communiquer. Monsieur de Lezarscoët descend ; le bonhomme lui dit : « Me reconnaissez-vous ? — Nenni, répond le gentilhomme. — C'est moi qui vous passais, il y a un an, d'un rocher au milieu de la mer en terre ferme. — Pardonnez-moi, mon frère ; montez s'il vous plaît. »

Les serviteurs étaient bien étonnés de voir ce gentilhomme traiter avec tant de respect ce pauvre mendiant ; mais celui-ci refusa de monter, prenant pour prétexte qu'il était pressé ; il pria seulement le gentilhomme de faire le dénombrement et partage de ses biens, comme il l'avait promis. Monsieur de Lezarscoët monta donc dans sa chambre, où il raconta le tout à sa femme, qui se montra contente de donner la moitié de son bien puis, descendant, il bâilla au pauvre le compte de tous ses biens meubles et immeubles, lequel ayant tout examiné, dit : « Tout n'est pas ici. »

Le gentilhomme assura qu'il n'avait rien omis. Mais le mendiant répliqua : « Venez à la chapelle qui est dans le bois, je vous dirai ce qui manque. »

Rendus à la chapelle, le mendiant lui dit : « N'avez-vous pas un petit enfant ? — Oui. — Eh bien ! je vous conjure de l'amener ici. »

Lorsque le gentilhomme eut amené son enfant, le pauvre lui dit : « Vous m'avez promis la moitié de vos biens, il faut que cette promesse se réalise. » Ce qu'ayant dit, il tire un grand couteau, disant : « Il faut que j'aie la moitié de votre enfant. — Laissez mon enfant en vie, dit le père, ou prenez-le tout. »

Comme le mendiant levait le bras pour faire cette funeste division, voici enfrer dans la chapelle une dame qui arrête son bras. « Tout beau, dit-elle, ne passez pas outre. Dieu est content de la bonne volonté du père. » En même temps entre au même lieu l'évêque de Cornouaille : — « Me connaissez-vous ? dit la dame au gentilhomme. — Je n'ai pas ce bonheur. — Vous souvenez-vous que lorsque vous fûtes chassé de la maison de votre mère, vous prîtes la Mère de Dieu pour mère ? C'est moi, je vous mènerai aujourd'hui avec moi au royaume des cieux. » L'évêque lui demanda également : « Me connaissez-vous ? — Hélas nenni. — C'est moi qui suis saint Corenth, je viens pour vous accompagner au royaume des cieux. »

Le mendiant prenant aussi la parole, lui dit : « Le jour que vous sortîtes de la mai-

son de votre père, vous fîtes la rencontre d'une femme désolée, à qui vous donnâtes 30 écus moins 20 sols pour enterrer son mari : c'était moi son mari, c'est moi qui vous ai soutenu sur la mer, qui vous ai transporté du rocher au rivage ; je suis venu pour avoir la moitié du plus précieux de vos biens, le ciel aura votre âme et celle de votre fils, la terre sainte aura votre corps. »

Au même instant, le gentilhomme adorant à genoux les ordres du ciel et se sentant frappé d'un trait secret de l'amour de Dieu, rendit son âme à Dieu, ainsi que son petit enfant.

La jeune dame inquiète de l'absence de son mari et de son enfant, se rend à la chapelle et tomba pâmée en voyant son mari et son cher fils étendus à terre sans vie. Etant revenue à elle, après avoir rendu les derniers devoirs aux défunts, elle se fit religieuse » (1).

La lecture de ces deux légendes nous montre qu'elles ont une origine commune. Quand M. le chanoine Peyron publia la vie de Catherine Daniélou, d'où est tirée la légende du seigneur de Pratmaria, tous y reconnurent l'histoire de notre saint Even ; mais on fut bien étonné de voir qu'on lui avait substitué un autre héros. L'étonnement fut encore plus grand quand on vit que cette nouvelle légende se présentait sous le patronage du P. Maunoir. Je ne mets

(1) P. MAUNOIR, Vie de Cath. Daniélou, *Bull. dioc.*, nov.-déc. 1899.

pas en doute la bonne foi du saint missionnaire ; mais il est permis de supposer, sans manquer de respect à sa mémoire, qu'il a été induit en erreur par ceux qui lui ont raconté l'histoire. Ils étaient au nombre de trois : un vieillard de Plogonnec ; Catherine Daniélou qui avait appris le fait de saint Corentin, lors d'une apparition, et Marie Thomas de Plogonnec. On remarquera qu'aucun de ces témoins n'est de la localité.

On ne s'est pas contenté de nier l'authenticité de la légende de saint Even. On est même allé jusqu'à dire que notre saint ne serait autre que saint Méen de Ploéven. On s'explique difficilement la corruption de **Méen** en **Even**. Mais en admettant que la chose soit possible, on se heurtera à une autre difficulté. Si saint **Méen** et saint **Even** sont un même saint, comment expliquer qu'à huit kilomètres de distance, ils ne soient pas invoqués pour les mêmes grâces ? On sait que saint **Even** de Kerlaz est invoqué pour les migraines, les maux de tête et les fièvres. Au contraire, saint **Méen** de Ploéven est invoqué pour les maladies de peau, ce qui concorde du reste avec ce que **Dom Lobineau** dit de ce saint : « Saint **Méen**, dit-il, est invoqué pour une espèce de gale horrible à voir, qu'on nomme le **mal de saint Méen**. C'est une gale opiniâtre et corrosive dont la malignité attaque particulièrement les mains. »

Ce détail a son importance. Ce n'est certes pas une preuve péremptoire ; mais c'est une forte présomption en faveur de notre thèse. La piété populaire ne se trompe pas.

C'est un des guides les plus sûrs pour identifier un saint ; car nos saints bretons sont tous des saints **spécialistes**. Aux mêmes saints, qu'ils soient honorés dans la Cornouaille, dans le Léon ou ailleurs, on demande toujours les mêmes grâces. Donc, puisque saint **Méen** et saint **Even** ne sont pas invoqués pour les mêmes grâces, il ne faut pas les confondre.

Saint Even a non-seulement existé sous le nom que nous lui donnons ; mais encore il a droit à sa légende, qui est appuyée sur une tradition locale très ancienne, et sur un document écrit. Ce document écrit ne peut pas être le cantique du P. Maunoir, sur lequel est calquée la légende du seigneur de Pratmaria. Il suffit de comparer les deux traductions pour s'en rendre compte. L'histoire, au fond, est bien la même ; mais dans la légende du seigneur de Pratmaria on trouve un luxe de détails si merveilleux qu'ils excèdent les limites de la vraisemblance. Nous croyons donc que la légende du seigneur de Pratmaria a été adaptée de celle de saint **Even**. Cette légende ne serait qu'une seconde édition, une réminiscence, à plusieurs siècles d'intervalle, de la légende de notre saint Even qui vivait « **au temps où la Bretagne était gouvernée par les rois** ». L'imagination populaire lui aurait substitué ce jeune seigneur dont la vie éprouvée offrait certains traits de ressemblance avec celle de saint Even. Le P. Maunoir aurait recueilli cette version apocryphe et l'aurait consignée par écrit. Voilà, à mon avis, l'explication de la légende du seigneur de Pratmaria.

XV

Familles seigneuriales qui ont passé par le manoir de Lezarscoët

1°) **Olivier de Lezarscoët**, vivant au commencement du XIV^e siècle. Il est question de lui dans le cartulaire de Quimper (1). L'acte dans lequel il est cité est de l'année 1332.

2°) **Famille de Languéouëz**. — Le berceau de cette famille était le château de Languéouëz, en Tréouergat. Il y avait une autre famille de Languéouëz, en Crozon. C'est à cette dernière, croyons-nous, que devait appartenir le fief de Lezarscoët. Le nécrologe des Cordeliers parle d'un Maurice de Languéouëz tombé à la bataille d'Auray, en 1364, et inhumé aux Cordeliers.

Un Jean de Languéouëz assista à la cérémonie de la pose de la première pierre de la tour de la cathédrale, sous l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec, à titre de représentant de Jean, duc de Bretagne (2).

3°) **Famille de Guengat**. — De la maison de **Languéouëz**, Lezarscoët passa dans l'illustre maison de **Guengat**, par le mariage de **Jeanne de Talhouët**, héritière de la mai-

son de Languéouëz, et comme telle dame de Lezarscoët, avec **Jacques de Guengat**, vice-amiral de Bretagne.

Les Guengat portaient « **d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal.** » Devise : « **Trésor.** » D'après M. de la Colombière, cette disposition des mains indique le geste de quelqu'un qui va frapper. Aussi disait-on autrefois, quand on menaçait quelqu'un d'un soufflet, qu'on allait lui appliquer les armoiries de Guengat (1).

4°) **Famille de Kergorlay du Cleuzdon**. — De la famille de Guengat, Lezarscoët passa dans la famille de Kergorlay du Cleuzdon, par le mariage de **Louise** ou **Marie** de Guengat, car il y a désaccord sur le prénom, fille unique et dernière héritière de la maison de Guengat, avec **René de Kergorlay**, sieur du Cleuzdon, en l'année 1636.

Les Kergorlay portaient « **vairé d'or et de gueules** » avec pour devise : « **Ayde-toi, Kergorlay, et Dieu t'aydera.** » Le berceau de cette famille était le château de Kergorlay dans la paroisse de Motreff (2).

5°) **Famille du Cleuz du Gage**. — De la maison de Kergorlay du Cleuzdon, la seigneurie de Lezarscoët passa dans la famille du Cleuz du Gage par le mariage de **Claudine de Kergorlay**, fille de René de Kergorlay, avec Julien du Cleuz, seigneur du Gage, en l'année 1666. Cette famille avait pour

(1) Cart. 51, f^o 82.

(2) Bull. de la Soc. d'arch., tome xxv, 3^e liv., p. 120.

(1) ULSON DE LA COLOMBIÈRE. *La Science héroïque*, c. xxiii p. 374.

(2) POI DE COURCY, *Nob.*, p. 200.

berceau le château du Cleuz dans la paroisse de Roslandrieux, évêché de Dol (1).

6°) **Famille de Roquefeuil et de Quemper de Lanascot.** Vers le milieu du XVIII^e siècle, **Jacques-Charles** du Cleuz épousa **Charlotte de Lesmo**, dernière héritière de la maison de Lesmo, fille de Pierre de Lesmo et de Marie de Plœuc. De ce mariage naquirent un fils et deux filles. C'est aux deux filles, dit M. de Mesmeur, qu'échurent en partage les terres de Guengat et de Lezarscoët, qui semblent être à cette époque un bien indivis. La première de ces deux filles se maria au comte **Aymard de Roquefeuil**, et la seconde à **Jacques-Yves-Joseph-Marie Quemper de Lanascot** (2).

Le 10 août 1765, Mme de Roquefeuil figuré comme marraine d'une des cloches de Plonévez-Porzay. Voici le procès-verbal de cette cérémonie :

« Le 10 août 1765, bénédiction de la seconde cloche de Saint-Mélieu, de Plonévez-Porzay. Elle eut pour parrain messire Joseph-René de Moëllien, chevalier, chef de nom et d'armes, seigneur de Moëllien, Louc'houlou, Kerdoutous, Vieux-Châtel, Keryar, Poullou-Pri, ancien capitaine des vaisseaux du roi, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France ; et marraine Jeanne-Jacquette de Roquefeuil, dame marquise du Gage. Ainsi signé au registre : Jeanne-Jacquette de Roquefeuil du Gage, Joseph de

(1) Marquis DE L'ESTOURBEILLON, *Arm. de Bret.*, tome I^{er} p. 170.

(2) M. DE MESMEUR, *Bull. d'arch.*, tome XXI, année 1894.

Moëllien, Gabriel-François de Salles, Co-rentin de Moëllien, prêtre Jésuite, Le Mais, chanoine, Galard de Kerdréin, Mathurin Le Maître, recteur » (1).

A la Révolution, Jacques-Yves-Joseph-Marie Quemper de Lanascot était seul propriétaire de la seigneurie de Lezarscoët. Nous avons vu qu'il avait épousé une des filles de Jacques-Charles du Cleuz du Gage. Dans un partage du village de Troc'hoadour, en Plonévez-Porzay, M. Pouchous a lu les noms et titres du seigneur de Lezarscoët, en 1786 :

« Haut et puissant seigneur Messire Jacques-Yves-Joseph-Marie Quemper, chevalier, seigneur, marquis de Lanascot, du Guerrand, comte de Guengat, vicomte de Lezarscoët, de Quéménét, du Quilliou, et autres lieux, fiefs et seigneuries » (2).

« Pour montrer l'étendue du fief de Lezarscoët et son importance, dit M. Pouchous, je dirai que la terre de Lesens, en Plomodiern, qui, avec l'arrentement de la ferme, du manoir et des bois à 950 livres, au marquis d'Ouessant, rapportait, en 1789, 6.000 francs de revenu au propriétaire, le marquis de Plœuc, n'était que la prévôté du fief de Lezarscoët. »

Les Quemper de Lanascot portaient « d'argent au léopard de sable, avec trois coquilles de même en chef. »

Le seigneur de Lezarscoët émigra en Angleterre à la Révolution. Ses biens furent

(1) *Registres* de la paroisse de Plonévez-Porzay.

(2) *Monog. de Plonévez-Porzay.*

confisqués et vendus. Voici, à titre de curiosité, l'acte de vente du village de Talac'hoat, voisin de Lezarscoët :

« Il a été allumé un premier feu, pendant la durée duquel le fond du convenant Talac'hoat et dépendances, produisant de revenus 42 livres, un boisseau de seigle, quatre boisseaux d'avoine, détaillé au procès-verbal d'estimation du 24 messidor an VI, situé commune de Plonévez-Porzay, canton de Plonévez-Porzay, provenant de l'émigré Quemper de Lanascot, affermé à Jean Quémener, faisant bail du 20 août 1788, a été exposé à l'enchère sur une mise à prix de 1.586 livres, et porté à 2.000 livres par le citoyen Rosaven, à 3.000 par le citoyen Fra-boulet, et 4.000 par le citoyen Billette. Ce premier feu étant éteint, il en a été successivement allumé 12 autres, pendant la durée desquels la plus forte enchère a été portée à 16.100 livres par le citoyen Rosaven. Un 14^e a été allumé et s'est éteint sans enchère. L'administration, ouï le commissaire du Directoire exécutif, a adjugé ledit bien au citoyen Lessègues-Rosaven de Loronan, faisant pour Jean Quémener, cultivateur, comme dernier enchérisseur, moyennant la somme de 16.100 livres et aux conditions précitées » (1).

(1) Archives de famille de M. Hémon, de Kernaléguen, en Plogonnec.

XVI

Le manoir du Caouët

Le manoir du **Caouët** n'a pas été mentionné par M. Pouchou. Nous sommes heureux de combler ici cette lacune. Le Caouët, d'après les actes « **Manoir du Caouët** », était un beau domaine seigneurial dans un site enchanteur, entouré de bosquets, dominant une riche vallée, avec de larges horizons, d'une part vers Quimper et d'autre part vers Poullan, Pouldergat, Plonéis, Crozon et la baie de Douarnenez. Le manoir du Caouët appartenait jadis au comte **Quemper de Lanascot**, seigneur de Guengat et de Lezarscoët. Il existe dans le vallon que domine le village actuel du Caouët, une prairie qui porte encore le nom de « **Foënnec Guengat** ».

Le manoir du Caouët a eu le sort de beaucoup d'autres : il a disparu sans laisser de traces. On n'est pas même très bien fixé sur l'emplacement qu'il occupait. On croit cependant que la ferme actuelle du Caouët occupe la place de l'ancien manoir. C'est une des fermes le mieux situées de Kerlaz. Un magnifique rideau d'arbres la protège contre les vents du Nord. On y accède par une belle avenue bordée de pommiers.

Une élégante gentilhommière, construite en 1912, est adossée à la ferme, avec vue sur la baie de Douarnenez et les hauteurs de Pouldergat.

Le Caouët, comme nous l'avons dit plus haut, est le berceau du R. P. Le Floch, supérieur du Séminaire français de Rome. Sa famille y est établie depuis plusieurs siècles. Elle a fourni à l'Eglise, de temps immémorial, des prêtres et des religieux, dont nous avons parlé dans la première partie.

Dans les temps modernes, le Caouët a été illustré par un vénérable patriarche qui a laissé un souvenir ineffaçable parmi les habitants de Kerlaz et, on peut dire, de la région, à cause des services signalés qu'il a rendus à ses compatriotes. Il a passé en faisant le bien. Henri Le Joncour, c'était son nom, était l'aïeul maternel du R. P. Le Floch. Il passait pour être l'homme le plus instruit du pays. Il était particulièrement versé dans l'étude du droit, et il utilisait ses connaissances juridiques pour servir ses compatriotes. Aussi venait-on le consulter sur toutes les questions litigieuses. C'était le **juge de paix** de l'endroit, et bien qu'il n'en ait jamais porté le titre, il en remplissait les fonctions à la satisfaction de tous et à des prix défilant toute concurrence, puisque toutes ses consultations étaient gratuites. Emervillés de la façon dont il savait débrouiller les questions les plus compliquées et les plus épineuses, ses compatriotes lui décernèrent le titre d'avocat de Kerlaz, « **Alvocad Kerlaz** ». Heureux temps !

XVII

Manoir de Kerbiquet

M. Pouchous se contente de citer ce manoir et après l'avoir cité, il se pose ces questions, pour lui insolubles : Qu'est-ce que ce manoir ? Quels en sont les seigneurs ? Les recherches que nous avons faites à ce sujet, nous permettent de répondre. Le manoir de Kerbiquet a bien existé. Nous pouvons même connaître son emplacement d'une manière à peu près exacte, grâce à un champ et à une garenne portant les noms significatifs de « **Park Kerbiquet, Chapel Kerbiquet** ». Le manoir devait se trouver au milieu du champ, et la chapelle dans la garenne voisine du champ. Elle était dédiée à saint Antoine, dit M. Pouchous.

Les mêmes recherches nous ont appris que le manoir de Kerbiquet a appartenu à la famille de Keratry, en Ploaré. En lisant le **nobiliaire** de M. de Courcy, on peut voir, au mot Keratry, que le seigneur de ce nom portait, parmi ses autres titres nobiliaires, celui de « **seigneur de Kerbiquet** ». La question était de savoir de quel Kerbiquet il s'agissait, car il y en a plusieurs. Un examen attentif des papiers de famille de Guillaume Le Floch de Gorré-Kerlaz, propriétaire actuel des terres de Kerbiquet, m'a confirmé dans mes premières prévisions, que le Kerbiquet en question n'est autre que le Kerbiquet de Kerlaz.

Quelques années avant la Révolution, il y eut un procès entre la famille du Fretay et le seigneur de Kerbiquet, au sujet du droit de prééminence que ce dernier revendiquait dans l'église tréviale de Kerlaz. La justice débouta le seigneur de Kerbiquet de ses prétentions et confirma le seigneur du Fretay dans ses droits séculaires.

Le seigneur de Keratry-Kerbiquet portait « **d'azur au greslier d'argent, surmonté d'une lance de même en pal,** » avec pour devise : « **Gens de bien passent partout.** »



Autres manoirs de Kerlaz :

Kerland. — Kergarrec. — Le Ris

Nous n'avons aucune donnée sur les manoirs de Kerland, Kergarrec et le Ris. Nous les citons sur la foi de M. Pouchous, en faisant remarquer toutefois que leur existence nous paraît assez problématique.

Le Ris dépendait anciennement du marquisat de Pont-Croix et appartenait au seigneur de Rosmadec. Le berceau de cette illustre famille est le château de Rosmadec dans la paroisse de Telgruc.

Il existe au Ris-Huella une maison presbytérale en belles pierres de taille, portant la date de 1669. Sur le linteau de la porte, est gravé un calice avec cette inscription : MESSIRE : F : E : P : DOARE : IN HQC SIGNO VINCES. » Est-ce cette maison que M. Pouchous aurait prise pour un manoir ?

XVIII

Le Vieux-Châtel moderne

La famille Halna du Fretay

Comme nous l'avons dit plus haut, le dernier propriétaire du Vieux-Châtel, avant son acquisition par la famille Halna du Fretay, fut Guy-Marie de Lopriac, comte de Donges, marquis d'Assérag et seigneur de Québlen dans la paroisse de Lothéa.

C'est le 18 octobre 1740 qu'un seigneur du Fretay, que nous croyons être Jacques Halna, devint acquéreur du Vieux-Châtel et de Coatanezre. Ces deux baronnies étaient réunies depuis le XVII^e siècle, époque à laquelle la famille de Coatanezre s'est fondue dans celle des Quélen-Vieux-Châtel.

Les Coatanezre portaient « **de gueules à trois épées d'argent garnies d'or, les pointes en bas, rangées en bande.** »

Jacques Halna, le nouveau propriétaire du Vieux-Châtel et de Coatanezre, portait jusque-là les armes de la branche cadette « **d'argent au cerf de gueules, onglé et ramé d'or** » ; mais devenu chef de nom et d'armes par la mort de son neveu Charles, chef et unique survivant de la branche aînée, il abandonna ses armes pour prendre celles de la branche aînée, avec le titre de seigneur **du Fretay**. Son fils Charles-Marc a continué, avec les mêmes armes, la lignée de la branche aînée, devenue unique en 1790, à l'extinc-

tion de la dernière branche cadette, celle des de Bosquilly qui, en se détachant de la branche principale, avait donné cinq générations.

Le Vieux-Châtel, à l'époque de son acquisition par la famille du Fretay, tombait déjà de vétusté. Par respect pour ces ruines historiques, le nouveau propriétaire ne voulut pas y toucher et, en 1832, le baron Fidel Halna du Fretay, mû par le même sentiment, alla construire son nouveau château un peu plus haut, au milieu de la sapinière qui domine les ruines féodales. Ce château, qui est devenu la résidence de la branche aînée de la famille du Fretay, porte comme l'ancien le nom de Vieux-Châtel. Il a été notablement agrandi et transformé en 1884 par le baron Maurice Halna du Fretay.

La famille du Fretay porte « **d'argent au chevron de sable, accompagné en chef de deux haches d'armes adossées de mêmes** », avec la devise: « **Arcana servant** », elles gardent le secret. Sa noblesse est très ancienne. Au dire du baron Maurice Halna du Fretay, elle remonterait au XIV^e siècle et aurait pour berceau le château des Portes, en Maroué (Côtes-du-Nord). Elle compte dans son sein plusieurs illustres personnages. Pour ne parler que des temps modernes, citons en passant le baron Fidel Halna du Fretay, chevalier de Saint-Louis et ancien maire de Plonévez-Porzay, mort au Vieux-Châtel, le 17 avril 1848; le général Halna du Fretay, mort le 12 mai 1881; l'amiral Halna du Fretay, sénateur du Finistère, mort le 28 avril 1893; le général René-Charles Halna

du Fretay, un des généraux de la grande guerre; le baron Maurice Halna du Fretay, ancien vice-président de la Société d'archéologie du Finistère, qui fut un antiquaire de mérite et un archéologue de haute valeur, toujours écouté dans les nombreux rapports qu'il eut occasion de soumettre à la Société d'Archéologie du Finistère. Il s'était spécialisé en cette matière dans la dernière moitié de sa vie. Ses découvertes furent nombreuses et ses œuvres aussi. Mais son principal titre de gloire a été sans contredit la création du **Musée Archéologique** du Vieux-Châtel, qui renferme une variété étonnante de bronzes, silex, haches de toutes sortes. C'est le rendez-vous de tous les connaisseurs; car pour s'intéresser à ces souvenirs antiques et surtout pour en apprécier la valeur, il faut une vraie initiation.

Les **Archives départementales** du Finistère possèdent une liasse de documents concernant la famille du Fretay, remplis de détails fort curieux et restés inédits. Par exemple, cette protestation du chef de la famille: il revendique son titre d'**écuyer**, rayé des registres paroissiaux par sentence royale. Cette radiation était motivée par la négligence que la famille apporta pendant plusieurs années à justifier son titre. Pour prouver leur bon droit, les du Fretay citent un certain nombre d'ancêtres et d'alliances nouvelles, qui permettent de reconstituer leur généalogie.

Généalogie de la maison Halna du Fretay

— Nous ne citons cette généalogie que depuis le XVIII^e siècle, époque à laquelle les Halna prirent le titre de seigneurs du Fretay :

I. (1732) **Jacques Halna**, seigneur de Vilecadio et de la Mettrie, puis seigneur du Fretay à la mort de son neveu Charles, baron du Vieux-Châtel et de Coatanezre, époux de **Jeanne - Corentine Lyminie**, dame de Pennanrun.

II. (1756) **Charles-Marc Halna**, seigneur du Fretay, chevalier, baron du Vieux-Châtel et de Coatanezre, époux de **Jeanne-Marie Le Moënné de Kerderf**.

III. (1778) **Jacques-François Halna**, seigneur du Fretay, chevalier, baron du Vieux-Châtel et de Coatanezre, époux de **Françoise-Céleste Jouënné de Lorient**. D'où cinq enfants :

1°) **Auguste**, né le 29 août 1769, marié à **Eudo de Kerlivio**, dont une fille unique, **Agathe**, mariée au vicomte de **Perrien de Crenan**, d'où **Gustave, Raoul**, la vicomtesse **Harscouët de Saint-Georges**, et Mme **Espivent de la Villeboisnet**.

2°) **Fidel**, qui suit.

3°) **Aimé-François**, né à Brest le 22 mai 1774, marié en 1813 à **Charlotte de Boisguéhéneuc**, d'où **Aimé**, marié en 1844 à **Al-**

phonsine de Plœuc ; **Auguste**, marié en 1848 à **Thaïs Briant de Laubrière**, d'où **Charles**, marié en 1881 à Mlle **Montjarret de Kerjégu** ; **Jacques**, marié en 1888 à **Jeanne de Mauduit du Plessix** ; **Marie**, mariée en 1881 à **Louis de Kergoz**, de Riec-sur-Bélon.

4°) **Agathe**, née à Brest, le 28 mars 1767, mariée au vice-amiral **comte de Coëtneupren de Kersaint**.

5°) **Alexandre-Louis**, mort sans alliance.

IV. (1810) **Fidel Halna**, baron du Fretay, né à Brest, le 6 janvier 1771, marié en 1810 à **Renée de la Rochemacé**, mort au Vieux-Châtel le 27 septembre 1861. D'où :

1°) **Alexandre-Maurice**, qui suit.

2°) **Joseph-Charles**, né le 19 avril 1812, marié à Louise de Mirbeck, mort en 1883.

3°) **Hippolyte-Marie**, né en 1818, mort le 28 avril 1893, sénateur du Finistère, marié à Mathilde **Thomase de Mauduit du Plessix**. D'où un fils unique, **René-Charles**, aujourd'hui général, marié à **Jeanne Colas de la Mothe**, du château de Lesven, en Plouguin.

4°) **Victor**, marié à **Eléonore de Brauges de Bourcia**. D'où cinq enfants : **Charles, Joseph, Xavier, Marie-Thérèse**, religieuse du Sacré-Cœur, et **Anne**.

5°) **Georges**, marié à **Flavie de Launay de la Mothaye**, mort sans postérité.

6°) **Auguste**, mort sans alliance.

7° et 8°) Deux filles mortes jeunes.

V. **Alexandre-Maurice**, baron du Fretay, marié en 1834 à **Rosalie Bazin du Radier**,

mort au Vieux-Châtel, le 25 décembre 1856.
D'où deux enfants :

1°) **Maurice**, qui suit.

2°) **Fortuné**, marié le 7 janvier 1863 à
Elise Catois. D'où une fille unique, mariée
au **comte de Robien**. D'où un fils unique,
Guy de Robien.

VI. (1862) **Maurice**, baron du Fretay, né
en 1835, marié le 7 janvier 1862 à Mlle **Poir-
rier de Noisseville**, dernière héritière des
marquis de Noisseville. D'où deux enfants :

1°) **Fernand**, né le 15 novembre 1862, en-
gagé volontaire dans l'artillerie de marine,
médaillé du Tonkin, mort au Vieux-Châtel
à l'âge de 28 ans, le 1^{er} mars 1891, des
suites d'une maladie contractée au Tonkin.

2°) **Maurice**, qui suit.

VII. (1888) **Maurice**, baron du Fretay, né
le 14 avril 1864, marié le 19 juin 1888, à
Mlle **Jeanne Burot de Carcouët**. De ce ma-
riage sont nés quinze enfants : **Maurice**,
Jehan, **Charles**, **René**, **Bertrand**, **Henri**, **Yves**,
Marie-Henriette, **Fernande**, **Yvonne**, **Hélène**,
Magdeleine, **Jeanne**, **Simone** et **Anne**.

